



République
Du
Sénégal

Bureau
International
du Travail



JFA/Pressa

**Étude de l'impact des politiques
d'investissement sur l'emploi et la
pauvreté au Sénégal**

**Malick Sow
Mamadou Fall
E.H. Seydou N.Touré
Mor Talla Kane**

Mars 2001

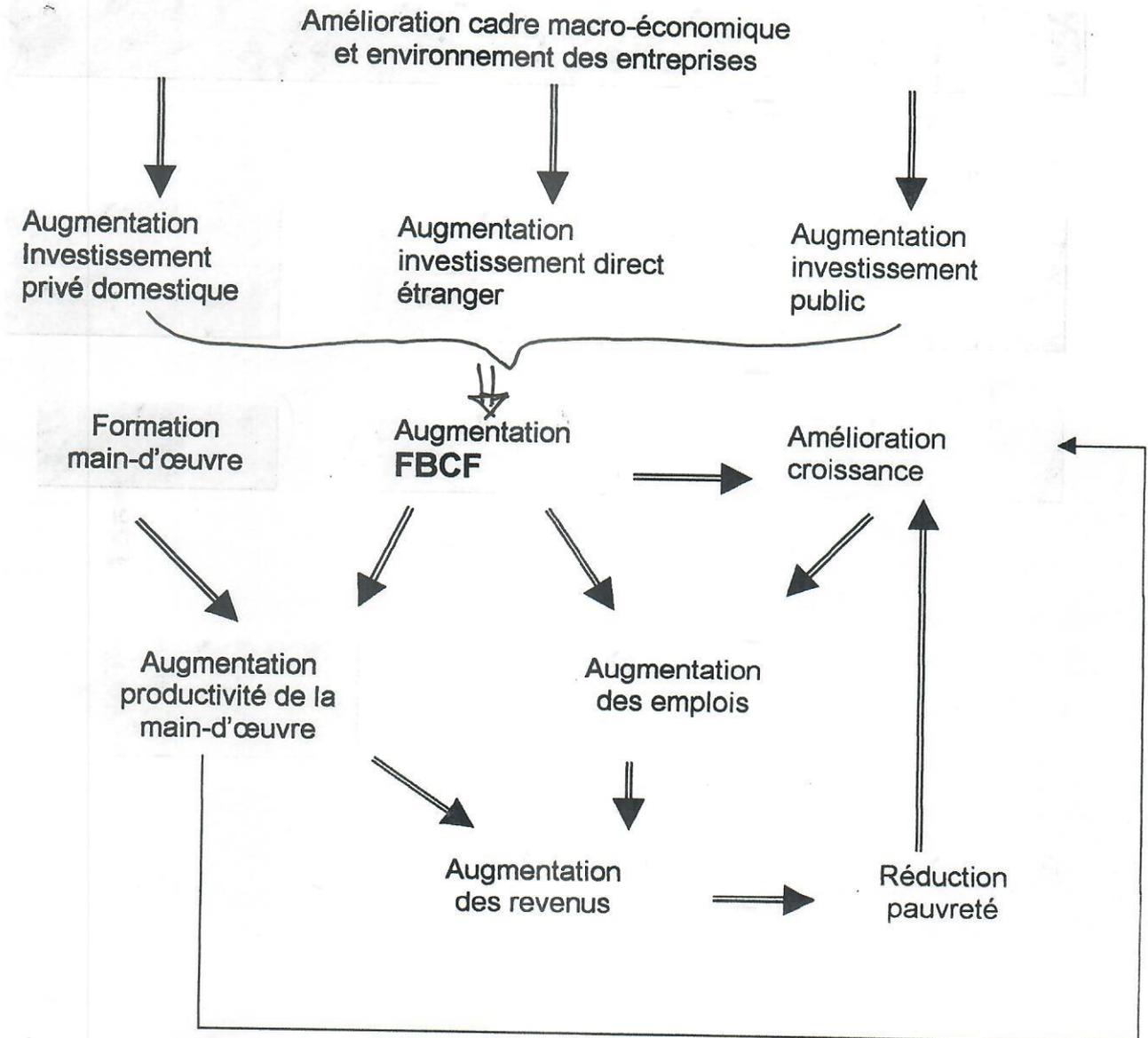
CHAPITRE I : LE CADRE CONCEPTUEL

Les politiques et les secteurs d'activité seront alors revisités afin d'identifier les principaux obstacles à l'augmentation du volume et de la qualité (contenu en main-d'œuvre) de l'investissement.

Ainsi après avoir défini le cadre conceptuel de l'étude (chapitre I) qui consistera en une revue de questions analytiques et empiriques liées à l'étude nous aborderons le problème de la participation et de la bonne gouvernance (chapitre II). Ensuite l'impact des politiques publiques et du système de gestion de l'économie nationale sur l'investissement (chapitre III) sera présenté avant d'étudier les enseignements des réformes relatives aux secteurs industriel et des services (chapitre IV). L'analyse de l'investissement en milieu agricole et rural (chapitre V) est le dernier thème qui sera absorbé.

Le bilan des politiques et de la situation des différents secteurs permettra de dégager des recommandations sous forme de programmes d'actions (chapitre VI) susceptibles de promouvoir l'investissement, la croissance et la réduction de la pauvreté.

Les relations entre les politiques macro-économiques, l'investissement, l'emploi et la pauvreté sont mises en évidence par le schéma suivant :



III) ANALYSE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU SENEGAL

3.1. Contribution des Secteurs

Deux ans après la dévaluation intervenue en 1996, le taux de croissance du PIB dépasse le seuil des 5 %. En 1999, le taux de croissance de l'ordre est estimé à 6,4 %. Cette évolution s'est accompagnée d'un changement de structure. Les parts sectorielles dans la formation du PIB ont été stationnaires.

3.1.1. Secteur primaire

De 6.1% de croissance en 1996, le secteur primaire a reculé pendant deux ans (-2.5% en 97 et -3.2 % en 98) avant de retourner au niveau de 1996 en 1999 (6.1%). Ces contre-performances s'expliquent en grande partie par la récession de l'agriculture et l'évolution erratique des autres sous secteurs. Comme le secteur primaire occupe plus de 60% de la population, son recul a conduit à une baisse notable des revenus de la majorité des ménages ruraux.

La part de l'agriculture dans le PIB a reculé entre 1996 et 1999, passant de 10,8% à 8,44%. Cette évolution est imputable à la chute des productions cotonnière et céréalière, qui représente une part importante de l'ensemble de la production du sous secteur.

L'élevage est le deuxième sous secteur du primaire après l'agriculture en terme de contribution au PIB (plus de 7%). Ce secteur a maintenu son rythme de croissance de 6 % réalisé en 1998. Ce résultat s'explique en partie par l'importance de la demande de consommations des produits d'élevage, devenus compétitifs. Le secteur reste marqué par des systèmes extensifs malgré certaines expériences d'intensification

3.1.2.Secteur secondaire

Le secteur secondaire a connu une hausse régulière sur la période 1996-1999 passant de 5,3% en 1996 à 5,9% en 1997, puis 8,4% en 1998 avant de connaître une décélération en fin de période (6,3% en 1999) en raison de la récession du sous secteur énergie (-4,6% en 1999).

Secteur tertiaire

C'est le secteur qui contribue le plus à la formation du PIB. Sa croissance en 1999 est prévue à 6,3% contre 8,5% en 1998. Cette baisse se justifie par la diminution des contributions des sous secteurs des transports, des télécommunications, du commerce et des autres services (hotels-restaurants, banques et assurances, services immobiliers etc....) avec des taux respectifs de 6,5%, 5,2% et 7,4% en 1999.

Le sous secteur des transports, facteur essentiel de compétitivité et d'intégration, joue un rôle crucial dans le domaine des échanges. Les réformes engagées depuis 1991 vont se poursuivre dans le cadre de nouvelles stratégies. La mise en œuvre du programme d'Ajustement du Secteur des Transports (PAST) 1991/ 1998 ont aidé à diminuer les insuffisances qui continuent de marquer le secteur. Dans l'ensemble, les infrastructures sont en meilleur état. La planification des investissements et l'efficacité opérationnelle des structures ont commencé à s'améliorer. L'intervention du secteur privé a été généralisée pour les travaux d'entretien.

Dans le domaine des télécommunications, la croissance de la production est relativement élevée, du fait de la forte capacité des secteurs à répondre à une demande en croissance et surtout de la diversification des produits téléphoniques et de la libéralisation du secteur. L'adoption du nouveau code des télécommunications en 1996 a ouvert de bonnes perspectives au secteur.

Globalement le secteur des transports et des télécommunications a connu une croissance de 8,9% en 1999 contre 7,8% en 1998. Une performance plus accrue est attendue grâce au regain de dynamisme du trafic portuaire enregistré récemment. Le fret aérien, qui s'est légèrement redressé en 1995, enregistre une hausse de plus de 20% en 1996 en raison de l'augmentation des exportations de marchandises.

Le tourisme, avec 101,1 milliards de F.CFA, se maintient comme deuxième source de devises après la pêche et devant l'arachide et les phosphates. En 1998, les recettes ont couvert entièrement nos dépenses d'importation en riz et près de 13,6 % de notre facture d'importation en pétrole.

Tableau : Parts des différents secteurs dans le PIB (en %)

| Années | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 (estimations) |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------|
| Primaire | 19,9 | 18,50 | 16,93 | 17,23 |
| Agriculture | 10,78 | 9,18 | 7,79 | 8,44 |
| Elevage | 6,84 | 6,87 | 6,71 | 6,58 |
| Pêche | 1,69 | 1,80 | 1,64 | 1,62 |
| Foret | 0,68 | 0,66 | 0,60 | 0,58 |
| Secondaire | 19,62 | 19,78 | 20,29 | 20,38 |
| Industries extractives | 0,27 | 0,28 | 0,25 | 0,28 |
| Huileries | 0,52 | 0,39 | 0,47 | 0,52 |
| Energie | 1,90 | 1,92 | 1,92 | 1,91 |
| BTP | 3,68 | 4,02 | 4,29 | 4,41 |
| autres industries | 13,27 | 13,17 | 13,36 | 13,26 |
| Tertiaire | 49,27 | 51,00 | 52,33 | 52,27 |
| Transports et telecom | 10,93 | 11,65 | 11,85 | 11,86 |
| Commerce | 21,13 | 21,60 | 22,02 | 21,77 |
| autres services | 17,21 | 17,75 | 18,47 | 18,64 |
| Pibe | 88,88 | 89,28 | 89,56 | 89,88 |
| Services non marchands | 11,12 | 10,72 | 10,44 | 10,12 |
| PIB | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : DPS/MEFP

Tableau : Poids des différents emplois du PIB (en %)

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
|-------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Consommation finale | 91,21 | 90,33 | 90,14 | 90,47 |
| Ménages | 78,89 | 78,52 | 78,42 | 78,87 |
| Administrations | 12,32 | 11,81 | 11,72 | 11,61 |
| Biens et services | 2,84 | 2,71 | 2,87 | 3,03 |
| Salaires | 9,48 | 9,10 | 8,86 | 8,58 |
| FBCF | 13,98 | 15,22 | 17,38 | 16,83 |
| Ménages | 1,88 | 2,06 | 2,20 | 2,26 |
| Administrations | 5,10 | 5,48 | 6,25 | 5,97 |
| Entreprises | 7,00 | 7,68 | 8,94 | 8,61 |
| Demande intérieure | 104,94 | 105,39 | 107,19 | 106,86 |
| Balance des biens et services | - 4,94 | -5,39 | -7,19 | -6,86 |
| Exportations | 23,70 | 22,66 | 22,32 | 22,57 |
| Biens | 15,64 | 15,06 | 14,82 | 14,96 |
| Services | 8,06 | 7,60 | 7,50 | 7,61 |
| Importations | 28,64 | 28,05 | 29,51 | 29,43 |
| Biens | 21,72 | 21,39 | 22,44 | 22,39 |
| Services | 6,91 | 6,66 | 7,04 | 7,04 |

Source : DPS/MEFP

L'examen comparé des différents emplois et des importations sur la période 1996-1999 indique :

un maintien du rôle des exportations dans la croissance dont l'évolution reste presque stable sur la période et qui s'établit à 22,5 % en 1999 contre une moyenne de 23 % entre 1996 et 1998.

une stabilité de la propension moyenne à consommer qui passe de 91,2 % en 1996 à 90,5 % en 1999.

La FBCF, moteur de croissance, représente 16,8 % du PIB en 1999 contre 14 % en 1996.

Du côté de la composante de la balance des biens et services, on note une évolution presque stable de la part des importations dans les ressources.

Le volume des investissements a crû a un rythme de 12% supérieur a celui du Produit Intérieur Brut courant qui est de 7.4%, ce qui montre l'effort consenti pour faire jouer a l'investissement un rôle déterminant dans la stratégie de croissance.

Les contributions des secteurs à ce taux de croissance, qui ont été de : 12.19% pour le Tertiaire, 1.95% pour le Secondaire, 0.02% pour le Primaire et -1.80% pour le Quaternaire, montrent que ce sont les investissements dans le tertiaire qui ont tiré les investissements publics. Tout l'effort qui a été consenti par les pouvoirs publics pour accroître les investissements publics a été orienté dans une très large mesure vers le secteur tertiaire, accentuant ainsi le problème de la répartition intersectorielle des investissements publics.

3.3.L'impact sur l'emploi et la pauvreté

Malgré la série de réformes économiques pour la création d'un climat propice à la croissance et à la promotion des exportations de l'emploi, un consensus semble se dégager sur la faiblesse des performances socio-économiques marquées par :

la baisse des revenus réels et la dégradation des indicateurs sociaux, notamment l'extension de la pauvreté ;

les restructurations et les fermetures des entreprises et les compressions des employés ; etc.

L'emploi agricole est mal cerné d'autant plus que son approche est faite par le phénomène du sous-emploi relativement peu connu. L'emploi industriel a régressé. Les chiffres des emplois des entreprises affiliées au SPIDS montrent une régression de l'ordre du tiers des effectifs de 1985 à 1994 (de 25.000 permanents à 16.000 environ).

Quels que soient les enseignements d'une analyse chiffrée de l'impact sur l'emploi de la politique de croissance, analyse qui reste à faire, l'observation empirique permet de dégager quelques constats généraux :

qu'il permettait d'avoir en 1985 malgré son relèvement de 4% en 1996, la croissance des prix à la consommation étant plus forte que celles des revenus.

L'accès à la santé est non seulement limité par les coûts élevés des soins, mais aussi par l'insuffisance et la dégradation des infrastructures sanitaires, la faiblesse des plateaux techniques et le manque de personnel. Les indicateurs les plus liés aux soins curatifs et hospitaliers sont encore très en deçà des normes de l'OMS. Actuellement, un hôpital est prévu pour 500 000 habitants or la norme OMS est 1 pour 150 000 habitants.

L'implantation des infrastructures traduit des disparités régionales qui profitent surtout à Dakar. Les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent encore élevés.

Quant à la malnutrition, elle reste un problème de santé publique. Elle est chronique et touche toujours près de 23% des enfants âgés de 0 à 59 ans.

L'accès à l'eau potable constitue également une des premières causes de la malnutrition. Il constitue un défi majeur à relever compte tenu de la place que les ressources en eau occupent dans un pays sahélien comme le Sénégal soumis à des cycles de sécheresse et à une forte pression démographique. L'objectif de l'OMS est de 35 litres / habitant / jour.

Seuls 33% de la population disposent d'un branchement sur les réseaux de distribution de la SDE.

A l'instar de tous les pays pauvres, l'analphabétisme touche une part importante de la population du Sénégal. Le taux de scolarisation reste encore faible. Un enfant sur deux est scolarisé. Les disparités entre régions, villes et campagnes, garçons et filles persistent toujours.

Le nombre de femmes vivant dans la pauvreté ne cesse de croître malgré le potentiel productif dont elles disposent. Elles représentent 52% de la population totale et sont au

cœur du développement. Elles participent activement dans l'économie nationale et assurent parfois le rôle de chefs de ménage. Cette féminisation de la pauvreté qui revêt un caractère paradoxal découle en grande partie du fort taux d'analphabétisme (78% environ), de leur manque de formation technique et professionnelle et de leur difficulté d'accéder à l'information et aux moyens de production.

La pauvreté s'est aggravée malgré les résultats positifs enregistrés au plan macro-économique depuis 1994. Le Sénégal est toujours confronté à l'absence de possibilités d'emplois productifs.

Les phénomènes de sous emploi et de chômage structurel ont pour conséquence une augmentation de la pauvreté. Ainsi la proportion de ménages pauvres qui s'établissait à 33% en 1992 est passée à 58% en 1994 donc plus d'un sénégalais sur deux se trouvent dans l'incapacité de s'assurer une ration calorifique quotidienne, un minimum de 2400 calories par adulte et par jour. Suivant cet indicateur, 79% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont des pauvres.

L'indicateur de pauvreté humaine était de 48,7% en 1997 contre 40% en moyenne pour l'Afrique Subsaharienne.

La croissance économique est une condition nécessaire mais insuffisante pour la réduction de la pauvreté. La croissance doit être accompagnée d'un développement des Services Sociaux de Base en quantité et qualité.

CHAPITRE II : PARTICIPATION, BONNE GOUVERNANCE ET NIVEAU DE CONVERGENCE DES OBJECTIFS DES DIFFERENTS ACTEURS EN MATIERE DE CREATION D'EMPLOIS

INTRODUCTION

L'évaluation des effets des politiques actuelles d'investissement public et privé sur l'emploi implique celle des capacités de gestion de l'économie par l'Etat et les différents acteurs de l'économie. Le rôle de l'Etat consiste précisément à définir des politiques sur des bases consensuelles, avec la participation des différents acteurs, à mettre en place un environnement juridique et institutionnel attractif pour les investissements, et à assurer une organisation efficiente de l'administration centrale qui doit être à l'écoute des citoyens. La prise en compte de l'avis des populations aux différentes étapes de l'élaboration des politiques de développement est essentielle. Elle facilite l'internalisation des politiques et des programmes par ces dernières. L'efficacité dépend, ici, de la satisfaction des besoins des différents agents, de la capacité de les informer sur les choix qui leur sont offerts et, par conséquent, de la transparence des processus décisionnels, au sens d'une bonne gouvernance. Celle-ci implique, en effet, transparence et responsabilité dans la pratique du pouvoir. Elle ne peut s'exercer pleinement que si les populations participent réellement aux processus de prise de décision. Il reste beaucoup à faire dans ce sens tant au niveau de l'Etat que des collectivités locales. Car, c'est bien la participation des différents acteurs et le développement des mécanismes de concertation qui peuvent induire une convergence des objectifs et limiter les conflits entre les différents acteurs.

x I) LE CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1. L'environnement national

L'examen du poids des différents secteurs de l'économie sénégalaise révèle un secteur primaire inefficace. Le poids démographique du secteur n'est en rien comparable à son poids économique. Il occupe encore plus de 50% des actifs, et représente 17% du PIB

en 1997 et 17,4% en 1998, c'est-à-dire moins que le secteur secondaire(19,7% et 20,3%) et trois fois moins que le secteur tertiaire marchand (50,5% et 51,8%) au cours de ces deux années. Le taux de croissance de l'agriculture a baissé de 2,6 points, passant de 10,6% en 1997 à 8% en 1998, là où l'industrie enregistre une hausse de 2,6 points (5,9% en 1997 et 8,5% en 1998) ; l'évolution du secteur tertiaire est restée pratiquement stable (8,7% en 1997 et 8,5% en 1998) entre ces deux années (SPIDS 1999 : 5).

Globalement, les investissements entre 1998 et 1999 ont été de 636 milliards. Cette embellie sur le plan économique se manifeste aussi par un taux de croissance, qui dépasse la barre des 5%, tiré d'une hausse généralisée de tous les secteurs de la vie économique. Une première explication de ces bons résultats peut être trouvée dans le capital confiance dont continue à bénéficier le Sénégal vis-à-vis des investisseurs, l'autre explication étant certainement tirée du réajustement monétaire de 1994 qui produit toujours ses effets.

L'amélioration du taux d'investissement entre 1997 (17,5%) et 1998 (20,1%) n'est pas suffisamment importante pour entraîner une création substantielle d'emplois. Il faut, pour cela, que le rythme de progression des investissements soit soutenu pendant un certain nombre d'années. Il faut aussi que l'investissement s'oriente vers les secteurs porteurs d'emplois (agriculture, industrie, travaux publics). Il faut, enfin, que l'environnement institutionnel s'améliore et devienne attractif pour les investissements. Ce qui suppose une capacité réelle de l'Etat sénégalais à évaluer et à définir les politiques d'investissement public orientées vers la création d'emplois d'une part et, d'autre part, à mettre en place les instruments adéquats pour faciliter et améliorer la participation des différents acteurs à la définition et à la mise en œuvre de ces politiques.

1.2. Le contexte institutionnel

Il se caractérise par une relative mobilité des structures et des instruments qui organisent la gestion des politiques économiques, notamment dans le domaine de

l'emploi. L'instabilité des structures est un facteur qui limite la capacité de l'Etat à définir des politiques économiques.

Un examen rapide des décrets portant organisation des services de l'Etat montre que, depuis 1960, l'instabilité des structures de l'administration en charge de l'élaboration des politiques économiques, en l'occurrence le ministère du Plan, est plus grande à partir de 1981. Avec l'arrivée au pouvoir du Président Abdou Diouf, la fréquence des remaniements, en moyenne un tous les deux ans, est plus importante qu'avant cette date, en raison de nombreuses recompositions politiques liées à l'entrée de partis d'oppositions au gouvernement.

Jusqu'à l'avènement d'un nouveau gouvernement, à la faveur de l'alternance démocratique survenue le 4 avril 2000, le ministère du plan a changé plusieurs fois de tutelle. Tantôt autonome, et c'est le cas en ce moment, tantôt rattaché au ministère de l'économie et des finances, le département du plan n'exerce pas une tutelle directe sur certains services qui assument des fonctions qui relèvent normalement de ce département depuis la réforme du système national de planification.

En effet, le ministère du plan est amputé de la DCEF qui gère le PTIP alors que ce dernier est un instrument essentiel du plan. C'est dire que les missions des différents départements changent souvent avec les besoins suscités par les différentes recompositions politiques. Ainsi, le ministère de la fonction publique et du travail conserve trois directions entre 1978 et 1986 : ce sont les directions de la fonction publique, de l'emploi et du travail. En 1988, il devient ministère de la fonction et du travail ; travail et emploi sont séparés, comme si ces deux missions pouvaient être dissociées dans la gestion de la politique de l'emploi. Le ministère garde ses missions de gestion de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale.

En 1990, le ministère du travail et de la formation professionnelle cohabite avec la Délégation à l'insertion, à la réinsertion et à l'emploi, qui dépend de la Présidence de la République. C'est à ce moment-là que l'Etat tente de mettre en œuvre ses préoccupations en matière de management public pour répondre à certaines recommandations des bailleurs de fonds visant la maîtrise de la masse salariale par la réduction des effectifs, et la rationalisation des structures de la fonction publique.

En 1993, avec l'apparition du ministère de la modernisation qui prend en charge la fonction publique, les fonctions de gestion du personnel de la fonction publique sont distinguées de la gestion de l'emploi sans qu'il soit possible de conclure à une claire vision des politiques de l'emploi par l'Etat. Le ministère du travail et de l'emploi réapparaît cette année-là, et cumule deux directions : travail et emploi ; il est maintenu au cours des remaniements de 1995 et de 1998. Le ministère de la fonction publique, du travail et de l'emploi revient à la faveur de l'alternance démocratique. Le nouveau gouvernement, installé le 5 avril 2000, montre qu'il a une perception globale de la question de l'emploi, en regroupant toutes les structures qui traitent de l'emploi et du travail au sein du même département. Reste à voir s'il en a les capacités.

Les dépenses d'investissement dans les collectivités locales

La capacité de financement des collectivités locales est faible. Leurs dépenses d'investissement représentent moins de 3 % DU PIB. Elles ont baissé de 1993 à 1995. Leur part relative dans les dépenses totales des collectivités locales varie de 18,28 % en 1993 à 14,67 en 1995. Elles sont insignifiantes par rapport aux dépenses de fonctionnement des collectivités locales qui représentent plus de 80 % de leur budget.

1.3. Les dépenses des collectivités locales

| | Réalizations (millions FCFA) | | | | Part relative | | | |
|-------------------------------|------------------------------|----------|----------|----------|---------------|-------|-------|-------|
| | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 |
| Dépenses totales | 19306,7 | 22731,55 | 24255,33 | 26590,47 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Dépenses fonctionnement | 15776,11 | 18648,85 | 20697,98 | 20037,84 | 81,72 | 82,04 | 85,33 | 75,36 |
| Dépenses d'investissement | 3528,58 | 4082,70 | 3557,35 | 6552,63 | 18,28 | 17,96 | 14,67 | 24,64 |
| Dépenses d'investissement/PIB | 2,3 % | 2,0 % | 1,6 % | 2,8 % | | | | |

Les dépenses d'investissement consacrées aux communes concernent les travaux neufs, la réhabilitation, la construction d'infrastructures et de routes, ainsi que l'acquisition de gros matériel. La structure des dépenses selon les communes met en évidence, selon le Cabinet CABER Sarl (1997 : 36) les travaux de voirie (38 % des dépenses), la réalisation d'équipement d'éducation, de culture ou de sports (16 %),

l'acquisition de gros équipements (matériel roulant) représentant 10 % des dépenses, la réalisation d'équipement de route et d'action sociale (10 %), les équipements administratifs (13,4 %) et la réalisation d'infrastructures industrielles commerciales et artisanales (9,5 %).

Par contre, dans les communautés rurales, les dépenses d'investissement sont plus importantes ; elles représentent 73 % du total des dépenses. Elles concernent les équipements administratifs (12 %), l'aménagement des pistes et des places publiques (20 %) ; la réalisation d'équipements pour l'éducation, la jeunesse et la culture et d'équipements pour la santé (case de santé, maternité rurale) en collaboration avec l'Etat absorbe respectivement 29,4 % et 14,4 % des dépenses totales d'investissement. La part relative des investissements consacrés aux actions de développement rurale (mise en valeur du terroir), de protection de la Nature (lutte contre les feux de brousse, reboisement) est de 14,4 %, en moyenne, sur la période 1993-1997 (CABEX, 1997 : 37).

1.4.La répartition spatiale des programmes investissements

Le tableau ci-dessus montre qu'elle est très inégale. Quatre des huit communes ayant signé un contrat de ville avec l'ADM et bénéficie du financement du programme d'investissement appartiennent à la région de Dakar ; elles absorbent 53,1 % du financement total alloué aux 38 communes. Ce pourcentage traduit l'importance des activités économiques dans cette région et celles des taxes qui y sont collectées. Le budget de la région de Dakar représente 5,53 % du budget alors que la part de toutes les autres régions réunie est équivalente à 1,62 %.

Répartition spatiale des programmes d'investissement prioritaires accordés par l'ADM aux communes ayant signé un contrat de ville au 16 février 2001

| | Nombre de communes | Part PIP de chaque région en % du total |
|------------------------------------|--------------------|---|
| Région Dakar | 4 | 53,1 |
| Régions Centre (Kaolack, Diourbel) | 9 | 11,7 |
| Région Nord | 11 | 9 |
| Région Est | 1 | 1,7 |
| Région Sud | 4 | 6,3 |

Neuf communes des régions du centres (Kaolack, Fatick, Diourbel) bénéficient du financement du PIP à hauteur d'environ 11,7 %. Les régions du Nord (9 %), de l'Est (1,7 %) et du Sud (6,3 %) se partagent 17 % de ce financement réparti entre Saint Louis (11 communes), Tambacounda (1 commune) et Ziguinchor et Kolda (4 communes).

Le nombre de communes visé par cette répartition est plus importante dans la région de Saint-Louis (11 communes) alors qu'elle ne profite pas à Tambacounda où le nombre de communes représenté (1) est insignifiant.

Capacités de l'administration centrale et des collectivités dans le traitement des projets portant sur l'emploi

Dans l'administration centrale les capacités d'élaboration et de gestion des projets des ministères techniques sont réduites avec la suppression des bureaux d'études et de planification, à partir de 1990. La situation est différente au sein des collectivités locales. C'est la réforme de 1996 relative à la régionalisation qui donne de nouvelles prérogatives, et modifie l'architecture institutionnelle de la région : celle-ci est érigée en collectivité locale, mais elle fonctionne jusqu'à présent avec très peu de moyens et avec des ressources humaines limitées et, souvent, faiblement qualifiées.

A cet égard, des enquêtes menées dans 8 régions du Sénégal montrent que sur l'ensemble des collectivités locales visitées, seul le conseil régional de Dakar compte 85% de membres de niveau universitaire ; le conseil municipal en compte 33%. A Thiès, 46% des élus du conseil régional et 56,1% des élus du conseil municipal ont aussi un niveau universitaire. Pour les autres villes, la proportion des élus ayant un niveau universitaire est plutôt variable d'une ville à l'autre. 44,1% et 87,8% des élus respectivement du conseil régional et du conseil municipal de Diourbel ont un niveau universitaire. Le conseil régional de Kaolack en recèle environ 40%. Les proportions d'élus ayant atteint ce niveau sont plutôt faibles à Saint Louis (16,4%), Louga (10,9%) et

Tamba (7,1%). Cette dernière région compense un peu cette lacune. Elle détient les pourcentages les plus élevés pour les membres ayant reçu une formation de niveau secondaire : 78,6% pour le conseil régional et 68% pour le conseil municipal. Les proportions varient pour ce niveau de 36% pour le conseil régional de Louga à 8,1% pour celui de Dakar.

Le pourcentage des membres n'ayant aucun niveau d'instruction ou de niveau secondaire est variable. Environ 18% des membres du conseil régional de Saint Louis et 14% de celui de Louga n'ont aucun niveau, alors que plus du tiers (38%) des élus ont reçu une formation de niveau primaire dans cette région. La proportion des élus de Diourbel ayant atteint ce niveau est comparable à celle de Saint Louis. Pour Dakar, la proportion des élus sans niveau d'instruction est plutôt insignifiante pour le conseil régional (6,4%) et faible pour le conseil municipal (11,1%). Le conseil régional de Thiès (34,6%), celui de Bambey (36,1%) et, dans une moindre mesure, celui de Kaolack (environ 25%) ont les pourcentages les plus élevés de membres sans niveau d'instruction.

En somme, les régions qui ont les plus fortes traditions en matière de formation et qui abritent des industries (Dakar et Thiès) recèlent les plus fortes proportions d'élus de niveau universitaire. Avec un peu plus de 40% de membres de niveau universitaire, les conseils régionaux de Kaolack et de Diourbel détiennent un potentiel de ressources humaines intéressant pour le traitement des projets. Si la situation est relativement défavorable à Tamba, avec seulement 7,1% d'élus de niveau universitaire pour le conseil régional et 6,4% pour le conseil municipal, celle de Saint Louis (16,4%) est plutôt difficile à expliquer.

Les germes de mauvaise gouvernance dans la gestion des conseils régionaux et municipaux

Sur la base des données obtenues au niveau des collectivités locales des 8 régions, les conseils régionaux recèlent une plus grande proportion de membres ayant reçu une formation universitaire, si l'on excepte la région de Thiès où la proportion d'élus locaux de niveau universitaire du conseil municipal est plus importante que celle du conseil

régional. La qualité de la formation influe sur celle des décisions et sur la capacité des élus d'émettre des avis motivés sur certains dossiers techniques. De toute façon, le choix du site de localisation d'un projet peut dépendre de critères politiques ; il ne se fonde pas toujours sur des critères objectifs.

Par ailleurs, les municipalités sont considérées comme des organes très politisés. Le mode de désignation des maires se fait sur des bases politiques. La composition du conseil municipal a toujours reflété, sous le règne du parti socialiste, le poids des différentes factions regroupées au sein de l'ancien parti au pouvoir. Dans ces cas-là, les maires se sont souvent entourés d'élus choisis par le parti au pouvoir en fonction de leur poids respectif. La nature et la qualité des décisions du conseil municipal trouve une explication dans la forte intrusion du politique dans la gestion des villes. Les batailles de positionnement empêche le conseil municipal de fonctionner normalement. Bien souvent, le maire qui est aussi Président du conseil municipal, est de niveau universitaire, ce qui lui donne un surcroît de pouvoir dans le traitement des dossiers vis-à-vis des élus qui l'entourent, et qui sont souvent sans formation.

Par ailleurs, les élus ont d'autres occupations, ce qui les empêche d'exercer pleinement leur responsabilité au sein de ces conseils. Thiès est un cas particulier ; moins de 10% des élus ont une autre occupation dans les deux conseils. Partout ailleurs, la proportion d'occupés se situent entre 70% et 100%, si l'on excepte le conseil régional de Diourbel où, environ, un conseiller sur deux (54%) est occupé.

La configuration des conseils municipaux traduit un manque d'ouverture à l'égard des autres forces politiques, ce qui explique l'absence de contre pouvoirs véritables en leur sein. En outre, les jeunes, réputés contestataires, sont faiblement représentés. Sur l'ensemble des huit régions, 0 à 11% des conseillers ont moins de 35 ans , si l'on excepte Louga (18%). Le nombre des adultes avec ou sans occupation est beaucoup plus important ; il varie de 78% à 100%.

Les femmes sont aussi faiblement représentées. On compte près de 25% de femmes dans les conseils régionaux de Dakar Kaolack et Louga et dans les conseils municipaux de Thiès et de Diourbel . Elles constituent moins du cinquième des élus dans le conseil

municipal de Dakar et dans les conseils régionaux de Thiès, Diourbel, Tamba, Fatick et Thiès. La représentation des femmes dans le conseil régional de Fatick (7,1%) est insignifiante. En général, le nombre de femmes et de jeunes élus dans ces deux conseils ne reflète pas leur poids démographique réel. Il reste beaucoup à faire pour assurer une participation conséquente des femmes et des jeunes dans les conseils régionaux et municipaux et dans le choix de projets voués à la création d'emplois.

Les représentations au sein des différents conseils se font sur la base des propositions des partis ; les jeunes et les femmes sont encore mal représentés dans les directions des différentes structures politiques. Il est, par ailleurs, difficile de faire figurer dans les conseils des personnes ressources qui évoluent en dehors des cadres politiques. En somme, le mode de représentation en vigueur ne permet pas de corriger la faiblesse de ressources humaines qualifiées observées dans les différents conseils. Une meilleure représentation des jeunes et des femmes facilitera la prise en compte de leurs préoccupations en matière de développement; elle permettra d'améliorer la qualité des offres institutionnelles faites à ces populations cibles et les usages du pouvoir qui induisent une mauvaise gouvernance qui signifie absence de transparence et du sens des responsabilités.

II) PARTICIPATION ET BONNE GOUVERNANCE

La participation renvoie, ici, à la possibilité donnée aux populations, en général, et aux groupes cibles, en particulier, d'exprimer leurs avis sur les politiques de développement ou sur la conduite des actions visant la création d'emplois. La gestion du secteur public et l'Etat de droit mettent en évidence la capacité de l'Etat à créer un cadre institutionnel propice aux investissements, mais aussi à garantir le droit au travail pour tous. Associer droits de l'homme et Etat de droit constitue un facteur de sécurité pour les investissements, ce qui a une incidence sur la création d'emplois. Cette association suppose que soit pris en compte le droit au travail des populations jusqu'ici marginalisées, en l'occurrence, celui des jeunes, des femmes, et des handicapés. Elle pose un certain nombre d'exigences que les institutions se doivent de prendre en

charge pour assurer la transparence dans les transactions et un bon système de régulation. Ceci engage non seulement la responsabilité de l'Etat, mais aussi celle de tous les acteurs du développement. Dans cette perspective, l'Etat doit mettre autant de soin pour garantir l'Etat de droit et attirer les investissements que pour faire participer les populations et les responsabiliser, afin de jeter les bases d'une bonne gouvernance.

2.1. Gestion du secteur public , Etat de droit et investissements

Il est généralement admis que le Sénégal reste un modèle de stabilité institutionnelle. Pourtant, malgré les chiffres encourageants sur la croissance, le niveau des investissements peut encore augmenter. Par quels moyens les pouvoirs publics peuvent-ils rassurer l'investisseur en lui fournissant une appréciation la plus objective possible des perspectives du pays et des politiques qui y sont conduites?

Quel rôle peut jouer, dans les stratégies d'attraction et de protection des investissements, la mise en place d'un bon système institutionnel, administratif, réglementaire, juridique et judiciaire adapté à une économie de marché convenablement ouverte sur l'extérieur?

Il apparaît donc que la réflexion doit être portée au niveau des institutions de droit public et des mécanismes de gestion du service public en appréhendant leur incidence sur le niveau des investissements.

2.2. Influence des institutions de droit public sur le niveau des investissements.

Les notions d'institutions, de respect de droits de l'homme et d'Etat de droit sont regroupées ici sous le concept d'institutions de droit public.

2.2.1. Diagnostic de l'évolution des aspirations et exigences

Les 1ères années qui ont suivi l'accession de nos pays à la souveraineté internationale ont été marquées sur le plan des investissements par une toute prééminence des Etats et des investissements publics. En effet, il a été constaté qu'une place très infime était accordée à l'initiative privée et à l'éclosion des individualités.

Ainsi, l'Etat et les organisations Internationales, supposés jouer le rôle fondamental dans la mise en œuvre des programmes d'investissement, accordaient une grande place aux facteurs dits externes, c'est-à-dire l'attrait des bailleurs et le transfert de technologie au détriment des facteurs internes (institutions locales crédibles et performantes, environnement institutionnel respectueux de droits de l'homme et de l'Etat de droit).

Aujourd'hui, la tendance commence à s'inverser. En effet, le constat a été fait qu'un développement durable passe forcément par la prise en compte de l'individu et de ses aspirations légitimes. L'Etat de droit, les droits de l'homme et la mise en place de bonnes institutions deviennent ainsi le credo des pays qui veulent promouvoir les investissements de leurs secteurs publics et privés.

2.2.2. Fondements du lien institution-investissement

• Les institutions

Le couple «institutions/investissements » tend aujourd'hui à s'imposer comme une réalité incontournable. En effet, les institutions d'un pays constituent la vitrine objective à partir de laquelle on peut a priori apprécier l'attrait de ce pays pour les investisseurs.

Le concept d'institutions renvoie à « toute organisation ou groupe d'organisation apparentées créés, à des fins particulières ».

Le Sénégal, depuis la période coloniale, a toujours bénéficié d'institutions stables par rapport à la plupart de ses voisins.

Les institutions consacrées par la Constitution du Sénégal sont :

- Au niveau de l'exécutif : le Président de la République et le Gouvernement,
- Au niveau du législatif : le Sénat et l'Assemblée nationale,
- Au niveau judiciaire : le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes et les Cours et Tribunaux.

Ces institutions dont l'autonomie et la séparation sont consacrées par la Constitution, ont une très forte valeur symbolique au regard de l'image qu'elles incarnent vis-à-vis de l'extérieur.

Dans un tout autre registre, on peut remarquer que le Sénégal s'est doté d'institutions alternatives de régulation qui concourent également au renforcement de la crédibilité du pays vis-à-vis des investisseurs. Il s'agit du Médiateur de la République et du Haut Conseil de l'Audiovisuel ou encore de l'Observatoire National des Elections.

- **Articulations Institutions- Investissement**

L'idée est aujourd'hui acceptée que pour créer un environnement propice à l'investissement, il est indispensable de se doter d'institutions crédibles et stables. En effet, l'existence d'institutions supposées promouvoir les investissements exige pour leur permanence et leur efficacité la mise en place de cadres juridiques et réglementaires, équitables et stables.

En articulation avec les investissements, cela revient à faire jouer aux institutions leur rôle de garant de la stabilité et de l'équité. En d'autres termes, les institutions doivent arbitrer les intérêts divergents de manière objective et assurer des services publics efficaces de manière responsable.

Une institution judiciaire efficace et juste applique les lois avec équité et veille à la bonne application des sanctions à l'encontre des contrevenants. L'institution judiciaire intervient également pour résoudre les conflits entre les parties, et offrir des recours aux parties affectées négativement par la violation des lois ou contrats et par les abus de pouvoirs.

C'est toujours dans le cadre d'une bonne administration judiciaire qu'il est possible de promouvoir la bonne gouvernance en imposant des sanctions aux responsables de l'Etat coupables d'abus d'autorité ou de détournement de deniers de l'Etat.

Les investissements des secteurs public et privé ont besoin d'un cadre judiciaire, et plus généralement d'un cadre institutionnel sécurisant pour se développer. Cette exigence tend de plus en plus à être une tendance universelle au niveau des investisseurs : les affaires ont besoin de célérité, de souplesse et de sécurité.

Ainsi, les institutions peuvent renforcer les moyens d'interventions des gens (investisseurs) qu'elles sont chargées de suivre en faisant de l'égalité des chances une réalité, en luttant contre l'exclusion et pour l'accès aux ressources.

Mais toutes ces actions ne se conçoivent que dans le cadre d'institutions fonctionnant régulièrement c'est-à-dire avec une certaine légitimité tirée de l'existence d'institutions électorales, juridiques et judiciaires transparentes et intègres.

- **Droits de l'Homme/Etat de droit / Investissements**

Droits de l'Homme et Etat de droit

Ces deux notions sont aujourd'hui présentées comme préalables à tout projet de développement durable.

L'Etat de droit, postule un Etat qui assure à tous les citoyens à quelque niveau qu'ils se situent, la même application de la règle de droit. L'Etat de droit met par exemple les administrés à l'abri de l'arbitraire de l'administration.

Les droits de l'homme sont définis comme « des prérogatives accordées à l'individu tenues pour tellement essentielles que toute autorité ou tout pouvoir se devrait d'en garantir le respect ».

- **Droits de l'Homme/ Etat de droit/Investissements**

Actuellement les questions de droits de l'homme et d'Etat de droit sont omniprésentes. On les invoque en toute circonstance. Elles représentent une aspiration universelle à la liberté que l'on identifie avec l'idéal démocratique, voire avec la civilisation en tant que telle.

C'est de ce point de vue que les bailleurs de fond et les investisseurs institutionnels en ont fait un préalable obligatoire pour toute action.

En articulation avec le credo de l'Organisation Internationale du Travail, ces notions de droits de l'Homme et d'Etat de Droit signifient pour toute personne « le droit au travail et à une rémunération équitable lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine ».

Un bon cadre, associant droits de l'homme et Etat de droit, constitue un facteur de sécurité pour les investissements qui y trouveront l'assurance d'un cadre apaisé.

2.2.3. Effectivité du lien

- **Les institutions**

Le problème fondamental des institutions est relatif à leur stabilité. En effet, des institutions instables peuvent influencer négativement sur le niveau des investissements. Le premier problème lié à la stabilité des institutions au Sénégal a trait à la fréquence des élections. En moyenne, les électeurs sénégalais sont appelés aux urnes en moyenne tous les 18 mois, ce qui expose le pays à une situation de campagne électorale permanente et à une certaine prudence, pour ne pas dire méfiance des investisseurs.

Le second facteur limitant le niveau des investissements est relatif au mode de désignation des décideurs. En effet, le critère constant de promotion reste l'appartenance à la même famille politique ou autre. La continuité et la permanence des institutions restent de ce fait largement tributaire des changements intervenus au niveau des grandes familles politiques, voire religieuses.

Un troisième point est relatif à la trop forte concentration des pouvoirs entre les mains du Président de la République. En effet, dans notre système politique, le Président reste prééminent et détient l'essentiel des pouvoirs de décisions.

Les investissements sont tellement tributaires des institutions qu'on assiste à un transfert des compétences législatives et judiciaires de l'Etat-Nation vers les organisations internationales (OMC, OHADA, UEMOA).

Etat de droit et droits de l'homme

Pour la promotion des investissements, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme supposent un système égalitaire où tous les intervenants sont sur un pied d'égalité.

A titre d'exemple, certains systèmes, dont le Sénégal, reconnaissent une immunité d'exécution à l'Etat et à ses démembrés. Ainsi, il n'est pas possible de faire exécuter une décision de justice par voie de contrainte à l'encontre de l'Etat et des sociétés du secteur public qui évoluent pourtant dans le secteur concurrentiel. Cette situation en rupture avec l'équité est un frein à l'investissement.

Un autre exemple est tiré des prérogatives exorbitantes du droit commun de l'administration dans ses relations juridiques avec les entreprises et les particuliers (pouvoir de résiliation unilatérale, révision, fait du prince...).

Le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit s'entend également du respect des droits acquis quelle que soit la configuration des majorités au niveau des sommets de l'Etat (c'est ici aussi la question de la stabilité et de la permanence des institutions).

Cette question est d'autant plus importante qu'après l'alternance, les nouveaux pouvoirs publics sénégalais sont revenus sur un certain nombre d'accords d'investissements signés par l'ancien pouvoir.

C'est de cette manière qu'ont été gérés les dossiers de la licence du second opérateur dans la téléphonie mobile (SENTEL), de la privatisation de la SENELEC (Hydro-Quebec) et de l'administration du fleuron sénégalais dans les industries chimiques (ICS).

- **Influence de la gestion du service public sur le niveau des investissements**

Sous le vocable de *gestion du service public*, nous avons regroupé l'ensemble des questions relatives au cadre réglementaire, aux procédures en vigueur, à la transparence et à la responsabilisation.

Il semble en effet, que tous ces concepts concourent à une gestion efficiente du service public.

L'Etat est le principal agent chargé de la promotion des investissements dans un pays. A ce titre, il est investi de la mission de création d'un environnement propice au développement.

C'est cette mission qui exige justement la mise en place et le maintien de cadres juridiques et réglementaires équitables, efficaces et stables régissant la gestion du secteur public.

Cela revient à assurer la transparence dans les marchés, la responsabilisation de tous les acteurs et à l'amélioration du cadre et des procédures existantes.

- **Gestion du secteur public- Cadre réglementaire- Procédures en vigueur.**

La gestion du secteur public s'entend ici de l'ensemble des moyens matériels, humains, juridiques et autres affectés à l'organisation du secteur public. Le cadre réglementaire et

les procédures en vigueur peuvent pour les besoins de l'analyse être classées dans la gestion du secteur public.

Il a été noté au Sénégal, une volonté politique de plus en plus orientée vers de nouvelles politiques visant essentiellement à attirer les investissements.

C'est ainsi que par exemple, des cadres dérogatoires au droit commun sont tous les jours érigés en faveur de certaines catégories d'investisseurs. C'est le cas du statut de l'entreprise franche d'exportation, de l'agrément au code des investissements....

Pourtant les politiques d'investissement n'atteignent pas encore le niveau escompté. En effet, les politiques d'investissement doivent être naturellement complétées par un secteur public efficace, c'est-à-dire souple, égalitaire et intègre.

Le Sénégal reste un pays très onéreux par rapport à la sous-région pour tout ce qui concerne les charges tenant à l'eau, l'électricité, le téléphone... A cela s'ajoute des obstacles administratifs tenant à la lourdeur des procédures en vigueur.

Les investissements se sont toujours heurtés à l'obstacle administratif. En effet, autant des réformes positives sont notées pour améliorer l'environnement juridique, autant les agents du secteur public semblent être à la traîne.

En phase constitutive, les investisseurs et entrepreneurs effectuent un véritable parcours du combattant pour détenir tous les numéros d'identification requis (numéros fiscaux et sociaux).

Nos pays sont souvent dotés d'énormes institutions bureaucratiques qui exercent un contrôle intensif alors que la définition des pouvoirs et leur réglementation reste généralement vagues.

Actuellement, le système administratif sénégalais est fortement influencé par le système français. Il est par conséquent linéaire, fortement hiérarchisé et centralisé (même si un effort considérable de décentralisation est en train d'être consenti).

De plus, c'est une administration dépendante des politiques. Ainsi, au Sénégal, on a pu noter avec Jean COLIN la prééminence d'une administration d'administrateurs civils. L'époque de COLIN est suivie d'une "épopée" du BOM (bureau d'organisation et de méthode). Aujourd'hui, avec l'alternance, nous assistons à une administration des consultants.

Ces différents changements créent l'instabilité pour les investissements dans la mesure où les animateurs du système sont plus orientés vers la satisfaction des Etats-majors qui les ont nommés que vers la promotion véritable des investissements.

Au niveau des opérations d'importations, la Douane donne le tournis à l'investisseur le plus perspicace. Ainsi, la complexité du circuit douanier, la cherté des taxes, et la multiplicité des documents à remplir et à produire constituent autant de motifs de découragement et d'explication des causes d'échec des politiques d'investissement.

2.3.Responsabilisation- Transparence et investissements

La responsabilisation s'entend d'une approche participative des principaux bénéficiaires qui seront parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'investissements.

La transparence en matière de conduite des affaires publiques exige une lutte continue contre la corruption qui freine considérablement les efforts de développement. *La corruption, subséquente au défaut de transparence, constitue le principal frein aux investissements.*

La transparence et la responsabilisation sont dans une très large mesure tributaire du mode de gestion du service public.

Malgré les déclarations d'intention, il n'y a jamais eu de véritable volonté politique de lutte contre la corruption et pour la transparence:

la loi sur l'enrichissement illicite et la cour de répression de ce type de délit sont restées lettre morte.

la création de l'organe de lutte contre la corruption semble être mise aux oubliettes par le nouveau régime.

Aujourd'hui, avec les audits qui sont en cours, il semble qu'une nouvelle approche de contrôle des entreprises publiques soit en train de prendre forme.

Le premier niveau d'appréciation de la transparence vise le contrôle de la dépense publique à travers les procédures de passation des marchés publics. Les responsables de marchés doivent rester autonomes des organes de nomination pour la transparence du marché.

Le second niveau d'appréciation, c'est le contrôle de la mission de hauts fonctionnaires notamment dans l'affectation des ressources et l'exigence d'un compte rendu publié.

En résumé, "l'agenciation" de la fonction publique pourrait être envisagée : certaines directions actuelles devraient érigées en agences autonomes fonctionnant avec une enveloppe budgétaire et des dirigeants nommés après une procédure d'appel d'offre. Au résultat, on pourrait avoir une nette séparation entre les fonctions techniques et les fonctions politiques dans la gestion des affaires de l'Etat dont la promotion de l'investissement. Cette formule de l'agence aboutit à une responsabilisation accrue des acteurs et des citoyens qui pourraient y retrouver la confiance perdue de l'administration traditionnelle.

L'agence est aujourd'hui utilisée dans le domaine des travaux routiers, de l'électrification rurale et pourrait à terme s'étendre à d'autres domaines.

2.3.1. Les mécanismes de participation

Le processus de planification et le fonctionnement des collectivités renseignent très peu sur les mécanismes et les structures qui permettent d'assurer la participation des populations cibles (jeunes, femmes, etc.) ou la prise en charge de leurs préoccupations aux différents stades de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets.

Le PTIP est l'instrument de programmation des projets dans le nouveau système de planification. Les choix de projet s'inspirent des orientations du plan national. Les projets sont formulés par les ministères techniques qui proposent leur inscription au PTIP. Ils ont souvent une envergure nationale. Cependant, il arrive parfois qu'un projet règle au niveau local les préoccupations des populations (route, école, dispensaire, etc.), même si des mécanismes ne sont pas prévus pour assurer leur participation ou pour prendre en charge leurs différentes préoccupations.

C'est donc au niveau local que les projets reflètent les préoccupations des populations. Un mécanisme était mis en place par l'Etat, entre 1972 et 1990, pour atténuer l'emprise exclusive des politiques sur les conseils régionaux ou municipaux. Il permettait de désigner un tiers de conseillers sur la base de leur compétence en matière économique.

Il a été abrogé en 1990, parce qu'il était contesté par les élus qui le considéraient comme une limite à la décentralisation.

Dans certaines régions, les populations sont consultées par le biais de conférences. C'est le cas à Kaolack où des conférences régionales sont parfois organisées ; elles s'apparentent à des comités régionaux de développement (CRD) élargis aux opérateurs économiques, à la société civile et aux élus. Dans la même ville, le comité économique et social fonctionne régulièrement depuis 1996. Il permet de prendre en compte les préoccupations des GIE et des différents groupes de femmes et de jeunes.

De même les comités de développement des quartiers (CDQ) permettent de recueillir les avis des populations et de proposer des projets à partir de la synthèse des avis émanant des populations des différents quartiers. Ces CDQ sont représentés au niveau du comité de développement de la ville de Kaolack (CODEKA). Le rôle de cette structure est de fédérer les CDQ et de recueillir l'avis des Quartiers, des ASC et des ONG pour le développement de la ville de Kaolack. La cellule régionale de concertation des acteurs du développement de Thiès permet aussi de recueillir l'avis des populations.

L'utilisation de méthodes participatives, telles que la MARP permet de recueillir les propositions des populations. Cette approche est certainement efficace au sens où elle crée des dynamiques qui facilitent l'appropriation des projets et leur internalisation par les populations.

Les mécanismes qui permettent d'associer les populations existent un peu partout au niveau local. Il est, cependant, difficile de dire si elles sont efficaces ou non. Les avis sont partagés. Certaines personnes rencontrées (jeunes, femmes, etc.) doutent de l'efficacité de ces mécanismes, en raison de l'encadrement politique dont ces différentes structures font l'objet. Cet encadrement suscite méfiance et suspicion. Il ne permet pas de mobiliser toutes les sensibilités dans les structures évoluant à la base. Ensuite, parce qu'elles ne participent pas toujours au suivi des décisions arrêtées, certaines populations doutent de l'efficacité de rencontres dont les résultats tardent à se manifester.

De manière générale, les populations cibles sont représentées par les élus aux discussions des sessions au sein desquels les projets des régions et des communes sont examinées.

A Bambey, les jeunes se plaignent de n'être pas consultés ; ailleurs, ils manquent souvent d'initiatives. Toutes les populations cibles sont représentées par leur associations respectives et les structures fédératives que sont : la fédération des groupements féminins, celles des personnes du troisième âge et des personnes handicapées, et le Conseil national des jeunes, dont l'ONCAV est membre ; ces structures sont des relais entre l'Etat et leurs membres.

Ce sont des organisations pyramidales avec des ramifications au niveau régional, départemental, au niveau des arrondissements et des communautés rurales. Elles représentent théoriquement les populations cibles.

L'ONCAV, membre du CNJS, représente les mouvements de jeunes dans leur diversité (ASC, scout, etc.). Les défilés sont également pris en charge par des centrales syndicales (CNTS...) et des collectifs de défense de leurs intérêts. Ces structures sont en principe les interlocuteurs des services de l'Etat comme la direction de l'action sociale et les autres départements du ministère de la femme. Elles sont également les interlocuteurs des ministères de la jeunesse et de l'emploi.

Ces structures sont souvent représentées au niveau des collectivités. L'ONCAV, qui n'est pas une ONG est reconnue d'utilité publique par le décret 96.688 du 17.08.1996. Elle reconnaît avoir reçu des dotations dans le cadre de la décentralisation (ressources matérielles et subventions en faveur des ASC). Elle déplore, cependant, que des programmes soient élaborés pour les jeunes sans tenir compte de leur point de vue et sans études préalables .

Ce problème est posé chaque année par les organisations de jeunes, mais aucun changement n'est apporté. L'aspiration des jeunes n'est donc pas souvent prise en compte parce qu'ils ne participent pas depuis la base, ni au niveau des structures locales ou centrales à la réflexion sur des programmes conçus pour eux. La présidente des groupements de promotion féminine de Thiès déplorait dans le quotidien « le Soleil » 28.11. 2000, la non participation de ses sœurs aux différentes instances de décisions, lors de la conférence technique présidée par le ministre de la décentralisation.

Les résultats obtenues en matière d'emploi sont encore maigres. Peut être que le projet ASC emploi initié par l'ONCAV grâce à un financement de l'Etat pour un montant de 1.500.000.000 FCFA fera avancer la question de l'emploi. Le cadre juridique de l'ASC interdisant de mener des activités économiques, des GIE de trois membres se sont constitués au sein des ASC et ont soumis des projets à la structure de financement ASACASE avec l'aval des ASC. C'est un comité de pilotage conjoint du ministère de l'emploi et de celui de la jeunesse qui gère ce projet. Le projet ASC emploi a déjà créé 132 emplois pour 44 GIE. 48 autres projets sont en instance de financement ; ils doivent créer 144 emplois. La phase 1 de ce projet prévoit le financement de 100 projets (10 par région) qui doivent générer 300 emplois primaires. Ils peuvent créer à leur tour d'autres emplois, si l'activité se développe.

2.3.2. Initiatives prises en faveur des populations et des groupes cibles

Différentes initiatives ont été prises par les collectivités locales et les structures représentant les populations cibles (associations de jeunes et de femmes dont ASC, GIE, etc.) pour promouvoir des projets visant à créer des emplois. Ce sont des micro-projets le plus souvent, non encore réalisés, et orientés, directement ou indirectement, vers la création d'emplois pour les jeunes et pour les femmes.

On retrouve d'une région à l'autre différents types de projets au nombre desquels les projets d'assainissement, de construction d'infrastructures (écoles, dispensaires, routes, etc.) figurent en bonne place. Les projets sont examinés au cours des sessions ordinaires des conseils municipaux et régionaux. Ils sont identifiés par les élus, qui représentent les populations, et avec la participation de leurs collaborateurs locaux.

Le niveau de participation des bénéficiaires au choix des projets est insignifiant, même si des efforts sont faits pour prendre en charge les avis des populations dans les structures chargées du développement des collectivités. C'est le cas avec le comité de développement de la ville de Kaolack (CODEKA) et avec la cellule régionale de concertation sur les activités de développement (ERCAT) de Thiès.

Des initiatives sont aussi prises par les collectivités locales pour attirer les financements grâce à la coopération décentralisée. Le fait, en lui même, n'est pas nouveau. Il a, cependant, connu au cours de ces récentes années un développement fulgurant. Les

collectivités, dépourvues de ressources , établissent directement des liens avec des partenaires étrangers qui apportent des ressources et participent ainsi au développement des régions en appuyant des projets locaux.

Le rôle de l'agence de développement municipal dans cette perspective n'est pas négligeable. Il reste le principal bailleur des communes. Certains projets sont financés par la commune dans le cadre de son budget. D'autres le sont par des bailleurs de fond dans le cadre de la coopération décentralisée ou par des promoteurs privés. Les agences régionales de développement se mettent lentement en place. Elles sont encore faiblement pourvues en ressources humaines.

L'agence régionale de développement de Kaolack a supervisé le schéma d'aménagement régional et recueilli l'avis réglementaire d'autres collectivités locales ; il organise les rencontres entre les bailleurs et les collectivités locales.

Il faut certainement renforcer les ressources des agences parce qu'elles peuvent beaucoup apporter au développement des régions. Ensuite, elles sont plus neutres aux yeux des populations , en raison de leur fonction essentiellement technique. Ce sont des agences d'exécution pour les collectivités au profit desquels elles identifient les potentialités de développement de la région, font des requêtes de financement et appuient toutes les actions de planification.

En principe, les projets sont identifiés par ces organes en collaboration avec les structures de l'administration centrale. Les populations sont parfois associées à la phase d'identification, du moins selon l'avis de certains responsables. C'est cette position que soutient le responsable du comité de développement de Kaolack. Les avis sont, cependant , partagés. Certains membres d'association de jeunes déplorent leur insuffisante implication.

Au niveau de l'Oncav et de certains groupements de promotion féminine, les responsables déplorent aussi leur non implication aux prises de décision qui les concernent. Ces groupes cibles ont des contacts directs avec des ONG, dont certaines ne collaborent pas toujours avec les autorités locales. Le mode d'intervention des ONG rend possible une plus grande mobilisation des populations et, par conséquent, leur adhésion aux projets et programmes initiés au niveau local . Certaines ONG jouent le

rôle de relais des populations dans le comité économique et social et dans les CRD. Elles donnent leurs avis sur le PRDI et, parfois, sur le budget ; c'est le cas à Fatick.

2.3.3. Bénéfices tirés par les populations de cette participation

La participation des populations à ces différentes rencontres leur permet de mieux s'informer et de bien s'impliquer dans les processus de prise de décision, ce qui réduit les risques de conflits avec les collectivités. Elles perçoivent ainsi mieux l'action des organes qui les représentent.

Les projets retenus au niveau local s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité, ce qui permet d'améliorer le cadre de vie des populations ; ils visent aussi l'amélioration des revenus et de l'accès aux services sociaux de base, la réduction du chômage chez les jeunes, notamment. Les populations peuvent s'informer davantage sur les conditions d'accès au crédit mis à leur disposition. Il existe des lignes de crédit BOAD et pour l'artisanat. Les bénéficiaires n'en profitent pas faute d'information.

Les projets peuvent avoir des effets induits en termes de création d'emplois. Par exemple, la mise en place d'un service de traitement de déchets plastiques prévue à Kaolack dans le cadre du 8^e FED permettra de créer directement 24 emplois pour le traitement des ordures et, indirectement, 24 emplois pour leur ramassage. La collecte des ordures aura un effet multiplicateur sur l'emploi ; au moins 24 personnes devront s'impliquer dans cette activité au niveau de chacun des 37 quartiers que compte la ville. Un projet similaire existe déjà à Thiès. Les bénéfices escomptés auraient pu être plus importants si des contraintes n'entravaient pas la création d'un nombre plus important de projets.

2.3.4. Les contraintes à la participation des jeunes et des femmes à la création de projets

Le faible niveau de formation des jeunes et des femmes est une contrainte à leur participation au choix des projets. Ils ne sont pas toujours en mesure d'argumenter leurs choix lorsqu'ils sont conviés à certaines rencontres. Ce sont les autres qui choisissent à

leur place et ce handicap est une limite à l'expression de leurs préoccupations. Ils sont, parfois, membres des différentes factions politiques, ce qui les empêche de se regrouper pour défendre leurs propres intérêts.

Le manque de ressources propres est souvent considéré comme une contrainte majeure. Cela les rend dépendants et ne les met pas toujours à l'abri de certaines offres. Lorsque les ressources existent, la capacité d'absorption des investissements est limitée par le faible niveau de qualification des membres des différentes associations de jeunes et de femmes.

D'autres contraintes à la création de projets sont de nature institutionnelle : elles sont liées aux problèmes que soulève le transfert de compétence aux régions. Sur les 9 secteurs transférés, l'Etat ne donne des crédits que pour l'éducation, la santé, la jeunesse et les sports. L'Etat transfère le budget de fonctionnement, non celui de l'investissement. Ces fonds sont, ensuite, mis en place tardivement. Parce que les fonds nécessaires ne sont reçus qu'au cours du 5^e mois (mai), ce qui occasionne pour les collectivités locales un cumul d'arriérés de paiement et soulève d'énormes problèmes de gestion.

Le budget alloué aux collectivités locales est insuffisant. La gestion des fonds manque de coordination entre les services déconcentrés et les collectivités locales. Les services décentralisés refusent parfois de coopérer. La gestion des fonds de dotation, relève de l'administration centrale. Le manque de clarté des textes de la décentralisation et leur maîtrise insuffisante par les élus au sein des collectivités locales ne permet pas de clarifier le rôle des autorités administratives et du Président du conseil régional.

Par ailleurs, des secteurs porteurs d'emploi comme le tourisme ne sont pas transférés, ce qui pénalise des régions comme Fatick où le tourisme aurait permis de générer des emplois pour les populations cibles.

2.4. Identification des problèmes et propositions d'axes pour améliorer le niveau et la qualité de la participation des groupes cibles

Le premier problème est lié au manque d'information des groupes cibles, ceux-ci n'étant pas toujours représentés aux instances où se prennent les décisions. A cet

égard, le manque d'information sur l'existence de lignes de crédit pour l'artisanat est assez édifiant. Il existe des lignes de crédit (BAD et BOAD) au niveau national qui sont mis à la disposition des artisans. Mais les bénéficiaires n'en profitent pas faute d'informations, ou lorsqu'ils le savent ils sont confrontés à un problème d'éligibilité. S'y ajoute le fait que les artisans ne sont pas toujours bien organisés.

La question de l'information et de l'organisation sont des axes importants à traiter à côté de la formation. Parce que la sous information découle bien souvent d'un manque de formation. Les groupes cibles doivent être sensibilisés sur ces questions, surtout lorsqu'ils travaillent dans des corporations qui recèlent des potentialités réelles pour la création d'emplois.

L'encadrement doit être considéré comme un axe important dans cette perspective. Les structures chargées d'encadrer les groupes cibles (associations et ONG) ne disposent pas toujours de ressources humaines qualifiées. Il faut les renforcer et prendre en compte leur besoin de formation en planification stratégique.

La sensibilisation doit permettre de lutter contre les réactions de rejet des jeunes vis-à-vis de certains organes qu'ils considèrent comme très politisés. Car les collectivités ne sont l'apanage de personne. Elles peuvent servir les jeunes qui méconnaissent aussi les textes de la décentralisation. Une formation sur ces textes leur permettrait de mieux appréhender la meilleure façon pour eux de s'impliquer dans la vie de leur commune.

Un bon encadrement pour parvenir à réaliser de bons dossiers est, certes, nécessaire. Parce qu'un bon dossier doit reposer sur une bonne connaissance des conditions techniques et économiques de l'offre. Les promoteurs ne sont pas toujours prêts à payer un service conseil pour appuyer les groupes cibles, là où l'encadrement fait défaut.

Ces groupes devraient se prendre en charge et se départir de la mentalité d'assisté. Ils devraient renoncer à tout attendre de l'Etat ou des bailleurs. Ils doivent développer l'épargne à travers les mutuelles et s'informer sur les systèmes de crédit et les possibilités qui leur sont offertes par les banques, les mutuelles d'épargne et de crédit, ainsi que sur les conditions d'éligibilité à ces différents crédits. Insister sur la formation est certes important, mais il faut davantage insister sur la formation professionnelle et sur la formation en gestion en songeant à mettre en place des systèmes comptables cohérents.

2.5. Convergence des objectifs publics et privés pour la création d'emploi

Jusqu'en 1995, les politiques de l'emploi sont dissociées des politiques macro-économiques et sectorielles. Les stratégies de planification économique et sociale ne prenaient pas en compte les problèmes de l'emploi. Les positions des ministères concernés n'étaient pas coordonnées et ne permettaient pas de développer une approche systématique sur cette question.

La création d'un comité de suivi, à partir de cette année, jette les bases d'un rapprochement entre différents partenaires (Etat, secteur privé, société civile) appelés à formuler ensemble cette politique ; > Celle-ci s'inscrit désormais dans une perspective plus globale ; elle est prise en compte dans les politiques macro-économiques.

Des tentatives ont permis de rapprocher, en 1987, les vues de l'Etat et du secteur privé sur l'emploi. Elles n'ont pas abouti parce que la convention signée alors n'a pas été appliquée. Renégociée, elle a permis de jeter les bases d'un partenariat Etat/secteur privé. C'est en 1998, à l'issue des consultations entre ces deux partenaires qu'un pacte social pour l'emploi a été signé. La volonté de travailler ensemble pour promouvoir l'emploi a rendu possible la mise en place de mécanismes visant à faciliter les rencontres entre les différents partenaires et à favoriser la recherche de solutions consensuelles au problème de l'emploi.

2.6. Les mécanismes de coordination

Le comité de suivi de la politique de l'emploi, créé par arrêté n° 005695 du 20 juin 1995, en est un. Il est né dans le contexte de la libéralisation où l'Etat poursuit ses réformes pour créer un environnement favorable à la croissance. Sa vision de la politique de l'emploi change aussi. Celle-ci est désormais articulée à la croissance. Le lien entre la croissance et l'emploi est, enfin, perçu comme le meilleur moyen pour asseoir une politique de l'emploi. Celle-ci permet de mieux articuler croissance et emploi. Elle suscite une réflexion sur les thèmes suivants : la disponibilité de la main d'œuvre et son absorption productive maximale, la répartition du revenu national grâce à l'emploi, la

maîtrise de l'information sur l'emploi et la création des bases de coordination plus efficace des actions en faveur de l'emploi (Comité de suivi de la politique nationale de l'emploi 1995 : 2).

Le gouvernement a décidé de mettre en place un comité de suivi de la politique nationale de l'emploi au sein duquel différents acteurs nationaux (Etat, syndicat des travailleurs, patronat, mouvements associatifs) sont conviés à une réflexion sur la politique nationale de l'emploi. Ce comité est donc le premier instrument de coordination des objectifs du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Il s'est structuré en groupes de travail autour de thèmes suivants : la qualification et le marché du travail, la protection sociale, le système d'information sur l'emploi, l'emploi et la production moderne et rurale. Le comité s'est réuni régulièrement au cours de la période d'élaboration de la politique de l'emploi. Il est resté pratiquement inactif sur la période 1998/99.

Il est prévu la mise en place d'un deuxième élément de coordination. C'est la cellule interministérielle sur l'emploi à haute intensité de main d'œuvre. Celle-ci devrait pouvoir fédérer les structures concernées par ce type d'emploi. Elle n'est pas créée parce qu'elle n'a pas été inscrite sur la liste des projets du PTIP, même si elle intéresse les partenaires au développement. Les hésitations des différentes structures sont liées à l'inexistence d'une culture "HIMO" ; les gens sont plutôt intéressés par les emplois longue durée.

La signature entre l'Etat, le conseil national du patronat (CNP) et la confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) d'une convention pour l'emploi des jeunes permet de coordonner l'ensemble des positions dans la mise en œuvre des actions de promotion d'emplois pour les jeunes. Pour cette convention, les syndicats patronaux et l'Etat marquent leur accord sur l'objectif de création d'emplois pour les jeunes. Le SPID a mis en place un réseau d'insertion pour l'emploi qui fonctionne depuis trois mois.

Les partenaires sociaux reconnaissent qu'ils sont associés à l'élaboration du plan national pour l'emploi et s'accordent avec l'Etat, le patronat et les organisations syndicales sur les grandes orientations. Mais, les consultations s'arrêtent là. Car des syndicats disent qu'ils ne sont pas associés dans la mise en œuvre et qu'ils manquent

une coordination nationale capable de faire le point sur cette question ; il y a donc absence de suivi.

Les régions ne sont pas encore associées à ces différentes politiques, en raison du flou qui entoure les textes de la décentralisation et le transfert des compétences, et de la modicité des moyens légaux, humains et financiers mis à leur disposition. L'ARD reste, au niveau régional, l'organe qui apporte aux collectivités locales une assistance gratuite dans tous les domaines d'activité liées au développement. Avec la création du CERCAD, le conseil régional de Thiès a voulu favoriser l'harmonisation et la coordination des actions de développement entre les différents acteurs qui interviennent dans l'espace régional. Des initiatives similaires existent au niveau des municipalités, dont celle de Kaolack (CODEKA), mais elles sont loin des lieux de concertation et d'élaboration des politiques nationales.

2.7. Les contraintes à l'efficacité des mécanismes

Le gel des activités du comité de suivi de la politique nationale de l'emploi limite les possibilités de concertation entre les différents acteurs au niveau national. Ce cadre est, pourtant, le seul qui pourrait faciliter la poursuite d'une réflexion globale sur l'emploi au niveau national, si l'on considère les thèmes qui inspirent la réflexion des groupes de travail déjà constitués. L'insuffisance ou l'absence de mécanismes de concertation rend difficile le renforcement de la cohésion des différents acteurs en matière de politique d'emploi.

Le nombre élevé de réunion et de séminaires réduit les chances de parvenir à une bonne coordination, limite la disponibilité des représentations des différentes structures et entrave le fonctionnement régulier des mécanismes. L'indisponibilité des différents représentants est, souvent, liée à un manque de ressources humaines au niveau du comité de suivi et des autres structures qui travaillent dans le même sens. Il faut donc responsabiliser quelqu'un dont la tâche consisterait à organiser ces réunions et à en assurer le suivi.

En général, les partenaires de l'Etat pensent qu'il y a une mauvaise coordination des décisions au sein de l'Etat. les discussions sont parfois limitées à certains départements

et l'information n'est pas diffusée dans les autres. Il peut arriver que des structures ne soient pas au courant des discussions menées avec d'autres ministères. Par conséquent, l'Etat doit faire de grands efforts pour rendre l'information plus fluide au sein de l'administration, mais aussi entre l'administration et ses différents partenaires.

2.8. Les domaines conflictuels et leurs incidences sur la création d'emploi

L'approche développée en matière d'emploi jusqu'en 1995 portait en elle des germes de conflit. Elle consistait à admettre de façon mécanique que la croissance crée l'emploi. Il en résulte que l'on s'intéresse surtout à la croissance. On oublie ce qu'il faut faire pour que la croissance génère des emplois. Les tenants de cette conception et leurs adversaires se sont opposés au cœur de l'Etat, ce qui a eu pour effet de paralyser les actions visant à promouvoir l'emploi, faute d'entente suffisante sur les objectifs. Cette conception incite les ministères sectoriels à ne pas s'occuper de l'emploi. Leur manque d'ouverture sur cette question s'explique ainsi. La formulation de la politique nationale de l'emploi et la mise en place d'une unité de suivi de cette politique ont permis de clarifier par la suite les objectifs de l'Etat.

Les employeurs reprochent aussi à l'Etat de ne pas créer les conditions favorables pour la croissance (coût des facteurs, fiscalité, lourdeur des procédures de l'administration, etc.). Là où ces derniers pensent que la fiscalité crée des charges élevées et défavorise les entreprises dans le contexte de l'ouverture des marchés qui ne s'accompagne pas d'une protection de certaines industries, l'Etat reproche au patronat de ne pas aimer prendre des risques. Pour l'Etat, le monde de l'entreprise manque d'initiative, ce qui ne lui permet pas de profiter des opportunités offertes par les nouvelles technologies. Il convient pour chaque partie de reconnaître ses insuffisances. C'est sur cette base qu'il est possible de bâtir un vrai partenariat.

Les reproches faits à l'Etat sur l'inefficacité de l'environnement juridique des investissements, malgré les efforts observés ces dernières années, sont partagés par les collectivités locales. Ils dénoncent l'absence de textes de lois définissant les règles du jeu. Il apparaît dans la pratique un partage des rôles qui est source d'incompréhension et d'incohérence au niveau des structures régionales.

Les collectivités gèrent le budget de fonctionnement alimenté par les fonds de dotation. L'Etat détient les fonds d'investissement. Les collectivités locales n'ont pas encore une autonomie de gestion. L'article 44 de la loi n°96-07 précise bien que la région est compétente pour "élaborer le plan régional de développement intégré, contribuer à faire passer, en association avec l'Etat, des contrats de plan pour la réalisation d'objectifs de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique". La région a donc la possibilité d'élaborer son plan, mais elle n'a pas les moyens de le mettre en œuvre. S'y ajoute la difficile cohabitation de l'autorité représentant l'Etat et du Président du conseil régional qui ne facilite pas leur collaboration. Ils ont tous les deux des prérogatives de coordination et d'impulsion du développement régional. On reconnaît au président du conseil régional la possibilité de faire appel aux services de l'Etat, ce qui crée une certaine confusion pour les agents des services régionaux qui relèvent surtout du gouverneur. Il en a résulté des conflits entre ces deux autorités, qui sont préjudiciables à la bonne marche des institutions au niveau de la région. Il est difficile, par conséquent, pour l'ARD de jouer pleinement le rôle d'organe-conseil et de contrôle d'exécution au profit de la région.

Dans le secteur social, la rigidité du marché du travail pour l'employeur et la flexibilité de l'emploi pour le travailleur suscitent des conflits. Les employeurs estiment que la situation sociale n'est pas suffisamment souple. Le contrat d'un travailleur ne peut être renouvelé qu'une fois, sinon l'entreprise qui l'utilise a obligation de l'embaucher. Les travailleurs pensent que la flexibilité conduit à des abus. Selon certains syndicalistes, le travail est devenu précaire, depuis la suppression de l'article 47 de l'ancien code qui fait à l'employeur l'obligation de recruter les travailleurs (journaliers et temporaires) au bout d'une certaine durée de travail. Ces derniers pensent que les conflits existeront toujours si les travailleurs ne sont pas associés à la gestion de l'entreprise comme certaines entreprises ont commencé à le faire (SONATEL, SENELEC).

Au niveau de l'entreprise, les conflits sont liés à la sécurité et à l'hygiène. L'obsolescence de l'outil de production dans certaines entreprises crée des problèmes pour la sécurité des travailleurs et pour l'hygiène des consommateurs. Les gens n'investissent pas souvent dans l'hygiène et la sécurité alors que ces types

d'investissement sont très élevés dans les pays où la productivité du travail est très grande (USA, Japon).

L'insécurité provoque des maladies qui se répercutent sur la productivité globale des entreprises. Ses effets n'ont rien à voir les coûts cachés liés à des absences, parfois motivées mais qui ne se justifient pas toujours, et qui sont liées à la participation des travailleurs à des manifestations à caractère social ou religieux. L'Etat abuse aussi parfois des fêtes qui entraînent des pertes réelles pour les entreprises et pour l'économie du pays.

On observe aussi dans la gestion des exploitations agricoles des conflits liés à l'accès à la terre, dont les femmes et certaines catégories sociales sont parfois exclues, dans le nord du Sénégal, en particulier.

Les entreprises reprochent aux jeunes leur état d'esprit et leur comportement. Elles mettent en cause l'absence dans la formation des étudiants de modules appropriés à la demande de l'entreprise. La formation dispensé n'est pas toujours qualifiante. Elle est trop générale, ce qui explique les difficultés pour certains jeunes de s'adapter à certaines tâches.

Des questions ont été posées au niveau des collectivités locales pour savoir s'il y avait des conflits d'objectifs dans la mise en œuvre des projets entre ces dits projets et des projets nationaux. Les réponses se ramènent souvent aux conflits de compétence. Le problème s'est posé à Dakar pour la construction de la piscine. De piscine municipale à l'origine, elle est devenue piscine olympique, c'est-à-dire qu'elle est sous la tutelle du ministère de la jeunesse, non de la municipalité.

On assiste à des conflits entre collectivités dont les limites respectives ne sont pas bien distinguées. Ce qui entraîne des problèmes dans l'affectation des terres, parfois mal réparties en milieu rural.,

Répartition des élus par âge, par sexe et selon le niveau d'instruction

| Collectivités Caractéristiques | Dakar | | Thiès | | Diourbel | | Bamby * | Tamba | | Kaolack | Fatick | | Saint- Louis | Louga |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|----------|-------|------------|-------|-----|---------|--------|-------|-----------------|-------|
| | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | | 1 | 2 | | 1 | 2 | | |
| Nombre d'élus | 62 | 90 | 52 | 66 | 52 | 56 | 36 | 42 | 50 | 54 | 42 | 42 | 55 | 55 |
| Femmes | 24.2% | 15.5% | 17.3% | 24.2% | 13.5% | 25% | 19.4% | 14.3% | 16% | <27% | 7.1% | 13.9% | 16.4% | 23.6% |
| -35 ans | 4.6% | 11.1% | 21.2% | 3% | 2% | 10.7% | 0% | 4.8% | 4% | 11.1% | 0% | 2.8% | 0% | 18.2% |
| +35 ans | 95.2% | 88.9% | 78.8% | 97% | 98% | 89.3% | 103% | 95.2% | 96% | | 100% | | 100% | 81.9% |
| Occupés | 100% | 88.9% | 9.6% | 7.12% | 5.4% | 100% | 72.2% | 83.3% | 70% | | | | >78.2% | 72.7% |
| Niveau d'instruction Sans niveau | 6.4% | 11.1% | 34.6% | 16.7% | 7.7% | 21.4% | 36.1% | 9.5% | 14% | 1/5 | | | 18.2% | 14.5% |
| Niveaux primaire | - | 22.2% | - | 12.1% | 38.5% | 17.8% | 27.8% | 4.8% | 12% | | | | 38.2% | 38.2% |
| Niveau secondaire | 8.1% | 33.3% | 19.2% | 15.1% | 9.6% | 26.8% | 22.2% | 78.6% | 68% | | | | 27.2% | 36.4% |
| Niveau université | 85.5% | 33.3% | 46.1% | 56.1% | 44.2% | 17.8% | 13.9% | 7.1% | 6% | 2/5 | | | 16.4% | 10.9% |

collectivités régionales

collectivités municipales

* municipalité

**Importance du budget des collectivités locales par rapport au budget de l'Etat
(par région)**

| | REALISATIONS (en millions de francs CFA) | | | | PART RELATIVE (en %) | | | | |
|-----------------------------|--|----------|-----------|-----------|----------------------|------|------|------|-------------|
| | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | Moyenn e |
| BUDGET DE | 255 | 301 | 366 | 394 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| L'ETAT Région de | 900,00 | 500,00 | 200,00 | 300,00 | 6,72 | 5,16 | 5,36 | 4,90 | 5,53 |
| Dakar | 17 189,08 | 544,87 | 635,51 | 322,54 | | | | | |
| Commune de Dakar | 9 9617,29 | 8 356,68 | 10 841,70 | 11 552,03 | 3,76 | 2,77 | 2,96 | 2,93 | 3,11 |
| CUD | 5 833,80 | 4 689,79 | 5 480,53 | 4 392,57 | 2,28 | 1,56 | 1,50 | 1,11 | 1,61 |
| Autres communes | 1 703,04 | 2 457,03 | 3 271,78 | 3 349,64 | 0,67 | 0,81 | 0,89 | 0,85 | 0,81 |
| Dakar | | | | | | | | | |
| Communautés | 34,95 | 41,37 | 41,50 | 28,30 | 0,01 | 0,01 | 0,01 | 0,01 | 0,01 |
| rurales Région de | 408,85 | 512,16 | 504,55 | 700,11 | 0,16 | 0,17 | 0,14 | 0,18 | 0,16 |
| Diourbel | | | | | | | | | |
| Communes | 292,03 | 309,15 | 353,53 | 436,02 | 0,11 | 0,10 | 0,10 | 0,11 | 0,11 |
| Communautés | 116,82 | 203,01 | 151,02 | 264,08 | 0,05 | 0,07 | 0,04 | 0,07 | 0,06 |
| rurales | | | | | | | | | |
| Région de Fatick | 253,01 | 398,06 | 311,34 | 311,84 | 0,10 | 0,13 | 0,09 | 0,08 | 0,10 |
| Communes | 162,51 | 198,95 | 124,71 | 124,86 | 0,77 | 0,93 | 0,50 | 0,49 | 0,67 |
| Communautés | 90,49 | 199,12 | 186,63 | 206,97 | 0,43 | 0,93 | 0,75 | 0,81 | 0,73 |
| rurales | | | | | | | | | |
| Région de Kolda | 170,21 | 411,79 | 337,23 | 345,72 | 0,07 | 0,14 | 0,09 | 0,09 | 0,10 |
| Communes | 104,44 | 226,76 | 208,80 | 176,01 | 0,50 | 1,06 | 0,84 | 0,69 | 0,77 |
| Communautés | 65,77 | 185,03 | 128,43 | 169,71 | 0,31 | 0,86 | 0,52 | 0,66 | 0,59 |
| rurales | | | | | | | | | |
| Région de Kaolack | 955,39 | 1 181,17 | 1 291,19 | 1 381,96 | 0,37 | 0,39 | 0,35 | 0,35 | 0,37 |
| Communes | 743,45 | 897,78 | 1 011,44 | 1 137,15 | 3,54 | 4,18 | 4,06 | 4,44 | 4,06 |
| Communautés | 211,94 | 283,39 | 279,75 | 244,81 | 1,01 | 1,32 | 1,12 | 0,96 | 1,10 |
| rurales | | | | | | | | | |
| Région de Louga | 322,33 | 434,78 | 426,39 | 435,01 | 0,13 | 0,14 | 0,12 | 0,11 | 0,12 |
| Communes | 252,74 | 298,71 | 302,68 | 315,47 | 1,20 | 1,39 | 1,22 | 1,23 | 1,26 |
| Communautés | 69,59 | 136,08 | 123,71 | 119,54 | 0,33 | 0,63 | 0,50 | 0,47 | 0,48 |
| rurales Région de | 470,04 | 138,05 | 971,44 | 131,59 | 0,18 | 0,38 | 0,27 | 0,29 | 0,28 |
| Saint-Louis | | | | | | | | | |
| Communes | 352,38 | 982,33 | 886,41 | 1 024,00 | 1,68 | 4,58 | 3,56 | 4,00 | 3,45 |
| Communautés | 117,66 | 155,71 | 85,03 | 107,59 | 0,56 | 0,73 | 0,34 | 0,42 | 0,51 |
| rurales | | | | | | | | | |
| Région de Tamba | 170,66 | 299,35 | 278,37 | 274,44 | 0,07 | 0,10 | 0,08 | 0,07 | 0,08 |
| Communes | 94,69 | 183,59 | 182,41 | 208,42 | 0,45 | 0,86 | 0,73 | 0,81 | 0,71 |
| Communautés | 75,97 | 115,76 | 95,96 | 66,02 | 0,36 | 0,54 | 0,39 | 0,26 | 0,39 |
| rurales | | | | | | | | | |
| Région de Thiès | 769,12 | 1 089,31 | 611,77 | 1 182,04 | 0,30 | 0,36 | 0,17 | 0,30 | 0,28 |
| Communes | 587,00 | 780,55 | 365,90 | 885,71 | 2,80 | 3,64 | 1,47 | 3,46 | 2,84 |
| Communautés | 182,12 | 317,76 | 245,87 | 296,33 | 0,87 | 1,48 | 0,99 | 1,16 | 1,12 |
| rurales | | | | | | | | | |
| Région de Ziguinchor | 291,93 | 439,18 | 521,17 | 510,71 | 0,11 | 0,15 | 0,14 | 0,13 | 0,13 |
| Communes | 285,93 | 404,09 | 468,72 | 390,96 | 1,36 | 1,88 | 1,88 | 1,53 | 1,66 |
| Communautés | 6,00 | 35,09 | 52,45 | 119,75 | 0,03 | 0,16 | 0,21 | 0,47 | 0,22 |
| rurales | | | | | | | | | |

Source : CABEX sarl 1997 : 11

Situation d'exécution budgétaire des collectivités locales

| | REALISATIONS (en millions de francs CFA) | | | | PART RELATIVE (en %) | | | |
|-------------------------------|--|--------------|--------------|--------------|----------------------|-------|-------|-------|
| | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 |
| RECETTES TOTALES | 22 237,50 | 23 165,44 | 26 513,44 | 29 132,22 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| RECETTES FONCTIONNEMENT | 21 00,62 | 21 457,71 | 24 888,97 | 25 615,95 | 94,44 | 92,63 | 93,87 | 87,93 |
| EXCEDENT DE CLOTURE | 679,63 | 799,36 | 334,33 | 587,13 | 3,06 | 3,45 | 1,26 | 2,02 |
| RECETTES ORDINAIRES | 20 320,98 | 20 658,36 | 24 554,63 | 25 028,82 | 91,38 | 89,18 | 92,61 | 85,91 |
| REPARTITION FAITE PAR L'ETAT | 346,21 | 424,90 | 420,91 | 424,49 | 1,56 | 1,83 | 1,59 | 1,46 |
| RECETTES FISCALES | 11 734,99 | 9 666,26 | 13 102,87 | 13 888,50 | 52,77 | 41,73 | 49,42 | 47,67 |
| LES IMPOTS LOCAUX | 9 891,54 | 8 515,15 | 11 628,81 | 11 648,71 | 44,48 | 36,76 | 43,86 | 39,99 |
| LES TAXES FISCALES | 1 843,45 | 1 151,11 | 1 474,06 | 2 239,79 | 8,29 | 4,97 | 5,56 | 7,69 |
| RECETTES NON FISCALES | 8 239,77 | 10 567,19 | 11 030,86 | 10 715,83 | 37,05 | 45,62 | 41,60 | 36,78 |
| PRODUITS DU DOMAINE ET DIVERS | 7 590,60 | 9 785,78 | 10 233,32 | 9 786,16 | 34,13 | 42,24 | 38,60 | 33,59 |
| EXPLOITATION DES SERVICES | 649,18 | 781,41 | 797,54 | 929,67 | 2,92 | 3,37 | 3,01 | 3,19 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 236,89 | 1 701,73 | 1 624,47 | 3 516,27 | 5,56 | 7,37 | 6,13 | 12,07 |
| FONDS DE CONCOURS | 866,61 | 1 082,99 | 1 433,92 | 2 513,01 | 3,90 | 4,67 | 5,41 | 8,63 |
| EXCEDENT EXTRAORDINAIRE REP. | 370,28 | 354,74 | 187,56 | 983,59 | 1,67 | 1,53 | 0,71 | 3,38 |
| PRET BANCAIRE | - | 268,90 | - | 14,86 | - | 1,16 | - | 0,05 |
| DEPENSES TOTALES | 19 306,70 | 22 731,55 | 24 255,33 | 26 590,47 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| DEPENSES FONCTIONNEMENT | 15 778,11 | 18 648,85 | 20 697,98 | 20 037,84 | 81,72 | 82,04 | 85,33 | 75,36 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 3 528,58 | 4 082,70 | 3 557,35 | 6 552,63 | 18,28 | 17,96 | 14,67 | 24,64 |
| EPARGNE BRUTE | 5 222,50 | 2 808,86 | 4 190,99 | 5 578,11 | 23,49 | 12,13 | 15,81 | 19,15 |
| AUTOFINANCEMENT NET | 5 222,50 | 2 808,86 | 4 190,99 | 5 578,11 | 23,49 | 12,13 | 15,81 | 19,15 |
| SOLDE GLOBAL | 2 930,81 | 433,89 | 2 258,11 | 2 541,76 | 13,18 | 1,87 | 8,52 | 8,72 |

Source : CABEX sarl 1997 : 13

CHAPITRE III : POLITIQUES PUBLIQUES ET INVESTISSEMENT

I) ANALYSE CRITIQUE DES RELATIONS ENTRE INVESTISSEMENT PUBLIC ET INVESTISSEMENT PRIVE

Dans la cadre du 9^{ème} plan de développement économique et social, le Sénégal a posé en termes de défis majeurs à relever la mise en place d'un espace national attractif. Il s'agit, dans cet esprit, de valoriser l'atout stratégique dont dispose le pays.

A cet effet, la stratégie de développement poursuivie tente de mettre l'accent de façon prioritaire sur l'investissement privé et sur la relance des exportations. C'est ainsi que la politique d'investissement s'inscrit dans une optique de promotion d'un environnement économique plus favorable à l'initiative privée.

Pour atteindre cet objectif, l'un des principaux objectifs assignés à l'investissement public consiste à permettre la mise en place et l'entretien d'infrastructures nécessaires au développement des activités productives, la valorisation des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration du cadre de vie.

L'investissement public est donc complémentaire à l'investissement privé et joue un rôle de facilitation à l'afflux d'investissements privés tant nationaux qu'étrangers.

L'investissement est un levier central dans notre stratégie de croissance. Le taux de FBCF (FBCF/PIB) en volume est passé de 14.45% à 19.30% entre 1996 et 1998, soit un taux de croissance annuel moyen de 15.6%.

Au terme du neuvième plan de développement économique et social le taux d'investissement devrait atteindre au moins 20%.

| | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|
| FBCF | 221,6 | 243,7 | 293,4 | 363,5 |
| taux croissance | | 9,97% | 20,39% | 23,89% |
| PIB (87=100) | 1596,6 | 1686,8 | 1774,2 | 1883 |
| FBCF/PIB | 13,88% | 14,45% | 16,54% | 19,30% |
| taux croissance | | 4,09% | 14,46% | 16,73% |

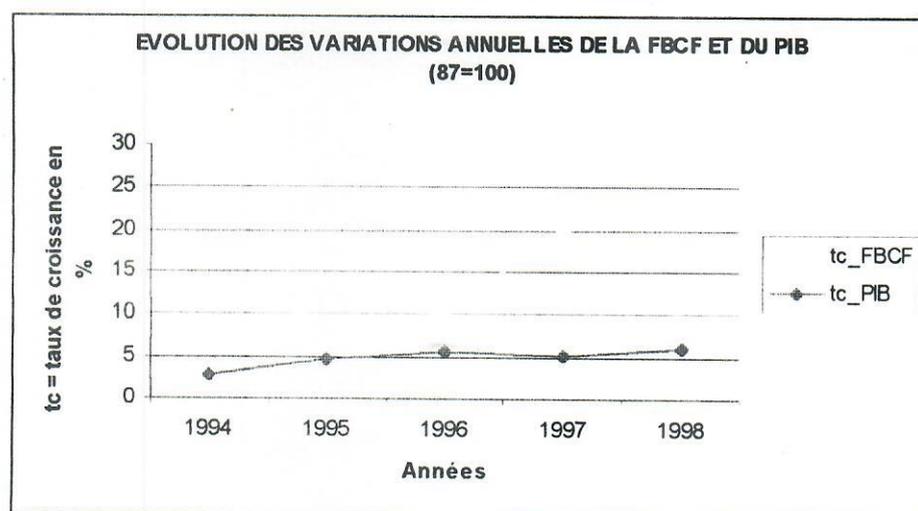
Depuis 1994, la FBCF, en termes réels et en niveau, s'est inscrite en hausse. La répartition de la FBCF (tabl n° 7) entre agents n'a pas beaucoup évolué depuis la dévaluation. Ce sont les ménages qui enregistrent, en volume, le plus fort taux de croissance (17.5% en 1996 et 19.5% en 1997) avant les entreprises (10% et 23% pour les mêmes années).

Les estimations de 1997 font état d'un niveau record (27%) pour les investissements réalisés par les entreprises contre une légère progression de l'investissement public et un désinvestissement des ménages. Le taux de croissance de la FBCF a légèrement fléchi en 1997 avec 8,7% contre 9,4% en 1996.

Tableau 7 : Variation annuelle de la FBCF en FCFA de 1987 des agents (en %)

| AGENTS | 1996 | 1997 | 1998 |
|-----------------|------|------|------|
| Entreprises | 10 | 23 | 27 |
| Ménages | 17.5 | 19.5 | 22.4 |
| Administrations | 4.5 | 13 | 15 |
| FBCF | 10 | 20.4 | 23.9 |

Source : DPS, MEFP



L'écart entre les rythmes de croissance de la FBCF et du PIB s'explique par le fort contenu en importation des investissements. En effet, les importations de biens

d'équipement constituent le troisième poste, après les biens alimentaires et les biens intermédiaires.

Ainsi toute relance de la croissance par l'investissement devrait tenir compte de la contrainte extérieure, qui à court terme engendre des tensions au niveau du secteur extérieur.

1.1. L'investissement privé

S'agissant des agréments au code des investissements, le GU a traité trois cent cinq (305) projets pour des investissements de 223,9 milliards F CFA contre 340,6 en 1996.

Pour l'entreprise franche d'exportation, trente (30) unités ont été agréées pour des prévisions d'investissements de 65,4 milliards.

Pour le suivi, cent quarante neuf (149) projets pour un investissement de 67,7 milliards ont été enregistrés en 1997 contre 118 projets et 62,4 milliards en 1996. Les réalisations constatées se chiffrent à 28 milliards F CFA soit 40,2% des prévisions.

REPARTITION SECTORIELLE DES PROJETS AGREES EN 1997

| SECTEURS D'ACTIVITES | 1996 | 1997 | Variation | Variation du nombre de projets |
|----------------------|---------|---------|-----------|--------------------------------|
| Agriculture | 24,283 | 10,455 | -56,95% | 0% |
| Elevage | 3,517 | 1,84 | -47,68% | -7,69% |
| Pêche | 14,809 | 4,502 | -69,60% | -44,44% |
| Industries | 275,544 | 173,179 | -37,15% | -28,24% |
| Tourisme | 19,324 | 28,395 | 46,94% | -8,00% |
| Services | 3,132 | 5,542 | 76,95% | 0,00% |
| TOTAL | 340,609 | 223,913 | -34,26% | -21,19% |

Les agréments, tous secteurs confondus, ont accusé un recul de 34.3% entre 1996 et 1997. Seuls les agréments concernant les secteurs Touristique (+46.9%) et des Services (+77%) ont enregistré des hausses.

La répartition sectorielle des demandes d'agrément montre une prépondérance du secteur secondaire (Industries) avec 77.34% pour 155 projets, suivi du Tourisme avec 12.68% pour 46 projets, du secteur primaire (Agriculture, Elevage et Pêche) avec 7.5% pour 66 projets.

Formulation de recommandations susceptibles de réorienter l'investissement en fonction des objectifs d'emploi et de réduction de la pauvreté

Au niveau de la promotion de l'emploi, le gouvernement, en rapport avec les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile a formulé en 1997 une Politique Nationale d'Emploi (PNE) dont l'objectif à long terme est la réalisation du plein emploi, à court et moyen termes. Il est recherché la réduction du chômage, du sous emploi, de la pauvreté et de l'exclusion sur la base de trois objectifs spécifiques :

- la réduction du chômage en milieu urbain ;
- le développement de l'emploi local et le ralentissement de l'exode rural ;
- le développement des opportunités d'emploi pour une main d'œuvre en pleine mutation.

Suivant une dynamique participative, un programme concerté d'actions sera élaboré en vue de promouvoir des activités génératrices de revenus.

A côté de ces initiatives, beaucoup d'autres contribuent à la création d'emplois. Il s'agit notamment, dans le domaine agricole, du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), du Programme de Gestion et d'Intégration des Eaux et Sols (PGIES) et du Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI).

En milieu rural, l'Etat poursuivra les actions en faveur de :

- l'accès à l'eau potable en milieu rural avec un objectif de 35l/j/hbt en l'an 2010 grâce à un programme de forages équipés pour les villages de plus de 1.000 habitants qui ne sont pas desservis par des réseaux d'alimentation classique et, en milieu urbain et périurbain, l'accent sera mis sur la réalisation des branchements sociaux pour l'eau potable et du tout- à- l'égout pour l'assainissement ;

- l'extension de l'électrification rurale à un taux de 15% en l'an 2000 ; pour la téléphonie en milieu rural, un programme d'équipement permettra d'équiper les chefs-lieux de Communautés Rurales (CR), les villages-centres de plus de 2000 habitants au moins d'une ligne téléphonique à l'horizon 2000 afin que chaque sénégalais se trouve à moins de cinq kilomètres d'un téléphone ;

- le développement des pistes rurales dans le cadre d'une stratégie que vont appuyer le Programme Sectoriel des Transports (PST) et le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) en vue de faciliter les échanges en milieu rural.

Evaluation des politiques d'investissement public (impact PTIP et BCI sur l'emploi)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAE , beaucoup de projets sont en cours de préparation ou de mise en œuvre .Il s'agit notamment des projets suivants :

le projet d'appui aux initiatives locales dénommé "projet ASC"

Il a été initié par le Ministère de la jeunesse et des Sports , l'ONCAV et le Ministère de l'Emploi.

Ce projet d'un coût global de un (1) milliard de FCFA est financé par le gouvernement du Sénégal . Il vise à faciliter l'insertion socio-économique des jeunes à travers la formation et la création de PME et de micro entreprises. Certains jeunes ont déjà reçu

une formation en entrepreneuriat et cinquante GIE viennent de recevoir un financement pour démarrer leurs activités.

1.2. Le projet de mise en place d'un système d'information sur le marché de l'emploi (SIME)

Le projet vise à permettre d'avoir une visibilité sur le marché de l'emploi pour une gestion plus efficiente des actions en matière d'emploi.

Un recensement sur les demandeurs d'emploi a été effectué dans ce cadre en 1999 par le Ministère du travail et de l'Emploi . Il a eu à enregistrer 157063 demandeurs d'emploi de 15 ans et plus dont 63,6% de sexe masculin et 36,4% de sexe féminin. Les jeunes âgés de 15 à 20 ans sont au nombre de 10847. 75% d'entre eux n'ont pas dépassé la première année de l'enseignement moyen ; 54% se déclarent sans activité et 31,7% n'ont fréquenté aucune classe. Les jeunes de 20 à 25 ans sont au nombre de 28499 ,seuls 6,7% d'entre eux ont reçu une formation professionnelle et 33,3% n'ont fréquenté aucune classe.

- **la mise en place d'une unité d'appui aux investissements intensifs en emploi**
ce projet a pour objectif de mettre en place une cellule HIMO en vue d'améliorer le contenu en emploi des investissements. Ses actions consistent à renforcer les capacités nationales, publiques et privées dans la formulation et l'exécution des projets utilisant les technologies à haute Intensité de main d'œuvre HIMO et répondant aux besoins prioritaires des populations les plus démunies .
le gouvernement a saisi plusieurs partenaires pour le financement de ce projet.

- le Fonds National d'Action Pour l'Emploi

Il vise à favoriser l'insertion des jeunes dans une activité productive au sein des entreprises ou des structures moins conventionnelles comme les ASC .

Il sera axé la fois sur le concept de formation- apprentissage et sur un partenariat tripartite entre l'Etat, le secteur privé et les collectivités locales.

Le gouvernement du Sénégal vient de mettre en place un budget de 2 milliards de FCFA pour démarrer les activités du fonds.

La Nouvelle Convention Nationale Etat-Employeurs

Il vise la promotion de l'emploi des jeunes . Il est en cours d'exécution (voir plus haut).

La mise en place d'une agence nationale pour l'emploi (ANPE)

L'objectif général du projet est de favoriser l'ajustement de l'offre et de la demande d'emploi dans le secteur moderne et participer à la promotion et au développement de l'emploi dans le secteur informel.

Le projet s'adresse à l'ensemble des demandeurs d'emploi qui sont en particulier les jeunes, les femmes et les déflatés.

Analyse des conditions et contraintes d'une planification orientée vers l'optimisation de la création d'emploi

Les limites des actions développées par l'Etat résultent de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut mentionner :

- Le contexte de l'ajustement structurel ;
- La faiblesse institutionnelle des structures chargées de l'emploi
- L'insuffisance de l'esprit d'entreprise chez les jeunes ;
- L'interférence des facteurs politiques dans l'allocation et la gestion des ressources;
- Le manque d'implication des bénéficiaires ;
- Le manque d'expérience des jeunes promoteurs ;

- Les difficultés d'accès au crédit pour les jeunes qui veulent faire de l'auto-promotion.

Les limites des actions développées en matière d'emploi et l'aggravation du chômage, du sous - emploi et de la pauvreté ont conduit les autorités à une nouvelle approche dans le domaine de l'emploi, en particulier dans la promotion de l'emploi de jeunes avec la mise en place d'une politique nationale de l'emploi et d'un plan d'action pour l'emploi.

1.3.Elaboration de critères de sélection des projets d'investissements d'investissement visant à optimiser la création d'emplois

En dehors d'initiatives spécifiques telles que le projet de mise en place d'une cellule HIMO, le code des investissements donne un ensemble de privilèges aux entreprises en fonction du nombre d'emplois créés et de la zone d'implantation (surtout les zones défavorisées).

La mise en place d'une unité d'appui aux investissements intensifs en emploi (Cellule HIMO) qui vise à renforcer les capacités nationales, publiques et privées, à concevoir, exécuter, évaluer, entretenir et exploiter des projets d'infrastructures utilisant des technologies HIMO et répondant aux besoins prioritaires de populations les plus démunies

II) ANALYSE DU ROLE DES SYSTEMES DE FINANCEMENT DECENTRALISE (SFD)

Pour pallier aux insuffisances de financement de l'économie, il est heureux de noter aussi la mise en place des systèmes financiers décentralisés (SFD), depuis 1980, il s'agit d'intermédiaires de la micro-finance qui mobilisent l'épargne locale et à travers leur activité de crédit, financent des actions de développement à la base (petits projets, micro entreprise...) La loi 95-03 du 5 janvier 1995 PORTANT réglementation des institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit. Stipule : sont considérés comme institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit (tout groupement de

personne, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur le principe d'union, de solidarité et d'entraide mutuel et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit.

Une cellule d'assistance technique aux caisses populaires d'épargne et de crédit (AT-CPEC) a été créée et mise en place au Ministère de l'Economie et des Finances pour pérenniser le système financier décentralisé. La mission de la cellule étant :

- d'impulser le mouvement mutualiste et de crédit au Sénégal avec comme objectifs ;
- de renforcer la concertation entre les intervenants ;
- de favoriser l'émergence des systèmes financiers décentralisés ;
- de jouer le rôle d'interface entre les SFD et l'administration ;
- de mettre en place de meilleures conditions de gestion de crédit, de mobilisation de l'épargne et promouvoir la micro-finance.

La BCEAO et la commission bancaire de l'UEMOA doivent :

- jouer un rôle d'appui au réseau ;
- informer les autorités de contrôle
- surveiller et contrôler les organes financiers

Le système financier décentralisé est une nouvelle approche de prise en charge des besoins de financement des micro-entreprises. Le 9^{ème} Plan recommande la mise en œuvre de mécanismes incitatifs pour promouvoir l'épargne nationale avec les mutuelles d'épargnes, de crédit et de garantie d'une part et le renforcement de la capacité financière des opérateurs économiques en favorisant leur accès au crédit.

L'offre de crédit du système financier décentralisé permet à toutes les micro-entreprises et promoteur individuel ne pouvant accéder au crédit bancaire, de trouver des sources de financement à leur portée. Le système permet d'avoir une connaissance approfondie des promoteurs. Le plafonnement des crédits et la diversité des portefeuilles font du SFD un cadre de plus en plus performant, répondant à des besoins réels. Ils offrent un

large éventail de service financier de proximité destiné à une clientèle ne pouvant accéder aux services financiers des banques. Les populations sont associées étroitement et utilisent l'épargne collectée pour octroyer de petits crédits couvrant des biens de consommation et des besoins d'amélioration des conditions de vie des populations. Leurs formes d'organisation habituelles est celle d'une mutuelle comportant souvent des services financiers et un volet animation. Les interventions sont généralement simples et moins coûteuses.

III) LA BOURSE REGIONALE DE VALEURS MOBILIERES

Afin de compléter la réforme du secteur financier, les autorités ont mis en place le marché financier régional. Les espoirs fondés sur l'avènement du marché financier au niveau de l'UEMOA sont partagés par tous les opérateurs économiques.

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), créée en septembre 1998 à Abidjan pour le compte des pays membres de l'UEMOA, est une société anonyme disposant d'un capital de 2.904.300.000 Francs cfa. Elle a pour mission :

- l'organisation du marché boursier ;
- la diffusion des informations boursières ;
- la promotion du marché.

L'intégration des marchés par la BRVM est un succès politique, institutionnel et technique. La mise en place de la Bourse et du Dépositaire Central /Banque de Règlement s'est réalisée en plusieurs étapes et le 16 septembre 1998 : la BRVM et le DC/BR démarrent leurs activités.

3.1.Fonctionnement du marché

La bourse régionale des valeurs mobilières est une bourse entièrement électronique. Le site central situé à Abidjan, assure les services de règlements/livraison de titres.

Dans chaque pays membre de l'UEMOA, on installe une antenne nationale reliée au site central. La bourse est animée par des sociétés agréées qui sont des sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI) qui peuvent :

- saisir les ordres et les transmettre au site central en temps réel ;
 - consulter et éditer des résultats de cotation ;
 - consulter les informations statistiques du marché et du dépositaire central ;
- obtenir la diffusion des informations.

Le marché se caractérise par :

- un système centralisé dirigé par les ordres, c'est à dire le cours d'une valeur (déterminer par confrontation entre l'offre et la demande de titres) ;
- un marché au comptant qui permet aux opérateurs de connaître la date à laquelle ils devront faire face à leurs engagements ;
- des transactions garanties par la mise en place d'un fonds.

Il existe un marché des actions et un marché des obligations. L'inscription d'une société à la cote de la BRVM est subordonnée à la satisfaction de certaines conditions :

- être constitué sous forme de société anonyme
- prendre l'engagement de diffuser des informations requises par la bourse et les critères exigés (publication de compte annuel, participé à l'organisation du marché ...)

En effet, après l'intermédiation bancaire et les apports financiers extérieurs, les acteurs économiques ont désormais la possibilité de lever des capitaux selon leurs besoins de financement sur le marché boursier. Les chiffres annoncés par les responsables de la Bourse sont à cet égard prometteurs : capitalisation boursière moyenne se situe à 1000 milliards de F CFA, pour un objectif de 950 milliards des douze (12) premiers mois.

La valeur totale des transactions sur la même période est de 44,1 milliards de F CFA, pour un objectif initial de 20 milliards. Du côté du marché obligataire, durant la période 1998 et 1999 un total de 84,6 milliards de F CFA a été levé, 129 milliards auraient donc changé de mains durant cette période.

Cela confirmerait l'existence d'une épargne dans notre sous-région. Donc par le biais de produits simples (actions, obligations), ce marché offre des moyens adoptés aux épargnants pour le placement de leurs capitaux, aux entreprises et aux états pour la couverture de leurs besoins en fonds permanents.

La mise en place de ce marché boursier vise la réalisation de trois objectifs principaux :

- Le relèvement du taux d'épargne de la zone pour le financement de l'investissement, la possibilité des captages de l'épargne longue offerte par la BRVM sont d'un grand intérêt.

En effet les ressources longues ont toujours fait défaut aux banques qui ne voulant pas s'exposer au risque de transformation n'ont pas beaucoup financé l'investissement ;

- Le renforcement de la structure financière des entreprises ;
- La réduction des coûts d'intermédiation financière.

Enfin le marché financier régional vise à diversifier les sources de financement de l'activité économique en assurant aux entreprises une source de financement long, complémentaire des concours bancaires. Les banques sont appelées à jouer un rôle d'intermédiation active en vue de dynamiser le marché.

Il faut reconnaître que la structure des ressources des banques (généralement courtes) ne les rend pas aptes à répondre de façon significative aux besoins d'investissement, de modernisation ou d'extension des entreprises privées.

CHAPITRE IV : INVESTISSEMENT PRIVE, POLITIQUES ET REFORMES DANS L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

I) BILAN DIAGNOSTIC ET EVALUATION EMPIRIQUE

Au plan des politiques publiques, il s'agit d'apprécier comment les mesures relatives aux collaborations budgétaires, à la fiscalité, à la fixation des prix et de l'attitude prudentielle en matière de monnaie et de crédit, ont - elles influencé, la création d'emplois et l'état de pauvreté des populations.

Au plan de la politique d'investissement, les stratégies actuelles qui sont classiques pour l'import - substitution et l'intensification Capitalistique dans le secteur structuré, ont montré leurs limites notamment en matière de création d'emplois.

Le système d'incitations industrielles, fiscales et financières utilisé pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de développement restera en harmonisation continue avec les règles générales de la politique de libéralisation économique. Le système d'incitation en vigueur vise à appuyer la promotion des exportations, la politique de décentralisation, le développement de l'agriculture, la promotion de l'innovation, des PME / PMI et de l'artisanat.

Sur le plan de la politique industrielle et commerciale, des avancées significatives ont été faites depuis 1994 vers la libéralisation des prix et des importations, la suppression complète des restrictions quantitatives sur les importations, la baisse des droits de porte et la facilitation des échanges avec l'extérieur. La mise en place complète du tarif extérieur de l'UEMOA en l'an 2000 aura comme conséquence une baisse substantielle des droits de porte. Elle confirmera également l'option prise en 1994 par le Sénégal d'organiser la compétitivité des entreprises, principalement, dans un cadre concurrentiel régulé par des structures de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et de supervision du bon fonctionnement des marchés.

Concernant les incitations fiscales à l'investissement et à l'exportation, le Sénégal a mis en place un Code des investissements octroyant des avantages substantiels et des régimes d'entreprises franches à vocation exportatrice. Il a abandonné le

régime de subvention à l'exportation expérimenté entre 1980 et 1994. Pour asseoir une politique plus visible de promotion des investissements et des exportations, le Sénégal insistera désormais, plus que par le passé, sur l'accès effectif des exportateurs majeurs aux avantages prévus par la loi.

Pour le cas particulier des incitations financières à l'investissement et à l'exportation, un système virtuel existe à travers les lignes de crédits mises en place avec l'appui des bailleurs de fonds. De même, les investissements dans les secteurs prioritaires ou pour la prise en charge de fonctions à promouvoir, peuvent bénéficier de concours sous forme de bonification de taux d'intérêt, de prêts participatifs et d'accès à des fonds de garantie.

Au milieu des années 70, le souci de favoriser l'existence d'un secteur moderne développé avait conduit le Gouvernement du Sénégal : à initier la création de plusieurs sociétés nationales ou d'économies mixtes intervenant dans le secteur marchand ; à assurer des niveaux de protection qui seront ultérieurement jugés excessifs ; à octroyer des avantages fiscaux importants destinés à promouvoir l'investissement ; et à encourager une politique hardie de financement de l'investissement comme des opérations de commerce.

Il y a lieu de rappeler que parallèlement à cette politique d'incitation au développement du secteur privé, l'on a assisté à l'accroissement rapide de la taille de l'Etat, à la fois au niveau central et dans le parapublic, avec comme conséquence des besoins importants en ressources pour assurer son fonctionnement.

De l'indépendance au milieu des années 70, l'Etat s'était également impliqué de façon très accentuée dans les activités agro-pastorales au sens large à travers l'encadrement, mais aussi dans la fourniture d'intrants et de matériel.

Les différentes interventions de l'Etat dans le secteur productif ont contribué à une certaine diversification de l'agriculture, au développement de la pêche et du tourisme, ainsi qu'à l'émergence de nouvelles activités manufacturières qui sont venues renforcer le tissu industriel hérité de la colonisation.

Programmes de Stabilisation et d'Ajustement (de 1970 à 1993)

A la fin de la décennie 1970 et au début des années 80, la dégradation de l'environnement international (avec le second choc pétrolier, la chute des cours mondiaux des principaux produits d'exportation du Sénégal, et les difficultés d'accès aux financements extérieurs) et l'impact de plus en plus néfaste des chocs climatiques ont relevé au grand jour les insuffisances des options économiques et sociales de la période antérieure.

La conjonction de ces facteurs n'a pas manqué d'ouvrir une longue période d'ajustement interne et de réformes, avec des résultats mitigés. Du plan de stabilisation adopté en 1979 au plan d'urgence de 1993, des mesures d'ajustement et diverses réformes structurelles ont été mises en œuvre afin de redresser et de relancer l'économie.

L'année 1984 a été marquée dans le secteur agricole par l'adoption d'une nouvelle politique consacrant le désengagement de l'Etat en faveur d'une responsabilisation accrue des producteurs et des autres intervenants privés. Deux ans plus tard, l'Etat revoyait en profondeur sa politique industrielle, en même temps que ses relations avec le secteur parapublic. La déprotection et la libéralisation constituaient désormais les bases du nouveau cadre d'exercice des activités marchandes, alors que les établissements publics, les sociétés d'économie mixte et les sociétés nationales faisaient l'objet d'un programme destiné à assainir leur gestion, à clarifier leurs relations financières avec l'Etat, (en particulier par le biais de la contractualisation), et à réduire le poids du secteur parapublic sur les finances publiques, notamment à travers la liquidation ou la privatisation de certaines de ces structures. Toutefois, les programmes de privatisation mis en application pendant cette période ne seront que d'un impact très limité, et l'application de la nouvelle politique industrielle a été handicapée par la faiblesse de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et des autres actions qui devaient contribuer à assurer la compétitivité des entreprises Sénégalaises (à titre d'exemple, les coûts des facteurs étaient demeurés élevés).

De façon plus générale, le caractère insuffisant des résultats des réformes entreprises jusqu'en 1993, au Sénégal comme dans les autres pays africains de la zone franc, a rendu inévitable un ajustement monétaire en profondeur dès le début de 1994.

En finalité, le diagnostic du secteur industriel du Sénégal a donné les résultats ci-après :

Un secteur privé moyennement développé et qui repose essentiellement sur l'agro-alimentaire.

Les échanges se sont révélés fortement extravertis vers la France (1^{er} client et 1^{er} fournisseur) d'une part et vers le Mali et la Côte d'Ivoire (dans le cadre de l'UEMOA) d'autre part.

Les capacités industrielles bien que mieux organisées que dans certains pays de la sous - région, restent toujours assez faibles dans certains secteurs. Le taux moyen d'utilisation des capacités se situaient à hauteur de 60 % en moyenne. L'avènement du T.E.C (tarif extérieur commun) se manifeste par un impact assez neutre car il est apparu un équilibre relatif entre les secteurs menacés et ceux dits potentiellement favorisés.

Le présent diagnostic semble dévoiler une politique industrielle qui se caractérise par l'absence d'objectifs stratégiques et d'un plan d'actions à moyen terme et ceci, malgré la mise en place de divers mécanismes d'appui au secteur privé.

II) ANALYSE QUANTITATIVE DES EFFETS (IMPLICITES ET EXPLICITES) SUR L'INVESTISSEMENTS PRIVE

La présente analyse porte sur les échanges commerciaux réalisés par les entreprises industrielles sénégalaises depuis les années 1990.

Les politiques mises en œuvre au plan fiscal et réglementaire se sont répercutées, sur les flux d'échanges avec l'extérieur (en termes de volume, de composition et de nature) ainsi que sur leur orientation spatiale, comme suit :

Concernant les Exportations

A partir de 1999, seuls sept (07) produits représentent les 75,10 % du total des exportations évaluées à 503, 1 milliards de CFA. (Voir tableau n°1 ci-après). Les sept (07) produits sont demeurés les mêmes depuis la fin des années 60, ce qui dénote une faible capacité de diversification et d'innovation technologique. Ces produits sont le fait d'une infime partie des entreprises Sénégalaises, savoir : la SONACOS, les ICS, la SAR, la SODEFITEX et les entreprises du secteur halieutique. Les pays clients sont principalement la France, l'Inde, l'Italie, le Mali, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, et le

Japon. Les entreprises clientes sont réduites à un nombre très restreint qui se limite seulement à un ou deux par produit sauf pour le secteur de la pêche.

Tableau n°1

| N° | Principaux produits | Pourcentage (par rapport au total des exportations) |
|-------|-------------------------------|---|
| 01 | Produits halieutiques | 36,90 % |
| 02 | Acide phosphorique | 10,70 % |
| 03 | Produits pétroliers | 9,80 % |
| 04 | Produits arachidières | 8,10 % |
| 05 | Phosphates | 4,30 % |
| 06 | Engrais minéraux et chimiques | 4,30 % |
| 07 | Coton et tissus coton | 1,00 % |
| TOTAL | | 75,10 % |

Tableau n°2

| N° | Pays membres de l'UEMOA clients du Sénégal | Pourcentage (par rapport au total des exportations vers les pays de l'UEMOA) |
|-------|--|--|
| 01 | MALI | 35,50 % |
| 02 | COTE D'IVOIRE | 22,90 % |
| 03 | BENIN | 17,30 % |
| 04 | GUINEE - BISSAU | 15,80 % |
| 05 | TOGO | 4,50 % |
| 06 | BURKINA - FASO | 3,80 % |
| 07 | NIGER | 0,20 % |
| TOTAL | | 100,00 % |

Le tableau n°2 apporte les commentaires ci-après :

Les exportations du Sénégal vers les pays de l'UEMOA représente 14,70 % de l'ensemble des exportations totales.

Plus de la moitié des exportations vers l'UEMOA est concentrée vers le Mali (5,20 %) et la Côte d'Ivoire (3,4 %).

Les principaux produits exportés vers les pays de l'UEMOA sont :

- * Les engrais
- * Les combustibles minéraux
- * Les produits pharmaceutiques

Tableau n°3

| N° | Volume des exportations par zones (par rapport au total des exportations) | | Principaux pays concernés | |
|----|---|---------|-------------------------------|----------------------------|
| | | | | |
| 01 | Pays de la zone FRANC | 35,10 % | France | 16,60 % |
| 02 | Pays membres de la CEDEAO | 21,50 % | Mali | 5,20 % |
| | | | Cote d'Ivoire | 3,40 % |
| | | | Mauritanie | 3,20 % |
| 03 | Tous pays d'Afrique | 27,00 % | Mali Cote d'Ivoire Mauritanie | 5,20 % 3,40 % 3,20 % |
| 04 | Pays d'EUROPE | 43,00 % | France | 16,60 % |
| | | | Italie | 11,90 % |
| 05 | Pays d'ASIE | 21,00 % | Inde | 16,10 % |
| | | | Japon | 2,30 % |
| 06 | Pays d'AMERIQUE | 0,80 % | Etats Unis | 0,40 % |
| 07 | AUTRES PAYS Etrangers | 8,00 % | ----- | --- |

Concernant les Importations

En 1999, le niveau des importations du Sénégal qui est arrivé à hauteur de 989,7 milliards de CFA s'est manifesté par une forte concentration autour de onze (11) produits qui ont cumulé plus des 70 % du total des importations (voir tableau n°1 ci-après)

Tableau n° 1

| N° | PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES | POURCENTAGE (en valeur) |
|--------------|---|-------------------------|
| 01 | Machines & appareils | 17,62 % |
| 02 | Produits céréaliers | 12,52 % |
| 03 | Produits pétroliers | 10,09 % |
| 04 | Matériels de transport & pièces détachées | 8,09 % |
| 05 | Matériaux & ouvrages en métaux | 6,05% |
| 06 | Huiles & graisses | 4,88 % |
| 07 | Produits laitiers | 3,25 % |
| 08 | Fils & textiles | 3,12 % |
| 09 | Papiers & cartons | 2,71 % |
| 10 | Boissons & tabacs | 1,26 % |
| 11 | Sucres & produits sucrés | 1,15 % |
| TOTAL | | 70,74 % |

L'orientation spatiale des flux d'importations en provenance des pays membres de l'UEMOA, situe leur niveau à 3,2 % des importations totales avec une prédominance nette de la Côte d'Ivoire (3,1 %).

Tableau n°2

| N° | Pays de l'UEMOA fournisseurs du Sénégal | Pourcentage dans les importations du Sénégal en provenance des pays de l'UEMAO |
|----|---|--|
| 01 | Cote d'Ivoire | 98,60 % |
| 02 | Bénin | 0,75 % |
| 03 | Mali | 0,31 % |
| 04 | Togo | 0,29 % |
| 05 | Burkina Faso | 0,02 % |
| 06 | Niger | 0,01 % |
| 07 | Guinée Bissau | 0,01 % |

Il est à noter que les principaux produits importés à partir des pays de l'UEMOA sont : le Bois, les produits alimentaires, fruits comestibles.

Comme pour les exportations, les importations sont essentiellement en provenance de l'Europe et notamment de la France

Tableau n°3

| N° | Volume des importations par zones (par rapport au total des importations) | | Principaux pays concernés | |
|----|---|---------|---------------------------|----------------------------|
| 01 | Pays membres de la zone FRANC | 34,80 % | France | 30,20 % |
| 02 | Pays membres de la CEDEAO | 10,40 % | Nigeria | 7,00 % |
| 03 | Tous pays d'Afrique | 14,10 % | Nigeria Cote d'Ivoire | 7,00 % 3,10 % |
| 04 | Pays d'Europe | 58,40 % | France Italie | 30,20 % 5,90 % |
| 05 | Pays d'Asie | 19,80 % | Thaïlande Inde Japon | 5,20 % 3,50 % 3,30 % |

2.1. Répartition Sectorielle et Spatiale de l'Investissement Privé

2.1.1. Présentation Générale

Le dernier recensement industriel commandité par le gouvernement du Sénégal avec l'appui du PNUD dans le cadre d'une étude effectuée par P.M - CONSEILS a donné les résultats ci-après relatifs à l'industrie Sénégalaise de 1992 à 1995.

TABLEAU N°1

| N° | Secteurs d'activité | Nombre d'entreprises recensées | % |
|--------------|-----------------------------------|--------------------------------|-------|
| 01 | Agriculture, Elevage, Pêche | 31 | 6,15 |
| 02 | Industrie extractive | 18 | 3,57 |
| 03 | Industrie élémentaire | 145* | 28,77 |
| 04 | Textile, Confection cuir | 51 | 10,12 |
| 05 | Industrie du bois, papier, carton | 78* | 15,48 |
| 06 | Industrie chimique | 91* | 18,05 |
| 07 | Matériaux de construction | 13 | 2,58 |
| 08 | Industrie mécanique | 60* | 11,90 |
| 09 | Electricité et eau | 02 | 0,40 |
| 10 | Autres industries (dont BTP) | 15 | 2,98 |
| TOTAL | | 504 | |

Sur le plan numérique, les cinq secteurs d'activité ci-après, par ordre de classement, viennent en tête. Il s'agit de :

- 1° - L'industrie alimentaire : (28,77 %)
- 2° - L'industrie chimique : (18,05 %)
- 3° - L'industrie du bois, du papier et du carton : (15,48 %)
- 4° - L'industrie mécanique : (11,90 %)
- 5° - L'industrie textile, confection, et cuir : (10,12 %)

Au plan de l'analyse des poids relatifs des différents secteurs d'activité, notamment sur les aspects macro-économiques tenant spécifiquement à la génération d'emplois et à la lutte contre la pauvreté, nous choisissons deux critères d'appréciation des poids économiques des secteurs que sont : l'emploi et la valeur ajoutée.

Au point de vue de la typologie : Grandes entreprises /Moyennes industries/
Petites entreprises

les résultats ci-après ont été enregistrés en 1995

| N° | DESIGNATIONS | EMPLOIS CREEES | | VALEUR AJOUTEE (V.A) |
|----|---------------------|----------------|-------------|----------------------|
| | | Permanents | Saisonniers | |
| 01 | Grandes industries | 67 % | 75 % | 81 % |
| 02 | Moyennes industries | 20 % | 19 % | 13 % |
| 03 | Petites industries | 13 % | 06 % | 05 % |

Le commentaire évident qui se dégage est que les grandes industries l'emportent de très loin en matière de création de richesses vers la croissance et de distribution de revenus salariaux.

2.1.2.Présentation Sectorielle

La présente caractérisation va étudier les cinq premières industries représentées au Sénégal au plan numérique, à travers les critères retenus que sont : l'emploi et la Valeur ajoutée.

| N° | DESIGNATIONS | EMPLOIS | | VALEUR AJOUTEE |
|----|---------------------------------------|------------|-------------|----------------|
| | | Permanents | Saisonniers | |
| 01 | Industries alimentaires | 41 % | 74 % | 36 % |
| 02 | Industrie chimique | 14 % | 08 % | 22 % |
| 03 | Industrie bois, papier et carton | 04 % | 02 % | 03 % |
| 04 | Industrie mécanique | 07 % | 03 % | 05 % |
| 05 | Industrie textile, confection et cuir | 09 % | 06 % | 04 % |

Au plan de la répartition sectorielle, les critères de l'emploi et la valeur ajoutée, ont engendré un nouveau classement dans l'industrie, à savoir :

- 1°) - Industries alimentaires -
- 2°) - Industrie chimique -
- 3°) - Industrie textile, confection et cuir -
- 4°) - Industrie mécanique -
- 5°) - Industrie bois, papier, carton.

La remarque fondamentale est la suivante :

Les deux premières au plan numérique ont confirmé leur position au plan sectoriel, c'est à dire les Industries Alimentaires et l' Industrie Chimique.

Au niveau des trois dernières, les tendances ont été renversées, c'est-à-dire que l'industrie textile, confection et cuir a montré une plus grande efficacité sur la création d'emplois et de richesses au plan national

Présentation de deux domaines spécifiques : les matériaux de Construction et le BTP (y compris industries liées)

Ces deux secteurs ou sous-secteurs, sont en apparence, peu représentatifs au plan numérique notamment car le recensement de 1995 n'en donne que les modestes résultats ci-après :

| N° | Secteurs d'activités | Nombre d'entreprises recensées | % |
|----|---|--------------------------------|--------|
| 01 | Matériaux de Construction | 13 | 2,58 |
| 02 | Industries mécaniques liées au BTP (menuiseries métalliques, constructions et charpentes métalliques, ouvrages en métaux, électricité industrielle) | 37 | 7,34 |
| 03 | Autres industries liées au Bâtiment et travaux Publics | 07 | 1,39 |
| 04 | Industries bois liées au BTP (Scieries, mobiliers bois) | 22 | 4,37 |
| | TOTAUX | 79 | 15,68% |

La présentation de ces domaines spécifiques trouve ses raisons à travers les explications macro-économiques suivantes :

Les Bailleurs de fonds et les partenaires au développement ont toujours reconnu le secteur BTP comme un grand pouvoir d'emplois, ce qui a amené la mise en place de l'AGETIP par la Banque Mondiale depuis 1989 au Sénégal dans le cadre des Programmes de génération d'emplois et de lutte contre la pauvreté.

Des études récentes sur les perspectives d'organisation et de développement du secteur BTP ont révélé que la contribution de ce secteur à la croissance économique globale du Sénégal est d'environ 50%.

Des partenaires tels que le BIT, le PNUD ont finalisé après des études substantielles que seules des stratégies HIMO (haute intensité de main d'œuvre) étaient pertinentes pour la mise en œuvre d'investissements productifs et que le secteur de prédilection semble être celui des infrastructures de BTP.

Au demeurant, l'ensemble de ces domaines spécifiques du Secteur industriel représentent globalement 15,68 % du total de l'industrie Sénégalaise.

2.1.3. Présentation spatiale

La dimension régionale des Investissements notamment en matière d'infrastructures, n'est pas suffisamment prise en compte à l'heure actuelle.

Le Code des marchés publics dans sa version actuelle (Décret 82 - 690) ne prévoit aucune clause préférentielle pour les entreprises locales

Les niveaux d'investissements sont assez modestes dans les localités de l'intérieur du Pays à cause de la faiblesse relative des capacités de financement des Communes périurbaines et des Communautés locales. A cela s'ajoutent quelques insuffisances décelées au niveau des Elus municipaux dans le domaine de la gestion des infrastructures locales (municipales et rurales).

Les politiques de décentralisation et de régionalisation étant récentes, certains bailleurs n'ont pas encore systématisé un quelconque principe de conditionnalité à vocation régionale pour la mise en œuvre de leurs financements.

La décentralisation des investissements notamment en matière d'Infrastructures a toujours été une philosophie acceptée et une politique recommandée mais son application n'a pas fait l'objet d'une réglementation véritable.

Les programmes AGETIP I et II (par exemple) prévoyaient des procédures d'éligibilité des projets que certaines communautés rurales ne remplissaient pas toujours. Des corrections positives ont été faites avec le PAC à travers son guichet n° 1.

Certains Bailleurs tel que l'AFD, la KFW, l'Union Européenne et la Banque mondiale entre autres, ont un souci fort de renforcer les stratégies gouvernementales dans le domaine des Investissements décentralisés et s'investissent en priorité dans l'appui à la réalisation des infrastructures en zones périurbaines et rurales.

Les nouvelles politiques de décentralisation, de lutte contre le chômage, de lutte contre la pauvreté tout en prévoyant le transfert des compétences de gestion des collectivités et des infrastructures aux Elus locaux, ont favorisé la consolidation des revenus de petits métiers (artisans, non spécialisés, pour femmes, etc.) notamment à travers la réalisation d'infrastructures primaires (canaux, digues, pavage, nettoyage des rues, enlèvement d'ordures, reboisement, cultures, pépinières, etc.) grâce aux programmes PAM (Programme Alimentaire Mondial) et PNC (Programme de Nutrition Communautaire).

L'AGETIP, avec un niveau moyen actuel d'activité de 4,5 milliards de travaux en infrastructures a contribué à la baisse du chômage de l'ordre de l'ordre de 0,72 % à Dakar (minimum) et de 10,9 % à St. Louis (maximum). de même, le ratio de main d'œuvre tourne autour de 30 % (1/3 de qualifiés et 2/3 non qualifiés).

A titre indicatif, le recensement de l'industrie Sénégalaise effectué de 1992 à 1995 nous a permis de faire une pondération régionale des entreprises industrielles sénégalaises selon le tableau ci-après :

| Régions | Industries Recensés | | Emplois Permanents | | Chiffre d'affaires (Million) | | Valeur Ajoutée | |
|---------------|---------------------|--------------|--------------------|--------------|------------------------------|--------------|----------------|--------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| DIOURBEL | 02 | - | - | - | - | - | - | - |
| DAKAR | 439 | 87 % | 17.653 | 71 | 674.679 | 75 % | 158.727 | 71 % |
| FATICK | 01 | - | - | - | - | - | - | - |
| KAOLACK | 11 | 2 % | - | - | - | - | - | - |
| KOLDA | 01 | - | - | - | - | - | - | - |
| LOUGA | 04 | 1 % | - | - | - | - | - | - |
| SAINTLOUIS | 13 | 3 % | 3.589 | 14 % | 57.351 | 6 % | 22.089 | 10 % |
| TAMBACOUNDA | 04 | 1 % | 433 | 2% | 13.260 | 1 % | 4.741 | 2 % |
| THIES | 19 | 4 % | 3.055 | 12 % | 143.171 | 16 % | 37.734 | 17 % |
| ZIGUINCHOR | 10 | 2 % | 236 | 1 % | 8.034 | 1 % | 835 | - |
| TOTAUX | 504 | 100 % | 25.032 | 100 % | 898.628 | 100 % | 224.455 | 100 % |

III) EVALUATION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER AU COURS DES 10 DERNIERES ANNEES ET SON IMPACT SUR L'EMPLOI

Les investissements étrangers, sous formes de prêts ou de prises de participation peuvent être une importante source de capitaux par la croissance des pays en voie de développement

Les Investissements Directs Etrangers (I.D.E) dans les pays en voie de développement, ont l'avantage de :

- faire bénéficier de nouvelles technologies et des techniques de gestion
- privilégier les industries manufacturières et de transformation.

Il reste entendu que, maintenant, compte tenu du fait que les activités de production et les échanges prennent une envergure mondiale l'attrait d'un pays dépend, essentiellement, aux yeux des Investisseurs, de la compétitivité de ses activités.

C'est pourquoi la S.F.I, créée pour promouvoir l'investissement privé, y compris l'I.D.E, dans les pays en développement, continue, à travers la FIAS, à examiner et à favoriser

la manière de renforcer les institutions dans le sens d'une meilleure adaptation à la réorientation des actions publiques des pays en développement.

En ce qui concerne les entrées nettes d'investissements directs étrangers dans les pays en développement, les sources de la SFI et du FIAS ont révélé les importations suivantes pour la période décennale allant de 1986 à 1995.

| Pays/Régions | Flux d'I.D.E (autres nettes) en Millions USD de 1996 | | | | | | | | | |
|---------------------------------|--|------|------|------|--------|------|-------|------|--------|------|
| | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
| Afrique Subsaharienne (AG pays) | 838 | 1670 | 1303 | 2788 | 1008 | 1731 | 889 | 1780 | 3414 | 2183 |
| SENEGAL | -10 | -5 | 16 | 0 | 62 | -9 | 23 | -1 | 73 | 1 |
| Pourcentage (%) | - | - | 1,2% | - | 6,15 % | - | 2,59% | - | 2,14 % | - |

Le commentaire résumé permet de dire s'il a été constaté un faible taux d'accroissement en matière d'investissement direct, créateur d'emplois.

Effet de 1994, année de la dévaluation du franc à 1996, on note une décélération de l'investissement. Son taux de croissance est passé de 29,2 % du PIB entre 1994 et 1995 à 14,5 % entre 1995 et 1996 ; soit une chute de plus de 50 %. L'emploi au Sénégal se caractérise également par le niveau de l'investissement à haute intensité de capital (exemple des ICS) mais pas de main d'œuvre. Certains investissements donc ne donnent pas la possibilité de sous-traitance qui a résolu une grande partie du chômage dans d'autres pays ;

Ce qui a fait dire, à certains spécialistes macro-économique la croissance de 5 à 6 % observée au Sénégal depuis bientôt 5 ans, n'a pas été tirée par des Investissements à fort potentiel d'emplois productifs. Les emplois générés aimeraient essentiellement de secteurs non productifs du tertiaire ou de l'informel.

3.1. Impact du Processus de Libéralisation et de Globalisation sur les Efforts d'Industrialisation et de Développement des Services

3.1.1. Analyse des Politiques de Privatisation et de Libéralisation

Jusqu'à présent, un projet de renforcement des capacités du Secteur Privé a été mis en œuvre et financé par la Banque Mondiale selon cinq (05) composantes, à savoir :

- La Fondation du Secteur Privé (F.S.P) dont l'objectif est d'augmenter la compétitivité et l'efficacité des entreprises et associations privées
- Le groupe de réflexion sur la compétitivité et la croissance (G.R.C.C) dont l'objectif est d'identifier les entraves aux activités du secteur privé, de proposer et d'encourager l'adoption des mesures pour les éliminer.
- Le comité de réforme juridique (C.R.J) dont l'objet est d'améliorer le cadre juridique pour les activités du Secteur Privé.
- La Cellule de gestion et de Contrôle du portefeuille de l'Etat (ou Cellule de PRIVATISATION) dont l'objectif est d'accélérer l'exécution du programme de désengagement du Gouvernement.
- L'Agence non créée par l'exécution d'un programme de communication et d'informations afin d'assurer la compréhension et le soutien du processus de réforme.

Il s'y ajoute, compte tenu des enjeux et perspectives de la globalisation économique, l'avènement du TRADE-POINT - SENEGAL qui a pour objectif d'être un Pôle de commerce et un Centre de facilitation permettant aux entreprises de participer activement à la nouvelle dimension du commerce international grâce aux nouvelles technologies de l'information (NTIC - Internet).

Ce qu'il faut retenir essentiellement de l'analyse, ce sont les points saillants ci-après :

Les évaluations à mi-parcours et d'achèvement du projet de renforcement du secteur privé, ont permis au Secteur Privé en général de conclure que la F.S.P n'a pas répondu à leurs attentes et ne bénéficie pas de leur confiance. A cela, il faut ajouter une suspicion de manque de transparence du fait de la non-opérationnalité de la composante "communication" depuis 5 ans.

Le processus de privatisation et de libéralisation doit être spécifiquement poursuivi dans le secteur prépondérant de l'énergie pour les raisons ci-après :

Le secteur de l'énergie est composé de deux sous-secteurs ayant peu de relations structurelles ou fonctionnelles :

- l'énergie traditionnelle, dominée par le bois et le charbon de bois,

financement nécessaire pour la réalisation de nouveaux investissements. Ainsi, la vétusté et l'insuffisance des équipements sont devenues très graves. En outre, le taux d'électrification est de 50% en zones urbaines et de 4% seulement en zones rurales. Pour un taux si faible et une demande si forte, le secteur de l'électricité constitue un obstacle réel au développement de l'économie en général, du secteur privé en particulier.

Les désagréments qu'une telle situation provoque pour le développement économique au Sénégal touchent à la fois les ménages, les administrations publiques, les entreprises ainsi que les commerces et même le secteur de la santé.

En réponse à toutes ces préoccupations relatives au sous-secteur de l'électricité et à d'autres qui touchent aux autres composantes du secteur de l'énergie, le Gouvernement a décidé, appuyé par ses partenaires, d'y promouvoir la privatisation et la libéralisation des activités.

S'agissant des combustibles domestiques, l'objectif général recherché est l'exploitation durable des ressources issues des formations forestières nationales et de promouvoir les énergies de substitution dont la faisabilité technique et économique est assurée.

Pour les produits pétroliers qui sont pour l'essentiel contrôlés par les opérateurs privés constitués en cartel, les réformes retenues visent à diminuer le coût des produits par la libéralisation totale des activités et la stimulation de la concurrence. Les activités concernées sont : l'importation du pétrole brut et des produits raffinés, le raffinage, le stockage, le transport et la distribution.

Dans le sous-secteur de l'électricité, la réforme vise à sécuriser et à garantir l'approvisionnement en électricité des populations et des entreprises, dans de meilleures conditions (qualité, prix), et enfin d'accélérer l'électrification en milieu urbain et rural, pour la porter respectivement à 60% et 15% à l'an 2.000. La réforme prévoit la séparation progressive des fonctions de production, de transport et de distribution, afin de favoriser la concurrence. A cet effet, de nouvelles lois établissent un cadre juridique de régulation et de restructuration du secteur, avec la privatisation de la SENELEC. Le Gouvernement a décidé d'ouvrir toute nouvelle production au Secteur Privé, notamment selon les formules du BOO (Build Own and Operate) et du BOOT (Build, Own, Operate, and Transfer). C'est ainsi que la SENELEC a récemment

négocié son contrat avec un investisseur privé pour l'achat d'électricité suite à la mise en service d'une centrale de 50 MW prévue en mars 1998, selon la formule du BOOT.

Enfin, il importe de souligner que les faibles performances actuelles de la SENELEC (coût de production élevé) permettent de concilier la fixation du prix de cession du KW/h à la SENELEC à un niveau qui encourage l'investissement privé dans la production d'électricité et la tarification aux consommateurs à des prix qui ne soient pas une entrave à la compétitivité.

A ce propos, il importe de noter que la rationalisation de la fiscalité des produits pétroliers a accompagné la libéralisation et la restructuration du secteur de l'énergie et s'est traduite par une baisse importante des prix (de 25% à 30%) pour les industriels.

Au total, l'instauration du nouveau cadre institutionnel est favorable à une implication accrue du secteur privé ainsi qu'à une saine concurrence qui devrait être bénéfique à la compétitivité des entreprises.

Toutefois, il reste à rendre opérationnelle la Commission de Régulation de l'Etat cité et l'Agence sénégalaise d'Electrification Rurale dont la création est prévue par la loi d'orientation du sous - secteur de l'électricité adoptée en 1998. Par ailleurs, un programme d'investissement du secteur de l'énergie, à soumettre à une réunion des bailleurs de fond prévue en mai 1999, participe à la mise en œuvre des réformes retenues par le Gouvernement.

Plus récemment, le partenariat de la SENELEC, issu de sa stratégie de privatisation avec l'entrée en capital des privés Canadiens et Français, est remis en cause du fait d'une certaine inefficacité dans la production d'énergie (qui semble perdurer), notamment, par le secteur de la Production industrielle.

IV) ANALYSE DES POLITIQUES D'INTEGRATION SOUS - REGIONALE (DANS L'ESPACE UEMOA)

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), créée par le Traité du 10 janvier 1994, est une Organisation sous-régionale d'intégration qui poursuit la réalisation des objectifs que sont :

le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières ;

la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres ;

- la création d'un marché commun entre les Etats membres ;
- la coordination des politiques sectorielles nationales ;
- l'harmonisation des législations des Etats membres.

Si dans chacun de ces domaines les attentes des opérateurs économiques peuvent être grandes, les possibilités et les perspectives qui leur sont ouvertes par l'entrée en vigueur du Traité de l'UEMOA sont, de façon plus directe et immédiate, celles inhérentes à l'unification des espaces économiques nationaux.

Les perspectives se résument sommairement comme suit :

Un marché plus vaste grâce à la préférence communautaire au sein de l'UEMOA qui se manifeste, outre la levée immédiate de toutes les barrières non tarifaires entravant les échanges entre les Etats membres, par l'acte additionnel qui décide la libre circulation en franchise de tous droits et taxes, pour les produits du cru et de l'artisanat ainsi qu'une réduction des droits d'entrée pour les produits industriels originaires de l'Union.

Le tarif extérieur commun (TEC) qui, pour l'essentiel, vise la mise en place d'un système tarifaire propice à une meilleure allocation des ressources productives, à l'amélioration de la compétitivité des économies des Etats membres et à l'intensification de leurs échanges réciproques.

Un marché unifié grâce à un droit d'établissement réservé aux ressortissants de l'union, à une libre circulation des capitaux, à des législations harmonisées notamment en matière de fiscalité indirecte (TVA, droits d'accises, taxation des produits pétroliers...).

Pour ce faire, les principes directeurs d'un code communautaire des investissements ont été déterminés en Mai 1997. Il a été fait aussi, un diagnostic sur l'expérience des codes des investissements appliqués en Afrique et ailleurs, en vue d'identifier les contraintes majeures qui pèsent sur la promotion des investissements dans les Etats de l'UEMOA.

S'agissant plus spécifiquement des produits industriels originaires de l'Union, ils bénéficient, depuis la date de Juillet 1996, d'une réduction de 30% des droits d'entrée, à

condition d'être agréés à la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC). Ce taux a été porté à 60% lors de la deuxième Conférence des Chefs d'Etat en juin 1997, pour compter du 1^{er} juillet 1997.

Les produits éligibles à cette taxe sont définis par l'article 7 de l'Acte Additionnel N° 04/96.

Sont considérés comme produits industriels originaires :

Les produits industriels dans la fabrication desquels sont incorporées des matières premières communautaires représentant en quantité au moins 60% de l'ensemble des matières utilisées ;

Les produits industriels obtenus à partir de matières premières entièrement importées des pays tiers ou dans la fabrication desquels les matières premières communautaires utilisées représentent en quantité moins de 60% de l'ensemble des matières mises en œuvre, lorsque la valeur ajoutée est au moins égale à 40% du prix de revient (ex-usine hors taxes) de ces produits.

Au 1^{er} Avril 1997, les 153 entreprises dont les produits ont été agréés se répartissent, par pays, ainsi qu'il suit :

| | |
|----------------|------|
| -Bénin | : 05 |
| -Burkina | : 12 |
| -Côte d'Ivoire | : 66 |
| -Mali | : 11 |
| -Niger | : 08 |
| -Sénégal | : 46 |
| - Togo | : 05 |

Ces chiffres seront révisés à la hausse avec la prise en compte des résultats de la quatrième session du Comité des Experts chargés de l'examen des demandes d'agrément, tenue à Ouagadougou du 11 au 15 Août 1997.

On peut retenir, quelques constats globaux, pour l'industrie sénégalaise évoluant dans l'espace UEMOA, et ceci, en terme d'enjeux réels pour sa politique industrielle. Il s'agit de :

Un niveau d'industrialisation assez moyen consécutif à un tissu industriel qui est demeuré encore faible car reposant essentiellement sur l'agro-alimentaire avec de surcroît une prépondérance d'entreprises en situation de monopole.

Une économie fortement extravertie avec des capacités de production relativement optimisées.

Une situation concurrentielle différenciée selon les secteurs du fait que le TEC a eu pour effet de favoriser le renforcement de certains secteurs réputés être des activités de soutien d'une part, et l'affaiblissement d'autres secteurs considérés comme des industries de consommation d'autre part.

Une politique industrielle nationale qui a dévoilé ses limites en matière d'impact économique malgré la mise en œuvre de certains mécanismes d'appui récents qui semblaient porteurs de grands espoirs.

V) ANALYSE DE L'IMPACT DE L'INVESTISSEMENT SUR LE CREATION D'EMPLOI DURANT LES DERNIERES ANNEES

5.1. Analyse Structurale des Emplois dans l'Industrie

Les études assez faibles menées récemment sur la période de 1992 à 1995, ont montré que les effectifs industriels se sont globalement accrus de 2 % par rapport à 1993 (année de référence du dernier recensement dans l'industrie Sénégalaise).

Les variations d'effectifs constatées, ont principalement porté sur les travailleurs saisonniers et journaliers d'une part et que le rapport du nombre des travailleurs

saisonniers au nombre des travailleurs permanents est très fluctuant d'un secteur à un autre, d'autre part.

L'industrie alimentaire se distingue très nettement comme étant le secteur utilisant le plus de main d'œuvre non permanente.

Dans toutes les catégories d'emplois (permanents ou saisonniers) de tous les secteurs confondus de l'industrie Sénégalaise, il faut retenir que les ouvriers et les employés représentent les $\frac{3}{4}$ des effectifs globaux de l'industrie en 1995 mais également près des 70 % des effectifs permanents.

En ce qui concerne plus précisément les effectifs permanents, la répartition par catégories, est la suivante :

- Cadres Supérieurs : 03 %
- Cadres moyens et techniciens supérieurs : 06 %
- Techniciens et agents de maîtrise : 23 %
- Employés et ouvriers : 68 %

L'emploi des femmes dans les secteurs industriels se manifeste comme suit :

- Les hommes occupent 91,5 % des effectifs permanents.
- Les femmes représentent seulement 8,5 % des effectifs permanents et 9,2 % de l'ensemble des effectifs globaux.

Ce qui signifie que la proportion d'emplois saisonniers est donc plus importante pour les femmes (40 %) que pour les hommes (34 %).

De façon plus particulière, les effectifs féminins dans l'industrie Sénégalaise, se singularisent par une sous - représentation dans la catégorie des Cadres Supérieurs et une présence relativement plus forte dans la catégorie des Cadres moyens et des agents de maîtrise.

Dans le détail, la répartition se présente comme suit ; en ce qui concerne les emplois féminins dans les effectifs permanents :

- 06 % des emplois totaux de Cadres Supérieurs
- 11 % des emplois totaux de Cadres moyens et Techniciens Supérieurs
- 09 % des emplois totaux de Techniciens et d'agents de maîtrise
- 08 % des emplois totaux d'employés et d'ouvriers

Analyse des Investissements Publics

Notre présente analyse a porté sur l'exploration deux PTIP successifs, à savoir le PTIP 1996 - 1998 et le PTIP de 1998 - 2000.

Les Tableaux ci-après permettront d'apprécier les poids relatifs des divers investissements prévus dans les secteurs structurels de l'économie nationale.

Par suite, les analyses dans permettront de mesurer l'importance accordée aux investissements du secteur industriel ainsi que leurs impacts ou leur efficacité attendu en matière de création d'emplois notamment.

Présentation du PTIP 1996 1998

| N° | Secteur du PTIP | Montant des Investissements (FCFA) | % |
|----|-------------------------|------------------------------------|---------|
| 1 | Secteur Primaire | 102.917 Millions | 16,42% |
| 2 | Secteur Secondaire | 81.503 Millions | 13,00% |
| 3 | Secteur tertiaire | 260.663 Millions | 41,58% |
| 4 | Secteur quaternaire | 181.859 Millions | 19,00% |
| | Totaux PTIP 1996 - 1998 | 626.942 Millions | 100,00% |

Présentation du PTIP 1998 -2000

| N° | Secteur du PTIP | Montant des Investissements (FCFA) | % |
|----|------------------------|------------------------------------|---------|
| 1 | Secteur Primaire | 294.272 Millions | 35,14% |
| 2 | Secteur Secondaire | 99.162 Millions | 11,84% |
| 3 | Secteur tertiaire | 165.262 Millions | 19,73% |
| 4 | Secteur quaternaire | 278.782 Millions | 33,29% |
| | Totaux PTIP 1998- 2000 | 837.784 Millions | 100,00% |

Dans le cadre de notre présente étude, nous précisons d'emblée que la notion de "SECTEUR" est beaucoup plus large que la notion de "secteur" telle qu'elle est définie dans l'économie publique.

Nous prendrons, en conséquence, pour les besoins de notre analyse, comme hypothèse de travail ceci :

Le "SECTEUR INDUSTRIEL" englobera l'ensemble du "secteur secondaire" du PTIP soit un programme d'investissements totaux de 99.162 Millions de FCFA soit : 11,84% du PTIP.

Le "SECTEUR DES SERVICES" englobera l'ensemble des "secteurs : tertiaire et quaternaire" du PTIP soit un programme d'investissements totaux de 444.050 Millions de FCFA soit : 53,02% PTIP.

Sur la base de simulations effectuées lors de l'étude récente (Décembre 1999) relative à la mise en place d'Unité d'appui aux Investissements intensifs en emploi (HIMO) au Sénégal commandité par le PNUD et le BIT dans le cadre du Programme Elargi de lutte contre la pauvreté (PEL CP) il est ressorti ce qui suit :

Les ratios de main-d'œuvre (R.M.O) actuellement atteints, grâce à l'avènement de l'AGETIP, sont de l'ordre de 23,5% en moyenne.

Les ratios attendus avec la mise en place de la future cellule HIMO au Sénégal sont de

- Pour les travaux : 30 à 40%
- Pour les services : 40 à 60%

Nous allons procéder, à la suite de cette étude remarquable citée ci-dessus faire des estimations corrélatives sur les potentialités des secteurs industriels et de service en matière de créations d'emplois et de masse salariale pouvant être distribuée aux couches des populations les plus déshéritées, c'est-à-dire les collectivités des zones rurales et les femmes.

5.2.Simulations de l'Impact Attendu en Matière de Créations d'Emplois

Sur la Base des Eléments du PTIP 1996 - 1998

Si l'on applique, sur la base des éléments du PTIP 1996 -1998 ci-dessus, un ratio de main-d'œuvre de 35% en moyenne pour le "SECTEUR INDUSTRIEL" et un R.M.O de

50% moyen pour le "SECTEUR DES SERVICES", on atteint une masse salariale globale de l'ordre de 192.201 Millions de FCFA.

Dans l'hypothèse que cette masse salariale va être distribuée à des emplois peu qualifiés avec des salaires au niveau du SMIG soit 40.000 CFA / mois environ, la création d'emplois rapportée à l'année serait d'environ 124.000 emplois au total dans l'ensemble des secteurs de l'industrie et des services.

Les résultats de l'étude HIMO, sur la base des mêmes hypothèses, nous conduisait à une création de 160.000 emplois totaux sur la base du PTIP, ce qui donnerait aux secteurs de l'industrie et des services, une quote-part estimée à près de 77,5%, toutes choses étant égales par ailleurs.

Sur la Base des Eléments du PTIP 1998-2000

La démarche effectuée sur le PTIP 1996 - 1998 a été appliquée également sur les éléments du PTIP 1998 - 2000. Ce qui a révélé toutes proportions gardées, les résultats ci après :

Nombre d'emplois potentiels conduit par les secteurs de l'industrie et des services : 165.000 emplois environ soit une contribution relative de 79 % sur le total des emplois générés par les investissements publics de la période.

5.3. Analyse de la Nouvelle Politique Industrielle (N.P.I) -1990

Il existe au Sénégal un dispositif d'information et de suivi de la nouvelle politique industrielle (N.P.) qui, sous l'égide de la direction de l'industrie, publie trimestriellement un rapport de synthèse (SYMPA). Cela permet de comprendre :

Les tendances des niveaux d'évolutions des principaux indicateurs de l'industrie.

L'évolution des échanges (exportation et importation) au niveau du secteur industriel

Les paramètres déterminants des activités des entreprises industrielles, tenant à leurs flux commerciaux (ventes et achats) à leurs facteurs techniques de production, à l'évolution de leurs effectifs (permanents et saisonniers).

5.4 Evolution des Taux d'Investissement dans le Secteur Industriel

Le taux d'investissement mesuré par rapport, en volume c'est-à-dire inflation déduite, entre la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) et le Produit Intérieur Brut (PIB) n'a pas dépassé sur la période 1960-1997 le pic de 15 % atteint en 1960. Le taux de 15% est généralement considéré comme étant le taux d'investissement nécessaire pour faire face à l'obsolescence du capital physique.

La FBCF est composée de la FBCF des entreprises et ménages- composante privée- et la FBCF des administration - composante publique-

Une première analyse du graphique montre un lien qui semble exister entre la FBCF privée et la FBCF globale, en effet les deux courbes ont le même trend, ce qui laisse supposer le caractère autonome de la FBCF publique dont les oscillations sont comprises dans une fourchette de plus de 2% à moins de 6% de la FBCF totale.

Tableau 1 : Variation annuelle de la FBCF en FCFA de 1987 des agents (en %)

| Agents | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 |
|-----------------|------|------|------|------|
| Entreprises | 2 | 12.5 | 10 | 14 |
| Ménages | 4.5 | 11 | 17.5 | -1 |
| Administrations | 0 | 7 | 4.5 | 5 |
| FBCF | 1,7 | 10,4 | 9,4 | 8,7 |

Depuis 1994, la FBCF s'est inscrite en hausse en termes réels ainsi que sa productivité. La répartition de la FBCF entre agents n'a pas beaucoup évolué depuis la dévaluation. Ce sont les ménages qui enregistrent, en volume un plus fort taux de croissance (11% en 1995 et 17,7% en 1996) avant les entreprises (12,5% et 10% pour les mêmes années). Les estimations de 1997 font état d'un niveau record (14%) en termes de croissance des investissements réalisés par les entreprises contre une légère progression de l'investissement public et un désinvestissement des ménages. Le taux de croissance de la FBCF a légèrement fléchi en 1997 avec 8,7% contre 9,4% en 1996.

L'investissement Privé s'est caractérisé comme suit :

Sur la période 1995-1997, la FBCF aux prix de 1987, pour les entreprises, est passée de 111 milliards en 1995 à 122.1 en 1996 et à 139. En 1997, soit un taux de croissance moyen annuel de 11.9%. Cette augmentation de la FBCF privée en volume, suit celle de la productivité du capital qui passe de 35.9% en 1995 à 40% en 1996 soit une productivité moyenne sur la même période de 38%.

La FBCF privée, rapportée au PIB en volume, était de 6.4% en 1994, 6.9% en 1995, 7.2% en 1996 et 7.8% en 1997. Cette faible progression du taux de la FBCF privée combinée aux intentions d'investissements, telles que décrites par les agréments au niveau du Guichet Unique qui ont crû de 28.6% sur 1994-1996 et de 66% entre 1995 et 1996 ; révèle un problème de financement

Au niveau du Guichet Unique, les demandes d'agrément ont évolué ces dernières années de façon favorable aux activités manufacturières dont les intentions ont été multipliées par près de 3 entre 1993 et 1996.

Tableau 2 : Activités d'agrément des investissements (en milliards).

| ANNEES | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 |
|---------------------------|------|-------|-------|-------|
| AGRICULTURE | 11.5 | 9.9 | 19.3 | 24.3 |
| ELEVAGE | 5.1 | 1.5 | 6.1 | 3.5 |
| PECHE | 3.9 | 8.5 | 9.3 | 14.8 |
| ACTIVITES MANUFACTURE | 20.8 | 97.5 | 49.8 | 139.1 |
| ACTIVITES MINIERES ET BTP | 11.3 | 1.7 | 12.2 | 6.4 |
| TOURISME | 13.5 | 6.5 | 24.8 | 19.3 |
| SERVICES P.M.E | 2.4 | 1.8 | 5.1 | 3.1 |
| TOTAL (MILLIARDS FCFA) | 68.5 | 127.3 | 126.5 | 210.5 |

Source : Guichet, MEFP

L'analyse de la ventilation régionale des agréments durant la période de 1998 à 1997 montre que les régions de Dakar et Thiès constituent les sites privilégiés des investisseurs privés. La région de Dakar avec 1 096 unités agréées, bénéficierait de 36,5% du montant global des investissements. Quant à celle de Thiès, avec 239 unités agréées, sa part relative serait de 54,1% des investissements prévus.

Les intentions d'investissement sont faibles dans les régions de Saint-Louis, Louga, Ziguinchor et Diourbel où leur niveau se situe entre 3,5% et 1,3%. Pour ce qui est des autres régions, elles représentent moins de 1% : Fatick (0,6%), Kaolack (0,3%), Tambacounba et Kolda chacun (0,2%).

S'agissant du Fonds de Promotion Economique (FPE) en 1995, 75% du montant des financements globaux sont réalisés à Dakar créant ou consolidant 26.156 emploi ; soit 48,8% du total. En ce qui concerne la région de Thiès, elle reçoit 10,8% des financements mais pour un nombre d'emplois faible représentant seulement 8,23% du Total. Les régions de Saint-Louis et Ziguinchor ont bénéficié respectivement de 6,3% et 3,2% du montant des financements. Quant aux autres régions, le niveau des financements y est très faible ; il est compris entre 1,5% à Fatick et 0.05% à Kolda.

Le volume de l'investissement dans la zone franche est en recul depuis plusieurs années, alors que ceux des domaines industriels restent très modérés. Un nouveau mécanisme d'attraction des investissements vient d'être créé avec la loi sur les entreprises franches d'exportation. Comme les entreprises de la zone franche et des points franc, les unités agréées sous ce régime ne bénéficieront pas des accès préférentiels de l'UEMOA.

Les investissements directs étrangers (IDE)

Avec la libéralisation des mouvements de capitaux, les liens entre l'épargne nationale et l'investissement domestique deviennent de plus en plus distendus. Le capital se déplace vers les zones les plus économiquement attractives. Vu la grande diversité qui caractérise les économies africaines sur la plan de la situation économique et politique, il n'y a pas de recette unique qui conviendrait dans tous les cas pour améliorer la situation de l'investissement. Il est généralement admis que le rétablissement et/ou le maintien de la stabilité économique et politique est indispensable à tout accroissement des IDE.

Certains facteurs comme le niveau de développement mesuré par le PIB ou le PNB par habitant, la taille du marché exprimée par le PIB total et la croissance du marché indiquée par le taux de croissance du PIB réel sont en règle générale les déterminants les plus importants pour les décisions des investisseurs étrangers concernant le lieu d'implantation de leurs capitaux. Il existe d'autres facteurs qui déterminent les flux des IDE : à savoir par exemple la présence de ressources naturelles, la qualité de l'infrastructure et le coût et la productivité de la main d'œuvre.

Cependant toute analyse du potentiel d'accueil doit commencer par les trois déterminants mentionnés en premier lieu et elle doit bien entendu partir de l'hypothèse que les politiques gouvernementales sont favorables à l'investissement étranger.

Les flux d'investissement entre pays obéissent à des déterminants variés que l'on peut regrouper en deux groupes : les déterminants de caractère général et les déterminants de caractère spécifiques.

VI) IDENTIFICATION DES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

6.1. Identification et Classification des Obstacles

Des études très récentes (Décembre 2000) et les dernières concertations du patronat et du BIT à Dakar ont révélé des caractéristiques assez déterminantes du système productif au Sénégal. Il s'agit essentiellement de :

Très forte prédominance du Secteur informel sur le secteur structuré dit moderne. Ceci a engendré une faible intégration des unités de production dans le processus de compétitivité et de concurrence des entreprises sénégalaises notamment dans le contexte de mondialisation. En effet, la contribution du secteur informel, qui utilise près de la moitié (46,9%) des consommations intermédiaires locales, est de 54,2% à la formation du PIB.

Heureusement que, cette prédominance ne touche pas l'essentiel des branches d'activités de nature moderne, à savoir :

- Les industries de corps gras-

- Les industries du sucre et des confiseries-
- Les industries du papier, de l'édition et de l'imprimerie-
- Les industries du pétrole-
- Les autres industries chimiques-
- Les industries énergétiques-
- Les services de postes et des télécommunications

Relative perte de productivité tenant à un désavantage comparatif découlant des Coûts des facteurs de production tels que : l'électricité, l'eau, les communications internationales, le frêt aérien et maritime, et ceci malgré des coûts salariaux unitaires assez compétitifs depuis la dévaluation du F CFA.

Tardif lancement dans la démarche qualité et la certification des entreprises concurrentes des autres pays, même africaines.

En effet la première certification ISO 9000 n'était obtenue au Sénégal qu'en 1997 bien après les Pays du MAGHREB (1993), les Pays anglophones comme le GHANA ou le NIGERIA (1994/1995), certains autres pays de l'UEMOA (Côte d'Ivoire et Mali) dès 1996, l'Afrique du Sud (1993), la Zambie (1994), la Namibie (1995) ou le Botswana (1996), etc...

A l'heure actuelle, seules 08 entreprises Sénégalaises sont certifiées ISO 9000 et il s'agit essentiellement de filiales de sociétés multinationales alors qu'aucune d'entre elles n'a la certification ISO 14.000.

Sombre tableau des infrastructures de base au Sénégal notamment en matière d' :

- Infrastructures de transports-
- Infrastructures d'énergie électrique-
- Infrastructures d'hydraulique urbaine-

➤ En ce qui concerne les infrastructures de transports, les handicaps principaux du Sénégal tournent autour de :

Un réseau routier assez défectueux et inadapté aux besoin de transports des marchandises par voie terrestre-

Une nette contre-performance de notre réseau de transport ferroviaire notamment vers le MALI-

Contraintes de compétitivité-prix sur les marchés régionaux et internationaux-

- En ce qui concerne les infrastructures d'énergie électrique, l'essentiel repose sur la mauvaise qualité de la production et de la distribution de l'énergie dont les conséquences fâcheuses sont :

La détérioration des équipements de production-

Les pertes de marchés consécutives aux nombreuses coupures d'électricité et se traduisant par des pertes de chiffres d'affaires de l'ordre de 6 à 11% (entre Juillet et Septembre 2000 par exemple).

- En ce qui concerne les infrastructures d'hydraulique urbaine, il existe :

Un déficit chronique d'approvisionnement en eau potable de la région de Dakar qui dure depuis 15 ans.

Une réaction trop tardive des autorités dans le processus de résorption de ce déficit d'approvisionnement en eau qui se chiffre à plus de 100.000 m³/jour.

Faible taille des marchés nationaux et l'insuffisance des investissements en ce sens que la taille large d'un marché favorise un contexte de concurrence telle qu'elle stimule un processus d'apprentissage déterminant pour la compétitivité et la pérennité des entreprises. Il s'y ajoute, qu'au-delà de l'apport en ressources, les flux d'investissements directs notamment étrangers, ont pour finalité de générer des effets induits positifs à travers, par exemple, le transfert de savoir-faire technique.

L'inefficacité voire la faiblesse des services publics de l'ETAT dans leurs pratiques diverses à savoir : le délai d'instruction des dossiers d'agrément, la longueur des procédures administratives (par exemple : blocage de matériels en admission temporaire dans le secteur BTP).

Il reste entendu que l'efficacité en matière administrative est un facteur - clé dans la compétitivité des industries nationales face à la concurrence internationale.

La faiblesse du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé qui comprend, entre autres : l'appui à la gestion, l'appui technique, l'appui à la recherche de financement ainsi que la promotion des entreprises.

En effet, ces différentes formes d'appui ont toujours été assurées par le secteur privé lui-même à ; travers les chambres de commerce, les chambres de métiers, le patronat, certaines associations dynamiques d'hommes d'affaires avertis, etc... à l'exception de certaines structures spécifiques d'appui mises en place avec l'assistance des Bailleurs de fonds.

A ce niveau précis, il a été relevé qu'un organisme chargé des questions de normalisation, constituait un maillon déterminant du dispositif global d'appui.

La concertation parfois biaisée, sinon fragile, entre l'ETAT et le secteur privé qui a été à la base de plusieurs échecs dans le cadre de la concertation Etat/Secteur Privé.

Les exemples récents de la fondation Secteur Privé, et plus loin de la SONEPI peuvent être cités à titre de témoignages. Ceci devrait être le prétexte à des réflexions stratégiques d'avant - garde afin de d'anticiper sur les éventuels résultats mitigés que le Secteur Privé semble redouter de l'actuelle APIX, vu l'orientation politique qu'elle semble déjà prendre malgré ses recommandations au moment des ateliers d'élaboration de la stratégie.

L'insuffisance des industries et des services de soutien à l'ensemble des autres branches et secteurs de l'industrie globale.

En effet, dans tous les pays émergents, il existe des industries de tête de grappe qui, à l'instar des infrastructures de base, jouent un rôle-clé sur le processus de compétitivité de l'industrie dans sa globalité.

Ce qui, effectivement, suppose l'existence d'un marché ayant la taille critique nécessaire pour favoriser le développement des entreprises liées à la grappe industrielle.

La vétusté des équipements (matériels, absences de pièces de rechanges) est une cause de faibles productivité et de frais d'entretiens trop élevés.

En effet, nombre d'industries Sénégalais ont, en moyenne, plus de 25 ans d'âge et leurs appareils de production est très vieux. Ce qui nécessite la mobilisation de ressources financières et humaines importantes pour plusieurs entreprises de production.

Des études récentes ont démontré que :

Pour certains entreprises de la place, la fabrication d'un produit requiert, avec les équipements actuels, 2,44 heures au lieu de 0,44 heure avec des équipements modernes.

6.2 Analyse critique des infrastructures d'accueil des entreprises du secteur industriel.

Dans cette analyse, on essayera de faire une critique sommaire de nos zones franches industrielles.

En effet, au Sénégal, on a observé à la fin des années 70, la création de domaines industriels à Dakar et dans les régions. Ces domaines sont réputés être à mi-chemin entre un incubateur et un parc industriel.

Au bout de 20 ans, il y a actuellement un certain constat d'échec de la stratégie de promotion des PME / PMI.

Le seul domaine relativement fonctionnel et disposant d'infrastructures adéquates se trouve à DAKAR mais ne favorise pas des issues véritables à la privatisation des infrastructures.

Il demeure, par ailleurs, constant des besoins importants en nouvelles infrastructures d'accueil des entreprises à cause des prix relativement élevés et de la disponibilité insuffisante des terrains.

De nouveaux domaines industriels annoncés depuis cinq ans, sont toujours en état d'attente, pour l'implantation des entreprises industrielles dans les sites de PIKINE, de GUEDEAWAYE et de MBAO, grâce à la Coopération allemande.

Le code des investissements et les procédures du guichet unique au Sénégal, sont réputés pas suffisamment incitatifs dans le cadre de la mise à disposition notamment d'investissements étrangers privés, de complexes industriels, à l'image de ce qui se passe par exemple en COREE, dans les pays d'ASIE, en général.

A l'heure actuelle, une bourse de sous-traitance et de partenariat (B.S.T.P) a été mise, récemment, en place au Sénégal, grâce à l'ONUDI dont le rôle fondamental est la mise en place d'un système d'informations économiques et technologiques en vue de :

- Promouvoir le développement et l'organisation du tissu industriel.
- Optimiser les investissements pour une meilleure rentabilité.
- Susciter des développements et des initiatives de partenariat, pour favoriser l'intégration nationale et accroître la productivité.

Il faut noter qu'il vient de se produire un événement majeur au Sénégal, avec l'alternance politique qui s'est passée ; il s'agit de la création de l'A.P.I.X (Agence pour la promotion des Investissements et des Exportations) qui fait suite aux recommandations du Patronat lors de l'étude relative à la stratégie de développement du secteur Privé, élaborée justement par l'actuelle Directrice de l'A.P.I.X dans son ex - Cabinet de Consultance.

CHAPITRE V : INVESTISSEMENTS EN MILIEU AGRICOLE ET RURAL

I) HISTORIQUE DES POLITIQUES AGRICOLES

La politique économique coloniale avait conservé l'organisation sociale de la production et de l'appropriation foncière et orienté les activités agricoles vers la production arachidière.

Celle - ci avait bénéficié d'une haute priorité et de l'appui de la formation et de la recherche. Le résultat en a été l'extension de la monoculture arachidière , au détriment des cultures vivrières , la dégradation des sols , le déséquilibre des systèmes de production et une dépendance extérieure accrue.

L'expansion de la traite arachidière constituait la source de revenus pour l'économie, l'Etat et la population rurale. Elle fut aussi à l'origine de modifications structurelles dont les principales sont :

- la concentration des infrastructures routières et ferroviaires dans le bassin arachidier ;
- le peu d'incitations apportées à la production agricole vivrière et parallèlement l'introduction du riz importé dans les zones rurales pour compenser le déficit de la production vivrière ;
- le déclin de la classe d'entrepreneurs autochtones qui s'était développée au 19^e siècle au profit de sociétés commerciales européennes et d'intermédiaires libanais ;
- la marginalisation des régions périphériques ;

L'évolution des politiques agricoles au Sénégal, après l'indépendance, est marquée par quatre grandes périodes:

- de l'indépendance jusqu'en 1984

- de 1984 à 1994
- de 1994 à 1996
- 1996 à 2000

1.1. De la période post indépendance jusqu'à l'adoption de la Nouvelle Politique Agricole

le Sénégal a mis en œuvre des politiques interventionnistes répondant, en lieu et place d'un secteur privé inexistant aux sollicitations diverses du monde rural par un encadrement rapproché, un système de prix administré, un crédit agricole standardisé et une intervention marquée dans la commercialisation des produits agricoles.

L'évolution de l'économie agricole est caractérisé par deux facteurs déterminants :

- la variation des conditions climatiques ;
- les mutations dans l'environnement économique international marquées par les deux crises du pétrole et la chute des cours des principaux produits d'exportations du pays , dont l'arachide.

Dans le premier plan de développement économique et social , le Sénégal avait redéfini les orientations générales du secteur agricole ainsi qu'il suit :

- augmenter la production arachidière par son intensification ;
- - augmenter les productions céréalières afin de réduire et résorber le déficit vivrier du pays ;
- diversifier les productions agricoles pour sortir le pays de la monoculture arachidière ;
- augmenter très sensiblement le revenu rural et, partant le revenu per capital du sénégalais.
- préciser les stratégies de réalisation des objectifs arrêtés , stratégies qui mettaient en œuvre un nouvel instrument de politique: le Programme agricole

1.2. Le programme agricole

Il avait pour objectif d'augmenter la capacité technique de production du paysan grâce à :

- une facilité d'accès aux facteurs de production,
- une plus grande disponibilité de variétés performantes,
- une création de structures de valorisation de récolte proches du paysan ,

Sa finalité était de permettre au Sénégal de sortir de la monoculture arachidière , de diversifier ses productions tout en mettant l'accent sur la résorption du déficit vivrier,

Ce programme devait être appuyé par:

- des institutions financières telles que, la Banque Sénégalaise de Développement (B.S.D)
- des institutions de commercialisation, d'assistance et d'approvisionnement des établissements industriels spécialisés dans la fabrication de matériel (SISCOMA) et de fertilisants (SIES) ;
- des services de formation et d'encadrement
- des institutions de recherche chargées de trouver et de mettre à la disposition des paysans des techniques de production de plus en plus perfectionnées, ainsi que des variétés mieux adaptées et plus productives ;
- des organisations paysannes constituées en associations d'intérêt rural (AIR) qui se sont progressivement transformées en coopératives.

A l'analyse , l'impact de cette politique sur la production a été globalement positif.

En effet, l'option de diversification des productions agricoles a été largement réalisée, beaucoup de cultures nouvelles ayant été introduites avec succès :

- . la canne à sucre ;
- . le coton ;
- . la tomate industrielle ;

De nombreux produits maraîchers dont le melon, le haricot vert, le poivron , le concombre et l'aubergine ;

De nombreux fruits jadis considérés inadaptés à nos climats, tels que la banane, l'avocat, et l'ananas.

En règle générale, la moyenne des productions de nos principales cultures sur la période 1960 à 1982 a été supérieure à la production de 1959, considérée comme année de référence, notamment en ce qui concerne le mil et le sorgho, le riz et le maïs, la production d'arachide ayant stagné dans la période autour de 800.000 tonnes en moyenne.

En 1977, le Gouvernement a adopté une stratégie d'investissement alimentaire destinée à accroître la production de mil et de riz et qui fit de l'autosuffisance alimentaire un objectif national prioritaire.

Les investissements agricoles étaient réorientés vers les régions périphériques où les possibilités d'irrigation et une plus forte pluviométrie offraient plus de chances d'accroître la production alimentaire.

Le bilan établi a mis en évidence le fait que, si des résultats positifs avaient été enregistrés de 1973 à 1977, beaucoup de lacunes restaient à combler.

De 1977 à 1984, la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'élevage et des forêts est passée de 120 à 150 Milliards de F CFA courants et son poids dans le PNB a marqué une tendance très nette à la baisse, passant de 26 % en 1976 à 14 % en 1984.

En Décembre 1979, le Gouvernement adoptait un **Plan à moyen terme de redressement économique et financier (1980 - 1984) (PREF)** visant à :

- stabiliser la situation financière ;
- accroître l'investissement dans les secteurs productifs
- augmenter l'épargne publique ;
- réduire la participation de l'Etat dans l'économie et rationaliser le secteur parapublic ;
- libéraliser les échanges.

La mise en œuvre de ce plan a permis de limiter l'impact de la dégradation de la situation financière. En Décembre 1984, le Gouvernement du Sénégal adoptait un **programme d'ajustement économique et financier à moyen et long termes (1985 - 1992) (PAMLT)**.

Ce programme visait à :

- rétablir une situation de balance des paiements et de finances publiques viables ;
- créer un cadre d'incitations permettant d'exploiter au maximum le potentiel de croissance du pays, en particulier dans l'agriculture et l'industrie ;

- renforcer les institutions de planification et de gestion de l'économie au niveau central.

C'est dans ce contexte, qu'il a été retenu de définir une **Nouvelle Politique Agricole**.

1.3. La Nouvelle Politique Agricole

La Nouvelle Politique Agricole (NPA) visait l'autosuffisance vivrière à 80%, le relèvement du niveau de vie des populations rurales et la réduction du champ d'intervention de l'Etat. Ses objectifs et stratégies sont définis dans le cadre d'une approche intégrale de développement par produit et par filière .

Les objectifs, fixés dans la filière céréalière, visaient essentiellement l'augmentation de la production et l'introduction de variétés adaptées aux différentes zones écologiques. L'accroissement de la production devait s'accompagner d'un certain nombre de mesures favorisant la limitation des importations par une plus grande promotion des céréales locales.

Au niveau de la filière arachidière, étaient recherchées l'augmentation de la production en vue de relever les revenus des masses rurales et l'amélioration de la performance de la transformation industrielle.

S'agissant du coton, les mesures devaient porter sur l'accroissement de la production en vue de relancer les exportations de coton et d'atteindre les capacités d'égrenage de 60.000 tonnes.

En ce qui concerne la canne à sucre et la tomate industrielle, les objectifs visaient la satisfaction des besoins de la consommation locale et l'amélioration de la compétitivité.

Dans le domaine horticole, étaient poursuivis l'autosuffisance en pommes de terre et en oignons mais aussi la génération d'un surplus exportable en fruits et légumes.

Avec l'avènement de la NPA en 1984, la fonction de crédit , assurée jusque là essentiellement par les sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) et les projets, est confiée au secteur privé. La CNCAS, créée dans ce cadre en 1985, constitue la pièce maîtresse du système de crédit agricole mis en place.

Les actions menées dans le cadre de la nouvelle politique agricole ont porté sur:

- une plus grande responsabilisation du paysan avec un transfert de certaines missions anciennement dévolues aux organismes publics grâce à la réforme du système coopératif et à la révision du mode d'encadrement ;
- une révision de la politique des prix en matière d'intrants axée sur :
 - la suppression progressive des subventions engrais jusqu'en 1990 ;
 - le transfert au secteur privé des fonctions de distribution ;
 - la libéralisation des importations d'intrants ;
- une réduction du rôle des organismes publics et des subventions qui leur étaient octroyées ;
- la mise en œuvre du plan céréalier avec un objectif de satisfaction de 80 % des besoins alimentaires à partir de la production intérieure en l'an 2000.

En conclusion, ces politiques, ont permis globalement de supprimer certains dysfonctionnements importants du marché liés à une intervention massive et peu efficace de l'Etat, mais n'ont pas cependant pas pu trouver les réponses adéquates pour assurer une plus forte croissance du secteur agricole et une amélioration de la productivité.

Ainsi on peut noter que:

- les questions de prix relatifs entre les céréales et les cultures de rente n'ont pu refléter les objectifs des politiques économiques,
- le niveau des prix de l'arachide a continué, à connaître à certains moments, des évolutions divergentes par rapport aux cours sur le marché mondial comme par exemple la hausse de 1985 (33 %) qui a correspondu à une baisse de 45 % du cours mondial,
- une analyse du prix réel au producteur pour l'arachide fait ressortir une baisse de 53 % en termes réels sur la période 1961- 1991,
- les filières d'exportation manquent de compétitivité et accumulent des déficits importants.

Les déficits enregistrés par les filières coton (1,629 milliards en 1993) et arachide (4milliards en 1993) confirment les difficultés des filières traditionnelles

d'exportation.

- le prix du riz local ne permet pas, en l'absence de subvention, de dégager un niveau de rémunération suffisant pour le producteur.
- la fin du programme agricole avec pour conséquence un arrêt de la distribution des matériels agricoles qui, conjuguée à la baisse des revenus a entraîné un désinvestissement dans le secteur et un sous-équipement du monde rural,
- un système de crédit approprié n'a pu être mis en place pour assurer à la fois un approvisionnement suffisant des producteurs en intrants tout en garantissant aux opérateurs un revenu adéquat,
- l'absence de technologies appropriées résulte du fait que les résultats de la recherche sur les techniques et intrants n'ont pas été utilisés lorsqu'ils existaient,

Cela a amené l'Etat à mettre en place un programme d'ajustement du secteur agricole (PASA)

II) LE PROGRAMME D'AJUSTEMENT SECTORIEL AGRICOLE (PASA)

2.1 . Les objectifs généraux du PASA

Les objectifs ci-après :

- la croissance agricole soutenue ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- une meilleure gestion des ressources naturelles (sols, eaux, forêts) ;
- la sécurisation foncière ;
- la génération d'emplois et l'accroissement des revenus en milieu rural ;
- la promotion de l'investissement privé et de l'efficacité des dépenses publiques ;

Pour atteindre ces objectifs, le P.A.S.A procède d'une manière générale:

- à une modification des prix et des revenus au bénéfice des producteurs de biens agricoles échangeables tout en assurant un équilibre financier interne des filières.
- au niveau du régime des échanges intérieurs et extérieurs, à la libéralisation des prix et du commerce. à la mise en place d'un système de flexibilité des prix devant permettre d'établir une structure de prix proche de celui constaté sur le marché mondial.

2.2. Les mesures du PASA

Dans ce cadre, les réformes ci-après ont été menées :

- libéralisation des prix et de la commercialisation intérieure et extérieure des produits et des intrants agricoles ;
- désengagement de l'Etat au profit du secteur privé de toutes les activités marchandes afin de se consacrer aux missions de service public telles que la définition de politiques,
- la recherche agricole, la vulgarisation, le suivi-évaluation, les missions de police et de gestion des calamités naturelles ;
- définition et mise en place d'un cadre juridique assurant la sécurisation foncière des exploitations agricoles.

- création d'un cadre incitatif à l'investissement privé ;

- mise en œuvre et au suivi de programmes de dépenses agricoles d'investissement et de fonctionnement compatibles avec les ressources budgétaires disponibles.

Les actions majeures par filière sont résumées ainsi qu'il suit :

➤ Céréales :

- la libéralisation des prix et du commerce intérieur ;
- le retrait de la SAED et de la CPSP de la transformation de la commercialisation du
- riz local et la libéralisation progressive des importations du riz brisé ;
- la mise en place d'un système de protection tarifaire.

Le mécanisme de protection tarifaire du riz local

Le Sénégal a retenu pour objectif de promouvoir la production locale de riz. Cette promotion passe par une amélioration de la productivité mais aussi de la compétitivité par rapport au riz importé.

Toutefois, afin de concilier l'intérêt des producteurs et des consommateurs, ce taux de protection doit être modulé. C'est pourquoi le système de protection proposé ci-dessous

est applicable pendant trois ans et sera revu dans l'optique d'une dégressivité qui amènera le producteur à améliorer ses coûts de production.

Le taux de protection comprend la taxe normale de 16% et un prélèvement compris entre 0 et 30% et qui cumulés ne peuvent dépasser 46%. Ces taux sont applicables à la valeur de référence CAF.

➤ **Arachide :**

- la mise en vente de la SONACOS
- la libéralisation de la filière pour le commerce intérieur des graines ;
- libéralisation de l'importation et du commerce des huiles végétales.

Le mécanisme de soutien du prix plancher au producteur d'arachide d'huilerie

Principes devant régir le mécanisme de fixation du prix plancher de l'arachide au producteur

La dissociation très nette des opérations relatives à la filière arachide de celles liées aux importations d'huiles végétales brutes ou raffinées.

La mise en place d'un mécanisme de détermination des prix d'achat minimum au producteur qui doit permettre d'assurer un niveau de revenus aux producteurs, dans un souci de maintien de l'équilibre financier de la filière et grâce à la mise en place d'un fonds de soutien.

Le fonds de soutien, qui constituera un outil de l'interprofession, permettra de soutenir le niveau des revenus des producteurs sans aucune intervention de l'Etat.

Le mécanisme à mettre en place se substituera intégralement au système actuel de prix déterminés par l'Etat.

Le fonds ainsi créé devra disposer d'une autonomie suffisante et bénéficier, dès sa création d'une dotation de départ significative lui permettant de jouer pleinement son rôle.

Le fonctionnement du fonds doit chercher à s'appuyer sur la cotisation directe des opérateurs et non sur des prélèvements conjoncturels sur les importations; tout maintien de prélèvements conjoncturels excessifs sur les importations pouvant soit aboutir à la réduction, sinon l'élimination de certains opérateurs, soit nuire à un équilibre entre partenaires.

Le fonds de soutien ainsi créé aura pour objectif principal de disposer (en les constituant sans intervention de l'Etat) des réserves financières suffisantes pour garantir le règlement au producteur d'un prix plancher en position carreau-usine.

➤ **Coton :**

- la consolidation des mesures de restructuration déjà entreprises
- la libéralisation du prix de cession de la fibre aux filateurs locaux.

➤ **Sucre :**

la suppression des autorisations préalables et la détermination d'un niveau de protection approprié ;
la révision du régime fiscal et douanier.

➤ **Horticulture :**

- la promotion de la production nationale (oignon, pomme de terre et banane) ;
- le développement et la diversification des exportations (haricots, fraises, melons, fleurs).

- le système de protection tarifaire des produits horticoles (oignons, pomme de terre, bananes)

Il importe de prendre toutes les mesures devant favoriser le développement de la filière et sa compétitivité par rapport aux produits similaires importés, notamment la pomme de terre, les oignons, les bananes.

La présence de la production nationale sur le marché s'étale de décembre à juillet. Pour la protéger, il sera mis en place un mécanisme de protection tarifaire qui sera constitué par un droit compensateur tel que défini dans la loi relative aux mesures de sauvegarde de la production nationale contre les pratiques commerciales illicites.

Ce droit est fixé à 60 % cumulé compte tenu des subventions et des restitutions de 30 % accordées à la pomme de terre et à l'oignon d'origine Union Européenne et de 30 % pour la banane hors CEDEAO

➤ **Elevage :**

la privatisation des activités de médecine vétérinaire, l'amélioration des circuits de commercialisation par :

la levée des contraintes d'ordre administratif ;

l'élaboration d'un programme de relance et de valorisation des productions animales.

L'ensemble des mesures prévues dans le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) ont été réalisées à l'exception de la privatisation de la SONACOS.

L'Etat a par la suite adopté le Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA) pour traduire en actions complètes la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA).

Il faut dire que le bilan diagnostique du secteur agricole a permis d'identifier des facteurs de blocages qui ont accéléré la pauvreté en milieu rural. La raison principale a été le

désengagement de l'Etat prévue dans la LPDA a été effectif sans que les mesures d'accompagnement prévues dans le PISA aient été exécutées.

Aussi l'Etat a-t-il pris la décision d'accélérer le processus de mise en œuvre du PISA qui constitue la nouvelle orientation en matière de politique agricole.

III) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR AGRICOLE (PISA).

Ses principales composantes sont: le Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations Paysannes (PSAOAP), le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA), le Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) et le Programme de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA), etc.

Ces programmes sont appuyés par des programmes transversaux qui concernent :

le Programme de Gestion Intégré des Eaux et des Sols (PGIES),

le Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI)

IV) CONTRAINTES DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL

Le secteur agricole au Sénégal est confronté à une série de contraintes dont les plus importantes sont :

4.1. La question foncière

La décentralisation a permis un transfert de pouvoirs de gestion des terroirs aux collectivités locales. Ce transfert n'est cependant pas sans incidences sur le mode de gestion et d'appropriation des terres et les, modes d'appropriation, d'exploitation et de transmission.

Depuis le transfert de compétences en matière d'affectation foncière au profit des conseils ruraux, aucun support réglementaire précis n'encadre les conseillers ruraux dans leur gestion foncière (même le plan national d'action foncier n'a pas encore été mis en application).

Les élus locaux, livrés à eux-mêmes ont affecté les terres de leur communautés de façon anarchique. Des transactions sur la terre, contraires à la loi, s'y développent.

Les femmes constituent par ailleurs une catégorie encore marginalisée dans l'accès à la terres ; ce qui rend leur situation encore plus précaire en milieu rural

En effet dans certaines régions, les hiérarchies sociales traditionnelles continuent à influencer l'accès à la terre ce qui limite la participation des femmes aux activités économiques agricoles

Par ailleurs, les collectivités locales ne disposent pas d'un appui pour la réalisation de plan d'occupation et d'affectation des sols. Elles sont pas encore en mesure d'élaborer un plan de développement local, de choisir et de définir les différents domaines d'occupation rationnelle des terres

Enfin et d'une manière générale, la réflexion sur le statut du foncier au Sénégal pose le problème de la rentabilité financière des activités de production. Le problème de l'accès au foncier pour les non-résidents (éventuels promoteurs agro-industriels) reste d'actualité dans les zones d'aménagement hydro-agricole

Cette question soulève implicitement le problème de la privatisation, et plus particulièrement l'octroi de garanties réelles permettant de sécuriser l'investissement.

4.2. Les contraintes climatiques

➤ La pluviométrie

Les dernières décennies ont été caractérisées par une baisse de la pluviométrie surtout dans la partie Nord du Sénégal où les niveaux de précipitation sont inférieurs à ceux des années 50.

Cette baisse de la pluviométrie s'accompagne d'une mauvaise répartition spatiale et temporelle qui influe négativement sur les performances de l'agriculture pluviale.

Ainsi les cycles de sécheresse récurrentes ont eu un impact négatif sur les nappes phréatiques dont les conséquences sont le tarissement des puits et la remontée du sel dans les terres.

➤ Les sols

Les sols sont généralement très pauvres en certaines composantes biochimiques et matières organiques. En outre on constate une érosion éolienne très poussée dans la zone Nord durant la saison sèche et un phénomène de ruissellement au Centre et au Sud du pays.

L'essor démographique (2.7%) par an et l'urbanisation rapide que connaît le pays ont conduit à des pertes de surface en particulier dans la zone des Niayes.

Cet essor démographique s'est en effet accompagné d'une expansion parallèle des surfaces cultivées d'autant plus importante que le rendement des cultures n'a connu que des progrès irréguliers pour les cultures de rente, une stagnation ou régression des cultures vivrières.

Le déficit chronique des pluies et les sécheresses ont ainsi réduit la production agricole, exacerbé les pressions des pâtures sur les espaces pastoraux et aggravé la dégradation des sols.

L'extension des surfaces cultivées au détriment des jachères et l'exportation des éléments minéraux dans les récoltes associée à une réduction des restitutions organiques et une très faible utilisation des engrais inorganiques ont abouti à un bilan organo-minéral catastrophique.

Si dans le passé une culture extensive permettait avec des rendements modestes de fournir une production vivrière relativement stable, la pression démographique a poussé les agriculteurs à exploiter des terres toujours plus marginales avec comme conséquence une disparition des jachères.

En effet, les terres mises en jachère nécessitent entre 7 et 15 ans pour se régénérer. Or le paysan ne peut se permettre de se passer de terres sur des périodes aussi longues ; ce qui l'enferme dans le cercle vicieux de l'exploitation de terres de plus en plus marginales pour satisfaire des besoins pressants.

Ainsi, la pratique de cette culture extensive a pour conséquence une dégradation accélérée de la fertilité des sols et une détérioration de l'environnement

➤ **Financement**

La question du financement est cruciale pour les activités agricoles et bien que parfaitement identifiée, elle ne trouve toujours pas de solution satisfaisante

Certes la politique du crédit rural a connu des évolutions significatives depuis 1990 suite à un bilan diagnostic qui en a été fait.

Le financement de l'agriculture est assurée actuellement par la CNCAS et l'appui financier apporté par un certain nombre de structures qui évoluent en milieu rural.

L'insuffisance du crédit disponible pour l'agriculture constitue une des principales contraintes pour une croissance de la production.

A titre d'exemple, pour la campagne agricole 1998/1999, le monde rural a bénéficié d'un crédit de 19.5 milliards de Fcfa pour une demande globale de 30.5 milliards de Fcfa, soit une couverture de 64% des besoins.

Sur ce montant, la CNCAS qui est le bailleur officiel du secteur a contribué pour 54% des besoins en financement.

Tableau d'évolution des flux financiers des systèmes financiers décentralisés.

| | Nombre | | | Epargne (milliers F CFA) | | | Crédit (milliers F CFA) | | |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|
| | 1995 | 1996 | 1997 | 1995 | 1996 | 1997 | 1995 | 1996 | 1997 |
| Epargne/ Crédit | 20 | 16 | 26 | 2 461 001 | 4 463 181 | 7 686 606 | 3 519 041 | 4 266 891 | 8 152 886 |
| Crédit direct | 03 | 02 | 04 | 65 781 | 143 892 | 456 968 | 5 050 570 | 5 463 974 | 6 080 965 |
| Projet à volet crédit | 14 | 10 | 11 | 139 081 | 259 408 | 377 790 | 602 836 | 870 219 | 958 175 |
| TOTAL | 37 | 28 | 41 | 2 665 863 | 5 176 481 | 8 521 369 | 9 172 447 | 8 601 084 | 15 192 027 |

Source : BCEAO - BIT : Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés 1996 - 1997. Sénégal, Dakar, Octobre 1998

Les taux du crédit, les conditions d'octroi et le montant des apports personnels demandés par les banques font que la majorité des agriculteurs ne peuvent accéder à ce type de crédit et sont donc obligés de se tourner vers d'autres sources de financement.

La première source exploitée par les paysans est constituée de revenus tirés d'activités extra agricoles.

Celles-ci contribuent pour un pourcentage non négligeable dans le budget d'exploitation et varient en fonction des zones selon leurs ressources (surtout forestières) et les possibilités de diversification (petit commerce, artisanat, transport et.).

La seconde source de financement de l'exploitation agricole est constituée par les revenus tirés de l'émigration. Dans certaines localités à très fort taux d'émigration (Fleuve, Kolda, Louga) les émigrés constituent les premiers bailleurs de l'activité économique.

Pour faire face aux contraintes de financement il est de plus en plus fait recours au système décentralisé avec le crédit mutualisé à la base.

Toutefois, ce type de crédit souffre de deux handicaps que sont leur faible taux de couverture géographique et la faiblesse de l'épargne rurale.

Ainsi, même avec le crédit mutualisé en appui au crédit formel de la CNCAS, il reste toujours une demande relativement importante de crédit agricole non satisfaite.

V) IMPACT DES POLITIQUES AGRICOLES

L'analyse des statistiques agricoles au cours des dix dernières années montre que l'application des politiques agricoles a entraîné une régression de la production céréalière.

Les productions ont connu une progression erratique de plus le taux de progression ne dépasse pas 0.4% par an.

Les taux de croissance annuels ont donc été bien inférieurs au taux de croissance démographique (2.9%).

5.1 Sur la Production

➤ Les céréales

Les taux de croissance annuels de 1986 à 2000 où a été mis en place le Plan Céréaliier ont été de 0.9% pour le mil et le sorgho, 2.3% pour le maïs et 0.3% à 0.5% pour le riz paddy.

Les autres produits vivriers ont quant à eux connu des performances aussi médiocres qui se situent entre 0.9% et 1% par an.

Evolution annuelle des cultures vivrières 1999/2000

| | MIL/SOR GHO | | | MAIS | | | RIZ | | | TOTAL CEREAL ES | | |
|-------|----------------|-----|-----|------|-----|------|-----|-----|------|-----------------------|------|------|
| | SUP | PRO | REN | SUP | PRO | REND | SUP | PRO | REND | SUP | PRO | REND |
| 90/91 | 1038 | 662 | 638 | 117 | 133 | 1141 | 73 | 156 | 2139 | 1227 | 951 | ND |
| 91/92 | 979 | 671 | 685 | 91 | 103 | 1132 | 72 | 170 | 2350 | 1141 | 943 | ND |
| 92/93 | 905 | 563 | 622 | 105 | 116 | 1001 | 74 | 177 | 2406 | 1087 | 855 | ND |
| 93/94 | 1100 | 753 | 684 | 109 | 138 | 1269 | 78 | 193 | 2481 | 1290 | 1085 | ND |
| 94/95 | 1078 | 671 | 622 | 107 | 108 | 1013 | 78 | 162 | 2087 | 1266 | 942 | ND |
| 95/96 | 1039 | 794 | 764 | 98 | 107 | 1088 | 69 | 155 | 2250 | 1212 | 1056 | ND |
| 96/97 | 1120 | 734 | 655 | 85 | 89 | 1044 | 74 | 148 | 2016 | 1287 | 972 | ND |
| 97/98 | 976 | 545 | 558 | 62 | 80 | 969 | 75 | 174 | 2325 | 1118 | 799 | ND |
| 98/99 | 992 | 561 | 566 | 54 | 44 | 825 | 45 | 124 | 2720 | 1094 | 730 | ND |
| 99/00 | 1117 | 653 | 585 | 70 | 66 | 939 | 96 | 240 | 2501 | 1288 | 962 | ND |

Source : Ministère de l'Agriculture

➤ L'arachide

L'impact des politiques agricoles sur les filières arachidières a conduit à une crise combinée de production et d'approvisionnement.

Ainsi les productions ont plafonné respectivement à 640000 tonnes pour l'arachide d'huilerie et 38000 tonnes pour l'arachide de bouche alors que les objectifs de l'Etat étaient d'atteindre par an 1000000 de tonnes pour l'arachide de bouche et 80000 tonnes pour l'arachide de bouche.

Ces contre-performances sont imputables à une faible intensification, à la baisse de la qualité du matériel génétique, à l'existence d'un prix au producteur non rémunérateur et à une baisse de la main-d'œuvre surtout dans le bassin arachidier (exode rural, émigration).

EVOLUTION DES PRODUCTIONS, SUPERFICIES ET RENDEMENTS DES CULTURES INDUSTRIELLES

1990/2000

| | ARACHIDE HUILERIE | | | ARACHIDE BOUCHE | | | COTON | | |
|-------|----------------------|-----|------|-----------------|-----|------|-------|-----|------|
| | SUP | PRO | REN | SUP | PRO | REND | SUP | PRO | REND |
| 90/91 | 886 | 679 | 766 | 28 | 24 | 866 | 36 | 36 | 1002 |
| 91/92 | 844 | 697 | 827 | 28 | 27 | 964 | 44 | 51 | 1177 |
| 92/93 | 928 | 552 | 596 | 31 | 27 | 870 | 45 | 51 | 1143 |
| 93/94 | 739 | 606 | 82 | 25 | 26 | 1011 | 44 | 50 | 1144 |
| 94/95 | 892 | 678 | 760 | 36 | 40 | 114 | 34 | 37 | 1097 |
| 95/96 | 841 | 791 | 940 | 40 | 37 | 913 | 35 | 29 | 825 |
| 96/97 | 856 | 588 | 687 | 64 | 58 | 914 | 50 | 38 | 763 |
| 97/98 | 728 | 41 | 695 | 60 | 46 | 759 | 54 | 53 | 973 |
| 98/99 | 519 | 764 | 1042 | 36 | 38 | 1056 | 45 | 27 | 604 |
| 99/00 | 770 | 653 | 993 | 53 | 64 | 1208 | 21 | 20 | 957 |

Source : Ministère de l'Agriculture

➤ Le coton

S'agissant du coton les résultats des dix dernières années de campagne montrent que les superficies ont été de 41000 hectares pour des productions moyennes de 30000 tonnes par an. Ces résultats sont en deçà des objectifs fixés qui étaient de 50000 hectares de superficies emblavées et de 55000 tonnes de production en l'an 2000.

Un prix au producteur peu incitatif et un parasitisme non maîtrisé et le désengagement de la SODEFITEX de l'appui seraient les facteurs explicatifs de ces contre-performances.

➤ Les produits de diversification

Elles concernent principalement le niébé, le sésame, le manioc, la pastèque.

Dans le cas de ces produits les superficies et les productions ont connu une évolution positive avec une croissance moyenne annuelle de 10% et 6% respectivement.

➤ Les produits horticoles

L'horticulture a connu une évolution positive sur les dix dernières années.

Ainsi le taux de croissance annuel a été de l'ordre de 10%, avec une prédominance des cultures légumières.

Malgré ces performances le secteur est en deçà des objectifs qui lui étaient assignés.

Parmi les raisons explicatives notons des coûts d'exploitation élevés (tarifs de l'eau), des problèmes de commercialisation, de stockage, de conditionnement, de transport (fret aérien) et du crédit.

En conclusion, il ressort que les productions agricoles ont été en deçà des objectifs.

Plusieurs raisons peuvent être évoquées mais les plus récurrentes ont trait aux difficultés d'accès au crédit et aux intrants, de l'inefficacité de la politique de commercialisation et la baisse de la fertilité des sols.

EVOLUTION ANNUELLE DES CULTURES VIVRIERES 1999/2000

| | MIL/SORGHO | | | MAIS | | | RIZ | | | TOTAL CEREALES | | |
|-------|------------|-----|-----|------|-----|------|-----|-----|------|----------------|------|------|
| | SUP | PRO | REN | SUP | PRO | REND | SUP | PRO | REND | SUP | PRO | REND |
| 90/91 | 1038 | 662 | 638 | 117 | 133 | 1141 | 73 | 156 | 2139 | 1227 | 951 | ND |
| 91/92 | 979 | 671 | 685 | 91 | 103 | 1132 | 72 | 170 | 2350 | 1141 | 943 | ND |
| 92/93 | 905 | 563 | 622 | 105 | 116 | 1001 | 74 | 177 | 2406 | 1087 | 855 | ND |
| 93/94 | 1100 | 753 | 684 | 109 | 138 | 1269 | 78 | 193 | 2481 | 1290 | 1085 | ND |
| 94/95 | 1078 | 671 | 622 | 107 | 108 | 1013 | 78 | 162 | 2087 | 1266 | 942 | ND |
| 95/96 | 1039 | 794 | 764 | 98 | 107 | 1088 | 69 | 155 | 2250 | 1212 | 1056 | ND |
| 96/97 | 1120 | 734 | 655 | 85 | 89 | 1044 | 74 | 148 | 2016 | 1287 | 972 | ND |
| 97/98 | 976 | 545 | 558 | 62 | 80 | 969 | 75 | 174 | 2325 | 1118 | 799 | ND |
| 98/99 | 992 | 561 | 566 | 54 | 44 | 825 | 45 | 124 | 2720 | 1094 | 730 | ND |
| 99/00 | 1117 | 653 | 585 | 70 | 66 | 939 | 96 | 240 | 2501 | 1288 | 962 | ND |

➤ Elevage

L'évolution des effectifs de 1990 à 1999 a connu une augmentation moyenne de 10% par an pour les ruminants et de 15% par an pour la volaille. Pour les équidés et les camélidés on observe une constance sur la période.

Evolution sur dix ans de l'effectif (en milliers de têtes) du cheptel

| | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Rovins | 2465 | 2539 | 2602 | 2693 | 2720 | 2800 | 2870 | 2898 | 2912 | 2927 |
| ovins/ | 5952 | 3342 | 3498 | 3657 | 3821 | 3890 | 4045 | 4198 | 4345 | 4497 |
| Caprins | - | 2853 | 2944 | 3076 | 3257 | 3336 | 3440 | 3578 | 3703 | 3833 |
| Porcins | 104 | 124 | 146 | 154 | 161 | 163 | 171 | 191 | 214 | 240 |
| | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 4 | 4 | 4 |
| Chameaux | | | | | | | | | | |
| Chevaux | 440 | 454 | 431 | 433 | 434 | 434 | 436 | 444 | 445 | 446 |
| Ânes | 303 | 328 | 334 | 366 | 366 | 366 | 367 | 375 | 376 | 377 |
| Volailles | | | | | | | | | 20 | 22987 |
| | 18.652 | 14.641 | 15.516 | 15.305 | 15.773 | 17.219 | 16.852 | 18.081 | 342 | |
| TOTAL | 27.921 | 24.286 | 25.506 | 25.689 | 26.537 | 28.213 | 28.186 | 29.769 | 32.341 | 35.311 |

Source : Statistique de l'élevage Direl 1999.

L'alimentation est dominée par le pâturage naturel herbacé. L'appauvrissement de ce type de pâturage n'est pas sans conséquences sur l'évolution du secteur. Durant ces dernières années les zones de pâturage ont été marquées par une baisse de la diversité botanique et de la couverture des sols à quoi s'ajoute les effets de la pression démographique qui restreint les surfaces réservées au pâturage.

L'insuffisance des cultures fourragères presque inexistantes au Sénégal pourraient cependant être compensée par l'existence de sous-produits agricoles relativement abondants et variés (fanes d'arachides, graines de coton, paille de riz). A côté de ces sous-produits l'industrie dispose d'un potentiel théorique très important (tourteaux d'arachide et de coton, son de blé et de mil, mélasse).

Toutefois, une bonne partie de ces sous-produits agro-industriels est exporté du fait de prix plus rémunérateurs.

Il existe pour la filière élevage un important déficit d'alimentation malgré le potentiel du secteur.

Dans son ensemble, la situation sanitaire du cheptel est satisfaisant. Ainsi les deux grandes maladies que sont la peste bovine et la péripneumonie contagieuse sont pratiquement éradiquées.

➤ L'aviculture

Il s'agit d'un secteur en pleine expansion aussi bien en milieu rural que dans les zones péri-urbaines. De 1992 à 1998, la production de poulets de chair a augmenté de 16% par an. Dans le même temps la production d'œufs a connu une croissance exceptionnelle de plus de 60%. En 1998, les besoins en poussins d'un jour ont été couverts à 87% contre 27% en 1988.

Cet essor s'explique par l'apparition d'espèces à cycle court dont les coûts de production sont moins élevés que ceux des bovins et des petits ruminants. Elle contribue pour une part très importante à la satisfaction des besoins en protéines animales des populations et à la formation de revenus pour les producteurs. Elle présente par ailleurs l'avantage de possibilités de commercialisation plus aisées.

Cet accroissement de la production a été rendu possible grâce à l'investissement privé. A la différence des exploitations semi-industrielles d'aviculture qui affiche un chiffre d'affaire de près de 30 milliards de Fcfa, il existe une aviculture familiale traditionnelle en milieu rural et péri-urbaine certes beaucoup plus modeste mais tout aussi dynamique.

Contrairement à l'exploitation avicole semi-industrielle l'aviculture de type traditionnel se caractérise par la promiscuité des élevages constitués de petites unités. Les volailles sont élevées dans des concessions depuis des générations.

L'aviculture familiale ne requiert que de très peu de moyens en terme d'investissements, de frais, d'espace et de travail. Elle est pourtant créatrice de revenus qui permettent à beaucoup de familles en zone rurale d'assurer la couverture de certains besoins et de satisfaire des dépenses ponctuelles.

Les volailles indigènes sont par ailleurs mieux appréciées par les consommateurs et se vendent à des prix rémunérateurs que les souches importées.

Malgré l'importance de ce secteur d'appoint pour les familles souvent les plus démunies, aucune action de recherche et de développement n'a été initiée pour promouvoir de manière durable et ceci en tenant compte des moyens souvent modestes dont disposent les aviculteurs des zones rurales et péri-urbaines ainsi que des conditions d'élevage difficiles (alimentation irrégulière, abris rudimentaires, pression des maladies, etc .).

Aujourd'hui de sérieuses menaces pèsent sur le secteur avec l'introduction de nouvelles pathologies par les souches importées. C'est le cas notamment de l'encéphalomyélite aviaire.

➤ L'organisation

Les dernières politiques agricoles avaient entre autres objectifs la responsabilisation des producteurs et l'assainissement des filières.

Force est de constater que le désengagement de l'Etat s'est opéré de façon trop brutale et n'a donc pas permis aux producteurs de se prendre en charge.

C'est en particulier le cas dans la Vallée du Fleuve Sénégal où la gestion des aménagements pose encore des problèmes.

En ce qui concerne les filières agricoles, l'Etat n'est toujours pas parvenu à les assainir. C'est le cas des filières riz, horticulture et coton pour lesquelles les questions liées au financement à la commercialisation et au transport ne trouvent toujours pas de solutions satisfaisantes.

➤ L'emploi rural

Une des incidences de ces politiques sur l'emploi en milieu rural a été une accélération du mouvement d'exode vers les villes et l'étranger.

Les zones périphériques (Fleuve, Kolda) et le bassin arachidier (Louga, Diourbel) ont connu les plus forts taux d'émigration.

Le phénomène le plus notable a été que c'est surtout la frange la plus active de la population rurale qui a été affectée par ce mouvement avec pour principale conséquence un déficit de main d'œuvre agricole.

A l'horizon 2015, les experts prévoient que 56% de la population vivra dans les villes. Or, les politiques de décentralisation et de déconcentration initiées par l'Etat depuis plusieurs décennies n'ont pas donné de résultats.

Au contraire tout laisse supposer que le mouvement de concentration va s'accroître sous l'effet conjugué de la paupérisation des zones rurales et l'exode.

Aujourd'hui l'activité agricole occupe 76% de la population rurale active soit 52% de la population nationale.

Les activités agricoles correspondent à un taux d'occupation de 38% de la population nationale avec une croissance estimée à 2% par an.

En zone rurale, deux grandes zones se dégagent. Il y a d'abord le Sénégal Oriental, zone silvo-patorale et les Niayes qui se caractérisent par un taux d'occupation de l'ordre de 45% à 60% tandis que les régions du Fleuve Sénégal, la Casamance et le Bassin arachidier enregistrent un taux d'occupation de 25% à 35%).

➤ **Les revenus agricoles**

Ces faibles taux d'occupation accentués par la baisse de la production agricole suite aux cycles de sécheresse amènent les actifs des zones rurales à exercer des activités complémentaires dans le but de sécuriser leurs revenus. Ces activités complémentaires à l'agriculture intéressent le petit commerce, la cueillette et la vente de produits fruitiers, la poterie etc.

A côté de ces activités traditionnelles, de nouveaux métiers sont de plus en plus exercés dans le cadre de micro-entreprises (GIE) par les jeunes ruraux : mécanique, menuiserie, transformation, commerce etc.

Les groupements de femmes s'orientent quant à elles vers les activités de conservation et la transformation de produits agricoles et de pêche, le petit élevage et l'aviculture, la teinture, le commerce etc.

➤ **L'accentuation de la pauvreté**

La chute des productions agricoles a eu comme principale conséquence une paupérisation de plus en plus aiguë et large des couches rurales.

L'absence d'un « paquet technologique » surtout dans les zones à sols pauvres et de surexploitation a précipité la chute de la production et accentué la détérioration de l'environnement.

On note une utilisation de plus en plus faible d'engrais, de matériel agricole, de pesticides etc. qui devaient concourir à compenser la baisse des productions induites par la surexploitation et la baisse des rendements.

➤ La dégradation de l'environnement

En milieu rural les problèmes induits par la croissance démographique sur l'environnement sont généralement posés en termes de pression sur les ressources naturelles. Ainsi, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles (surpâturage, déforestation) a entraîné une perte au niveau du potentiel environnemental (perte de la diversité biologique, abaissement des nappes, dégradation des sols).

Les phénomènes de dégradation des ressources naturelles a entraîné d'importants bouleversements dans les terroirs et tendent à modifier les rapports sociaux traditionnels ainsi que la répartition spatiale des populations.

Les manifestations les plus caractéristiques de ces phénomènes sont :

- l'abandon des terres du Nord du fait de la désertification au profit des terres du Sud,
- la baisse du niveau des rendements des terres du Bassin arachidier.
- Les terres ont tendance à diminuer. Cette dégradation pousse certaines composantes tels que les sols et la végétation et une baisse sensible de fertilité qui entraîne à son tour une nouvelle diminution des potentialités productives.

Ces dégradations constituent un facteur fondamental d'appauvrissement des producteurs. Elles sont estimées à 65% dont l'érosion hydrique intervient pour 77%.

Cette situation a engendré les flux migratoires vers les villes, en particulier vers Dakar. La dégradation du milieu se traduit aussi en termes de non disponibilité en certaines ressources de base dont l'accès au sol et l'alimentation de base.

VI) ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Augmentation de la production, sécurité alimentaire, génération d'emploi et sauvegarde de l'environnement.

L'accroissement de la production et la sécurisation des revenus dans une optique de lutte contre la pauvreté passe par une politique d'intensification et de diversification de la production agricole.

En effet, le système d'exploitation agricole actuelle se révèle de plus en plus incapable de soutenir l'investissement en milieu rural et la génération d'emplois. D'ailleurs le rythme d'exode rural démontre l'impossibilité de l'économie rurale à consolider ses emplois.

Mais compte tenu de la pression démographique et l'appauvrissement des sols, l'économie rurale doit s'étendre à d'autres activités complémentaires (artisanat, petit commerce, la transformation de produits agricoles...)

En ce qui concerne l'agriculture, plusieurs options s'ouvrent pour l'accroissement des revenus parmi lesquelles :

la valorisation à la base des produits agricoles et forestiers avec possibilité pour accroître de manière substantielle les emplois ruraux et les revenus
diversification des filières (floriculture, arboriculture fruitière, agro-foresterie...)

CHAPITRE VI : RECOMMANDATIONS

I) RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS AU NIVEAU DES POLITIQUES PUBLIQUES ET INVESTISSEMENT

1.1 Au niveau institutionnel

En vue de renforcer le système de planification, dans l'esprit et la lettre du Conseil Supérieur du Plan du 29 janvier 1997, les recommandations majeures suivantes méritent une attention particulière.

Créer des structures de planification dans les Ministère Techniques chargées de :

- La coordination, de l'élaboration et du suivi des politiques sectorielles de leur département ;
- l'élaboration et le suivi des programmes d'investissement ;
- l'identification, l'évaluation, la programmation et le suivi des projets

mettre en place un système fiable d'informations sur les projets, favoriser le partage de celles-ci entre la Direction de la Planification, la Direction de la Coopération Economique et Financière, la Direction de Dette et de des Investissements et les cellules de planification des ministères techniques et le rendre disponible sur le réseau Internet . A cet effet, poursuivre , dans l'esprit du système AIDA la mise en place d'applications informatiques pour les principales fonctions du système de planification (Evaluation, Sélection/Programmation, Exécution/Suivi physique et financier) ;

- Modifier le format du PTIP en vue également d'intégrer la dimension régionale ;

1.2 . En Matière De Lutte Contre La Pauvreté

Poursuivre les politiques macro-économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable, mieux répartie et pourvoyeuse d'emplois ;

Articuler harmonieusement les politiques et réformes sectorielles mises à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ;

Poursuivre en l'élargissant la mise en œuvre du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) actuellement en cours d'exécution en veillant une meilleure couverture géographique des interventions. Les actions porteront sur :

- L'amélioration des revenus des populations par une politique volontariste de promotion de la micro-entreprise et d'activités génératrices de revenus visant à éviter la dislocation du tissu social en renforçant la solidarité familiale et communautaire et à pallier la vulnérabilité des zones rurales à la pluviométrie par une valorisation des sources de revenus non agricoles ;
- l'amélioration des conditions d'accès aux services sociaux surtout pour les couches les plus défavorisées de la population ;

Au niveau de la promotion de l'emploi, le gouvernement, en rapport avec les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile a formulé en 1997 une Politique Nationale d'Emploi (PNE) dont l'objectif à long terme est la réalisation du plein emploi, à court et moyen termes. Il est recherché la réduction du chômage, du sous emploi, de la pauvreté et de l'exclusion sur la base de trois objectifs spécifiques :

- la réduction du chômage en milieu urbain ;
- le développement de l'emploi local et le ralentissement de l'exode rural ;

- le développement des opportunités d'emploi pour une main d'œuvre abondante et hétérogène.

1.3 Promotion des SFD principaux pourvoyeurs de financements créateurs d'emplois

La loi 95-03 du 5 janvier 1995 avec son décret d'application 971106 n'est pas sans limites. Elle paraît restrictive envers certains et trop contraignantes envers d'autres. Elle comporte ainsi des carences qu'il conviendrait de lever en vue de son applicabilité par tous. Compte tenu de leur multiplicité et de la diversité des objectifs des philosophies d'approche des SFD il pourrait être utile d'accorder des dérogations à certains SFD qui en formulent la demande.

Cette loi mérite une évaluation dans les plus brefs délais, une évaluation qui doit se faire avec la participation effective de tous les acteurs directs et indirects de la micro finance.

approches lors du démarrage.

La complexité des tâches dévolues aux dirigeants et techniciens, les nombreuses attentes envers les leaders des SFD, les exigences des dispositions réglementaires en matière d'administration, de gestion et de contrôle des SFD constituent autant d'arguments qui militent en faveur de programmes de formation bien articulés et bien adaptés aux cibles et au contexte d'intervention.

1.4 Réseautage des SFD

Les différentes études qui ont été effectuées sur les structures de micro-finance attestent des tentatives de regroupements de celles-ci en entités plus vastes. Cependant les résultats attendus de ces rapprochements sont encore insuffisants. En effet, ces organisations faitières offrent peu de services en commun à leurs membres et ne constituent pas de véritables blocs assez compacts pour défendre leurs intérêts collectifs et promouvoir leur développement.

La perspective de viabilisation des SFD profiterait de leur plus grande solidarité à travers la mise sur pied d'une instance suprême des SFD chargée d'impulser la coopération entre ces entités. Ce «Conseil de la micro finance décentralisée» agira en qualité d'organisme consultatif qui aura pour principale mission la mise en synergie des actions, l'harmonisation des outils et instruments, la sensibilisation du public, la recherche de partenariats. Elle sera à la fois un observatoire de la micro finance, un pôle d'offre de services et un syndicat pour la défense de leurs causes.

1.5. Cadrage micro-économique des SFD par les autorités monétaires et bancaires

L'examen de la situation financière des SFD met en exergue des distorsions et contre-performances militant en défaveur de la viabilité et de la pérennité de ces institutions. En effet, les principaux ratios intrinsèques des SFD signalent le manque de rigueur et de prudence dans la gestion des flux financiers. Il s'avère donc opportun de renforcer le dispositif d'assurance, de garantie et de sécurité pour circonscrire l'activité des SFD dans la stabilité et le développement sain.

II) RECOMMANDATIONS POUR LE CHOIX ET L'OPTIMISATION D'INVESTISSEMENT FAVORABLE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

En vue de marquer leur pleine efficacité en matière de création de richesses nationales, de génération d'emplois productifs et notamment afin de réaliser un impact assez favorable dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les investissements industriels doivent s'insérer dans un processus de croissance économique tirée par des facteurs d'intensification de la main-d'œuvre notamment non spécialisée.

Cela signifie, tout simplement, qu'il y a des défis majeurs à relever au niveau des entreprises industrielles en vue de leur insertion optimale au niveau du marché mondial. On retient, de facto, comme postulats, que les exigences actuelles du marché mondial en terme de rapidité, de souplesse, de réactivité et de qualité, en se radicalisant et en se généralisant, imposent aux entreprises en quête permanente de survie et de

développement. Ceci ne peut se réaliser que grâce à la satisfaction de contraintes qui sont, selon les divers observateurs et spécialistes :

La qualité totale et la certification ISO 9000-

Le flux tendu, le zéro défaut et le "JUST IN TIME".

Cela suppose évidemment la mise en œuvre d'une démarche qualité pour la productivité globale, le renforcement des compétences professionnelles tenant à l'amélioration de cette productivité d'une part, et à la valorisation des coûts unitaires de main-d'œuvre d'autre part.

Il reste entendu que ces stratégies doivent trouver un soubassement en la maîtrise de l'information technique, commerciale et financière grâce à une utilisation efficiente et optimale des NTIC.

2.1 Mécanismes institutionnels

Compte tenu de la faiblesse du dispositif institutionnel d'appui au secteur industriel telle que diagnostiquée plus haut, certaines mesures peuvent être préconisées comme suit :

Le développement de PME/PMI en s'inspirant d'expériences pilotes réalisées dans des pays dont les tissus industriels sont apparus comme les plus présents dans le processus d'intégration économique ainsi que dans les filières où ces pays disposent d'avantages comparatifs certains.

La mise en place et l'opérationnalité effective de la Bourse de sous-traitance et de partenariat (B.S.T.P) avec une connexion prévisible de mise en place future (à encourager) d'un réseau régional de bourses de sous-traitance. Les effets positifs de la BSTP sont résumés à travers le schéma suivant :

BOURSE DE SOUS-TRAITANCE

La mise à niveau des entreprises grâce à une harmonisation des normes avec la mise en place de structures de normalisation compétentes et dotées des équipements nécessaires à leur fonctionnement comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, par exemple,

avec la CODINORM qui a le mérite d'avoir déjà défini près de 300 normes pour les entreprises industrielles.

Ceci aurait pour retombées positives de faire de l'entreprise sénégalaise :

- Une unité de production fort concurrentielle
- Un milieu de travail qui soit un environnement favorable à la productivité optimale des ressources humaines.
- Une entreprise citoyenne vis-à-vis de la société dans sa mission de développement social.
- Un réceptacle d'investissement productif et rentable au plan économique et financier.

La promotion des investissements et des partenariats industriels grâce à la mise en place de structures d'appui, (par l'Etat ou les Bailleurs de fonds), capables de remplir les missions d'accompagnement attendues du Secteur Privé. Ceci aurait nécessairement comme impact :

- Le renforcement de la compétitivité du tissu industriel notamment par l'accès au marché élargi et concurrentiel au plan communautaire-
- La densification du tissu économique essentiellement par une meilleure valorisation des ressources locales ainsi que par le développement des activités de soutien-
- La diversification des débouchés grâce à l'effet de pénétration accrue du marché régional-
- La plus grande attractivité pour les investisseurs étrangers en particulier du fait d'un cadre socio-économique favorable à l'investissement privé comme on l'observe dans les nouveaux pays émergents.
- Des taux d'investissements en capital humain et physique assez relevé ;
- Des taux d'épargne industrielle à progression suffisamment rapide pour favoriser la reconstitution rapide du capital social des entreprises et le financement convenable de nouveaux investissements ;
- La forte productivité dans la valorisation des produits de base, accompagnée d'une meilleure diversification des importations dans les produits non traditionnels dits modernes.

- Le renforcement de la concertation régionale et l'amélioration constante des programmes sectoriels communautaires.

Ceci devrait pouvoir faire aboutir la généralisation de même que l'harmonisation d'une fiscalité indirecte quasi homogène au plan communautaire. Par ailleurs, les recommandations issues de l'étude sur la politique industrielle communautaire initiée par l'UEMOA devrait être suivie d'effet dans les meilleurs délais possibles.

Les fondements solides de la mise en œuvre des mécanismes institutionnels devront être, d'une façon générale, des mesures drastiques tendant à l'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat.

Ces mesures proposées dans la stratégie de développement du secteur privé sont essentiellement axées sur :

- La poursuite de la simplification des procédures administratives-
- L'achèvement dans les meilleures conditions d'efficacité économique de la libéralisation du commerce et du renforcement de la concurrence-
- L'aboutissement à bon terme du programme de privatisation des entreprises publiques et para -publiques-
- La bonne adaptation de la législation du travail-
- La poursuite de la réforme de l'administration publique et l'amélioration de la gestion des ressources de l'ETAT-
- La mise en œuvre de dispositions fiscales plus équitables, plus stables et plus simples.

2.2.Types et nature d'investissements porteurs d'emplois productifs

une étude détaillée du programme triennal d'investissements prioritaires (PTIP) 1998-2000 dans tous les secteurs et de toutes natures nous a permis d'estimer que les projets éligibles "HIMO" varient entre 50 et 60% des travaux d'infrastructures(tous secteurs confondus) soit près de 40% du PTIP global.

Ces estimations nous ont amené à évaluer le montant approximatif des travaux éligibles HIMO dans le PTIP (1998 - 2000) à près de 358 milliards de F CFA soit 120 milliards de Fcfa par année.

Nous pensons qu'il s'agit là, d'un argumentaire fort pour favoriser l'émergence d'investissements intensifs en emplois et dont l'impact social serait orienté vers une réduction de la pauvreté. Les présentations du secteur industriel élaborés au chapitre II tant au plan numérique qu'au plan des sous - secteurs d'activité, ont donné une idée du niveau de priorisation à retenir dans l'appui aux différents types et natures d'investissements industriels.

Par ailleurs, les investissements doivent être capables d'apporter une valeur ajoutée à l'entreprise Sénégalaise grâce à leurs potentialités en matière d'innovation et de recherche - développement. Il s'agit des caractéristiques propres à l'émergence de START - UP, à savoir :

Innovation du fait du secteur d'activité (NTIC ou Biotechnologies, par exemple) ou grâce à des modes de commercialisation ou de développement réputés audacieux ou révolutionnaires dans le cadre d'un environnement rendu attractif et incitatif, à la fois, par les pouvoirs publics.

Intégration, des activités productives, impulsée par des pôles de compétitivité créées sur des segments stratégiques de filières et relayés de diverses manières par des sous traitants avec tous les effets d'entraînement induits dans le système de la production industrielle.

2.3 Secteurs et filières d'activités à forte valeur ajoutée

La présentation sectorielle des entreprises du secteur industriel a permis de renforcer le choix prépondérant déjà perceptible au plan de l'analyse numérique et qui donnait le classement effectué au chapitre précédent.

Par suite, l'étude des domaines d'activités spécifiques liées au secteur BTP à partir des justifications contenues dans l'étude HIMO citée ci-dessus, permet de valider leur quote part numérique de 15,68 par rapport au secteur global de l'industrie.

A l'issue de tout ce qui précède, nous proposons l'appui des secteurs d'activités ci-après que nous pouvons considérer de prioritaires dans le secteur industriel, sur la base des critères : emplois et valeur ajoutée.

Il s'agit de, par ordre de priorité :

- Secteur des industries alimentaires
- Secteur de l'industrie chimique
- Secteur de l'industrie Bois, papier et carton
- Secteur de l'industrie mécanique
- Secteur de l'industrie textile, confection, cuir
- Autres secteurs liés au BTP et à l'industrie des matériaux de construction.

Cet appui, à la fois, institutionnel, technique et financière devrait s'orienter massivement vers les petites et moyennes industries pour les raisons simples ci-après

Le recensement de 1995 dans l'industrie Sénégalaise a révélé que les grandes industries apportaient 67 % du nombre total des emplois permanents créés pour une valeur ajoutée de 81 % tandis que les petites et moyennes industries, ensemble, apportaient 33 % du nombre total des emplois permanents créés dans l'industrie globale pour une valeur ajoutée de 18 % seulement. On pourrait dire que leur " coefficient multiplicateur d'emplois " est de 1,83 pour les grandes industries.

Les éléments démontrés ci-dessus montrent encore une fois que les PME sont capables d'engendrer une plus grande efficacité économique dans la génération d'emplois, de création et de distribution des revenus salariaux et corrélativement de meilleure implication dans le processus de lutte contre la pauvreté.

Les filières industrielles qui semblent être en position de priorité, ont besoin nécessairement de politiques d'accompagnement. Il s'agit de : l'arachide, les fruits et légumes, le coton et les produits de la pêche en ce sens qu'elles relèvent du secteur numéro 1 qu'est l'industrie alimentaire.

Ces politiques d'accompagnement peuvent se résumer comme suit :

- Création d'un certain nombre de structures d'appui au secteur privé et de réflexion sur l'environnement des affaires dans le cadre d'un vaste projet d'appui au Secteur privé : le GRCC (Groupe de Réflexion sur la Compétitivité et la Croissance), la FSP (Fondation Secteur Privé), le CRJ (Comité de réforme Juridique) et le FPE.

- Définition d'un programme d'Orientation pour l'Industrialisation du Sénégal (PRISE) pour la valorisation des ressources naturelles (minières, agricoles et halieutiques).

Compte tenu de la neutralité de l'impact du TEC sur l'industrie du fait d'un équilibre relatif entre les secteurs dits " menacés " et d'autres potentiellement " favorisés ", il s'avère nécessaire que les industries dites de soutien, telles que identifiées à travers les grappes industrielles, favorisent et renforcent la compétitivité des produits ci-après :

Produits pouvant bénéficier de la réforme :

- Carton
- Peinture
- Acide phosphorique
- Boite métallique
- Produits sensibles aux réformes tarifaires et à certains autres scénaris:
- Savon
- Coton
- Tissu
- Bière

III) RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA PARTICIPATION ET LA BONNE GOUVERNANCE

3.1. Les institutions publiques

Elles ne nécessitent pas un grand "lifting". Le Sénégal actuel peut très bien fonctionner avec ses institutions actuelles. En revanche, il ne serait pas sans intérêt de réfléchir sur les questions suivantes :

- La trop forte centralisation de la politique de promotion des investissements entre les mains du Chef de l'Etat (APIX). L'autonomisation de l'APIX et sa prise en charge

partielle par le secteur privé sont possibles et souhaitables ; il suffit de revoir le mode de désignation des organes dirigeants de cette structure.

- La limitation de la trop forte fréquence des consultations électorales : le Chef de l'Etat s'est prononcé en faveur d'une telle décision.
- Privilégier l'appel à la candidature pour certains postes de direction pour éviter l'influence de la nomination politique.

L'instabilité des structures de l'administration centrale ne favorise pas la continuité dans l'application des politiques et le traitement des dossiers techniques. L'éclatement des missions rend difficile leur suivi. Il est nécessaire de regrouper certaines missions (emploi, travail) au sein du ministère chargé de l'emploi pour mener des politiques cohérentes dans ce domaine.

Dans les collectivités locales, le faible niveau des élus doit être rehaussé par l'accroissement des ressources des ARD et des ADM qui assistent les conseils locaux dans l'identification des besoins des populations et la planification du développement des régions et des municipalités.

- L'Etat doit aider les collectivités à prendre des mesures adéquates pour rendre effectives la participation des élus aux réunions des instances locales, limiter leur absentéisme en réduisant le cumul des mandats.
- Il doit délimiter des domaines de compétences entre les présidents de conseils et les gouverneurs pour faciliter l'utilisation par les premiers des techniciens des structures décentralisées.

3.2 Les droits de l'homme

Ils ont une traduction économique qui est le principe de l'égalité des acteurs économiques dans le marché. C'est ce qui ressort des lois sur la concurrence (loi n° 94-

63 du 22 Août 1994 et Traité de l'UEMOA). Mais leur application pose problème dès lors que la politique influence beaucoup certaines décisions économiques.

Ici, la recommandation consistera surtout à la formation des agents publics et des opérateurs privés au droit de la concurrence qui garantit l'égalité des citoyens devant la loi économique.

Elle a commencé depuis quelques années par l'«agenciation» de certains services.

La recommandation consiste à poursuivre l'«agenciation» pour casser l'influence des politiques sur l'investissement et pour lutter contre la corruption.

Cette réforme doit être menée de pair avec des actions de formation ou de mise à niveau du personnel de l'Etat sur les procédures favorisant l'investissement

La participation des populations et des groupes cibles :

- Améliorer les mécanismes de participation. Les jeunes doivent figurer davantage dans les instances de décision où se font les choix de projets qui les concernent. L'action consiste ici à promouvoir et à encourager la représentation des groupes cibles pour faciliter la prise en compte de leurs préoccupations. Il faut prévoir des dispositions dans ce sens dans les conventions de financement.
- Il faut renforcer les mécanismes de participation en favorisant les consultations des associations de jeunes, des femmes, des handicapés et des syndicats à toutes les étapes des processus d'élaboration de mise en œuvre des projets de développement.
- Des mesures plus spécifiques doivent viser à limiter les distorsions dans la représentation entre les élus et leurs populations. Celles-ci se plaignent de ne pas être souvent consultées malgré l'existence de structures de concertations au niveau national (processus de planification) et local (CERCAD à Thiès et comités régionaux de développement).

- Une des mesures peut consister à briser l'asymétrie de l'information, en informant mieux et systématiquement toutes les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets visant la création d'emplois. Les opportunités de financement échappent aux groupes-cibles parce qu'ils ne sont pas informés.
- La sous information découle bien souvent d'un manque de formation. Il faut par conséquent prévoir des actions de sensibilisation des populations sur les secteurs qui recèlent des potentialités réelles pour la création d'emplois. Il faut aussi les sensibiliser sur leurs capacités à se constituer en force de proposition crédible en favorisant leur regroupement.
- Il faut former les groupes cibles (jeunes, les femmes etc...) en éveillant leur conscience à la vie citoyenne, sur les textes de la décentralisation et sur le système national de planification pour qu'ils soient capables d'apprécier leurs droits et leurs devoirs.
- Ils doivent bénéficier d'une formation rudimentaire en gestion et surtout être assistés par des services conseils pour une bonne maîtrise des conditions techniques et économiques des offres d'emplois qui leur sont adressées et, en particulier, sur les conditions d'éligibilité au crédit.
- Les structures (ONG, etc.) Qui encadrent souvent les groupes cibles ne disposent pas toujours de ressources humaines qualifiées. Il faut les appuyer dans le domaines de la planification stratégique.

3.3 La convergence des objectifs publics et privés pour la création d'emplois

- Il faut rendre opérationnels les cadres de concertations qui existent avant d'en créer d'autres.

- L'inactivité³ du comité de suivi de la politique nationale doit être vaincue. Il faut réactiver le calendrier de rencontres.
- Il faut rendre plus effective la représentation des différents partenaires en levant les contraintes à la disponibilité des représentants en limitant le nombre de réunions.
- Les comités de coordination doivent fonctionner en amont et en aval des processus visant la création d'emploi. Ils doivent participer à l'élaboration et au suivi des politiques et programmes pour garantir la transparence des opérations organisées dans cette perspective.
- La signature de la convention Etat /employeur (CNP/CNES) permet de coordonner l'ensemble des positions dans la mise en œuvre des actions de promotion pour l'emploi des jeunes. Le réseau d'insertion pour l'emploi créé par depuis 8 mois (juillet 2000) devrait entreprendre des actions de sensibilisation en direction des organisations qui représentent les groupes cibles.
- Il faut relancer la cellule interministérielle sur l'emploi à haute intensité de main d'œuvre. Il faut bien sensibiliser les personnes en charge de ces dossiers dans les départements concernés et les doter d'une culture « HIMO » pour vaincre leurs hésitations.
- L'Etat doit assurer une meilleure coordination de ses décisions. L'information n'est pas souvent bien diffusée entre les différents départements ministériels. Il faut prendre des mesures pour rendre l'information plus fluide au sein de l'administration et entre l'administration et ses différents partenaires.
- L'Etat doit aider à limiter les conflits dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

- Si les partenaires sont associés à l'élaboration des plans, il est nécessaire de les associer aussi au suivi des différentes mesures pour faire le point sur l'état d'exécution des différentes mesures.
- Il faut défiscaliser pour créer des emplois. L'Etat doit rester à l'écoute des entreprises et se concerter avec elle pour jeter les bases d'une fiscalité qui permettrait de renforcer la compétitivité des entreprises et la création d'emplois.
- L'Etat doit veiller au respect des normes de sécurité dans les entreprises. Le non respect de ces normes expose les travailleurs à des accidents, suscite des conflits au sein de l'entreprise et peut diminuer la productivité du travail.
- Des actions de sensibilisation doivent être menées pour protéger l'emploi en incitant certains patrons à déclarer la main d'œuvre.
- Il faut renforcer les chances de conserver l'emploi par des formations complémentaires, pour adapter l'emploi aux mutations technologiques. Il faut bien identifier les niches d'emploi, établir une communication entre les structures de formation et les entreprises.
- Il y a encore très peu d'investissement par rapport à la demande de l'artisanat de service. C'est dans les sociétés de services que l'Etat doit intervenir. Il le fait déjà par le biais de la convention nationale mais devrait encore faire plus.
- La création de micro-entreprises comme les PME/PMI répond à des exigences. Il y a des zones de production sans infrastructures de mise en valeur ou de production. Il faut aussi une distribution plus équilibrée des investissements au niveau national. Employeurs comme syndicats pensent qu'il faut partager la réflexion et mettre en avant le souci de la transparence.

- L'Etat doit œuvrer à rendre l'environnement juridique des investissements plus efficace tant au niveau national que régional.
- Il doit transférer aux collectivités une partie du budget d'investissement qu'il détient entièrement jusqu'ici.
- Il doit associer les régions aux problèmes de développement en renforçant les moyens légaux, humains et financier mis en leur disposition.
- Dans les collectivités locales la collaboration avec les agents de l'Etat doit passer par des conventions approuvées par le gouvernement qui leur permettraient de bénéficier de l'apport des services déconcentrés. Les fonctionnaires ne peuvent être sanctionnés par le conseil régional, d'où la nécessité de conclure un accord cadre collectivité/Etat qui permettrait aux collectivités de solliciter l'appui des agents de ces services, encore partagés entre le souci de préserver leur carrière et celui de ménager leur relation avec leur autorité de tutelle.

IV) RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'INVESTISSEMENT EN MILIEU AGRICOLE ET RURAL

Recommandation n°1 : Mise en place d'un cadre de concertation.

Trouver un cadre de concertation pour l'harmonisation des politiques et des actions destinées au monde rural. Tous les partenaires impliqués dans le secteur rural (Administrations, structures de recherche, associations professionnelles, bailleurs, ONG ...) doivent se retrouver au sein de ce cadre pour la conduite des politiques adoptées.

Recommandation n°2 : Mise en place d'une nouvelle politique de crédit

Celle-ci devra tenir en compte les spécificités à la fois des secteurs et des types d'exploitation. Renforcer et étendre le crédit mutuel pour une meilleure couverture

Recommandation n°7: Organisation des professionnels.

Promouvoir et renforcer les capacités des organisations paysannes à travers la professionnalisation et la mise en place de cadres de concertation.

Recommandation n° 8 : Accélérer la réforme foncière.

Favoriser l'accès à la propriété foncière pour sécuriser l'investissement privé. Augmenter les capacités des collectivités locales pour une meilleure gestion des terroirs.

En effet, la gestion déséquilibrée de l'espace n'a pas permis l'accès partagé aux ressources vitales au développement de l'agriculture, l'élevage et la foresterie.

Ainsi, l'espace de par sa diversité recèle de potentialités mal exploitées pour permettre des productions végétales, forestières et animales (lait, viande) substantielles assurant une sécurité alimentaire et un bon revenu aux ruraux.

Il faudrait apporter un appui à la définition des plans de développement locaux et régionaux. Elaborer dans les meilleurs délais le cadastre rural faciliter l'exploitation rationnelle des terres.

Recommandation n° 9 : Renforcer les capacités des populations en matière de gestion des ressources naturelles.

Mieux responsabiliser les populations dans la définition et la conduite des actions de sauvegarde des ressources naturelles locales. Favoriser et coordonner la coopération décentralisée.

Prendre des mesures de régénération des sols et de lutte contre la salinisation. Poursuivre et intensifier les actions de reboisement et de lutte contre la déforestation.

Recommandation n°10 : Intensifier la recherche.

Mener une politique volontariste de recherche agricole qui réponde aux besoins réelles de l'agriculture.

L'évaluation des ressources disponibles (sols, eau, variétés biologiques constitue à ce niveau une priorité pour une meilleure exploitation des potentialités.

La recherche doit s'orienter d'avantage vers le résolution des problèmes liés à la production (amélioration des semences, fertilisation, protection des végétaux, mécanisation, post-récolte...)

Au stade aval de la production un accent particulier doit être mis sur la valorisation des produits. Pour ce faire, il faudra définir les méthodes de conservation appropriées et proposer des itinéraires techniques de transformation des produits, développer des technologies de transformation aussi bien pour l'industrie que pour l'artisanat rural.